



2022

Bilan d'animation

Période décembre 2021 - mars 2023



Site Natura 2000 :

FR7200667-Coteaux calcaires de Borrèze

FR7200665-Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel

FR7200672-Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

FR7200664-Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Dordogne (24)

SOMMAIRE

INDEX DES FIGURES	3
INDEX DES TABLEAUX	4
PREAMBULE	5
RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB	8
1. Les enjeux.....	8
1.1. <i>Coteaux calcaires de Borrèze</i>	8
1.1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire	8
1.1.2. Espèces floristiques et faunistiques	8
1.1.2.1. Flore.....	8
1.1.2.2. Faune.....	9
1.2. <i>Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel</i>	9
1.2.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire	9
1.2.2. Espèces floristiques et faunistiques	9
1.2.2.1. Flore.....	9
1.2.2.2. Faune.....	9
1.3. <i>Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou</i>	10
1.3.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire	10
1.3.2. Espèces floristiques et faunistiques	11
1.3.2.1. Flore.....	11
1.3.2.2. Faune.....	11
1.4. <i>Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne</i>	11
1.4.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire	11
1.4.2. Espèces floristiques et faunistiques	12
1.4.2.1. Flore.....	12
1.4.2.2. Faune.....	12
2. Les Objectifs	13
2.1. <i>Coteaux calcaires de Borrèze</i>	13
2.2. <i>Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel</i>	13
2.3. <i>Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou</i>	13
2.4. <i>Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne</i>	14
ANIMATION REALISEE SUR LE SITE	15
1. Phase d'appropriation du DOCOB	15
2. Information et communication sur les mesures de gestion	15
2.1. <i>Site Internet</i>	15
2.2. <i>Réalisation de documents d'information</i>	15
2.3. <i>Réunions d'information auprès des communes</i>	16
3. Phase de mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec)	17
3.1. <i>Projet agro-environnemental (PAE)</i>	17
3.2. <i>Information Communication sur le PAEC</i>	18
3.3. <i>Bilan des contrats MAEC engagés en 2022</i>	18
3.4. <i>Elaboration de plans de gestion Pastoraux</i>	18
3.5. <i>Bilan des contractualisations MAEC sur 5 ans</i>	19
3.5.1. <i>Coteaux calcaires de Borrèze</i>	19
3.5.2. <i>Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel</i>	19
3.5.3. <i>Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou</i>	19
3.5.4. <i>Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne</i>	19
3.5.5. <i>Synthèse pour les 4 sites Natura 2000</i>	20
4. Phase de mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers »	25
4.1. <i>Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit</i>	25
4.2. <i>Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits</i>	25
4.2.1. <i>Coteaux calcaires de Borrèze</i>	25
4.2.2. <i>Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel</i>	25

4.2.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou.....	25
4.2.4. Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.....	25
4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers.....	25
4.3.1. Coteaux calcaires de Borrèze	25
4.3.1.1. Contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze.....	25
4.3.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel	27
4.3.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou.....	27
4.3.4. Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne	27
4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et suivi technique, administratif et financier.....	28
4.4.1. Coteaux calcaires de Borrèze	28
4.4.1.1. Contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze.....	28
4.4.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel	28
4.4.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou.....	28
4.4.3.1. Contrat Natura 2000 - CEN NA (parcelles communales de Saint Pompon).....	29
4.4.3.2. Contrat - Propriétaire privé.....	29
4.4.4. Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne	31
Contrat Natura 2000 – Parcelles CEN NA Coux-et-Bigaroque	31
5. Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale.....	32
5.1. Coteaux calcaires de Borrèze	32
5.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel.....	33
5.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou.....	33
6. Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence	34
7. Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB	34
8. Organisation des réunions de comité de pilotage.....	34
9. Animation territoriale	34
9.1. Action en faveur du Léopard Ocellé	34
9.2. Acquisition de parcelles sur le site Natura 2000 coteaux calcaires de Borrèze.....	36
9.3. Acquisitions foncières à proximité et sur le site Natura 2000 des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou	36
9.4. Acquisition foncière à proximité et sur le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne	37
10. Suivi des populations de chiroptères.....	38
10.1. Précisions concernant les suivis hivernaux :	38
10.2. Précisions concernant les suivis estivaux.....	38
10.3. Résultats des suivis biologiques.....	38
PERSPECTIVES ET POURSUITE DE L'ANIMATION.....	38
ANNEXES	39

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie de localisation des quatre sites Natura 2000	7
Figure 2 : Ex de pages de garde des plaquettes "Présentation" et "Outils de communication"	16
Figure 3 : Périmètre des sites Natura 2000 et du PAEC CCSD	18
Figure 4 : Localisation des MAEC engagées sur les communes des sites Natura 2000 et du PAEC CCSD.....	21
Figure 5 : Cartographie du PAEC NA_BD24 qui se superpose aux PAEC NA_ZP24 et NA_EL24.....	23
Figure 6 : Secteurs concernés par le contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze	26
Figure 7 : Surfaces pâturées en 2022 dans le cadre du contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze.....	28
Figure 8: Localisation des entités concernées par le contrat Natura 2000 "Commune de Saint Pompon"	29
Figure 9: Localisation des entités concernées par le contrat Natura 2000 "Propriétaire privé"	30
Figure 10: Troupeau sur le coteau de la Lécune.....	30
Figure 11: Débroussaillage de la pelouse méso-xérophile.....	31
Figure 12: Débroussaillage sélectif du fourré à genévriers	31
Figure 13: Stockage des rémanents en lisière	32
Figure 14 : Périmètre de l'AFPL de Borrèze	32
Figure 15 : Périmètre de l'AFPL des coteaux Sarladais.....	33
Figure 16 : Périmètre de l'AFPL Entre Céou Et Quercy.....	33
Figure 17 : Sites concernés par le plan de relance verte en faveur du Lézard ocellé.	35
Figure 18 : Acquisition de parcelles CEN NA	36
Figure 19: Parcelles acquises en 2022 au sein et à proximité du site Natura 2000 des Coteaux calcaires du cause de Daglan et de la vallée du Céou.....	37

INDEX DES TABLEAUX

Tableau I : Fiche d'identité des quatre sites Natura 2000.....	5
Tableau II : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires de Borrèze » ...	8
Tableau III : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel »	9
Tableau IV : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires du cause de Daglan et de la vallée du Céou »	10
Tableau V : Liste des MAEC proposées dans le PAEC AQ_CCSD 2019 et 2021	17
Tableau VIII : Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015	19
Tableau IX : Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015	19
Tableau X : Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015	19
Tableau X : Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015	19
Tableau XI : Intitulés des mesures souscrites et surfaces engagées par territoire	20
Tableau XII : Liste des parcelles concernées par le contrat N2000 – AFPL de Borrèze	26
Tableau XIII : Résultats des suivis biologiques.....	38

PREAMBULE

Les quatre sites Natura concernés par ce bilan d’animation, objet du présent rapport, sont situés au sein des entités géographiques dites du Périgord Noir et du Périgord Pourpre dans le département de la Dordogne.

Tableau I : Fiche d'identité des quatre sites Natura 2000

Nom du site	Coteaux calcaires de Borrèze	Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel	Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou	Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne
Code site	FR7200676	FR7200665	FR7200672	FR7200664
Superficie	415 ha	472 ha	1195 ha	3686 ha
Communes concernées	3 communes : Borrèze, Salignac-Eyvigues, Simeyrols	4 communes : Proissans, Saint-Crépin-et-Carlucet, Sainte-Nathalène, Saint-Vincent-le-Paluel	8 communes : Bouzig, Campagnac-lès-Quercy, Castelnaud-la-Chapelle, Cénac-et-Saint-Julien, Daglan, Saint-Cybranet, Saint-Pompont, Veyrines-de-Domme	27 communes : Baneuil, Beynac-et-Cazenac, Calviac-en-Périgord, Carlux, Carsac-Aillac, Castels et Bézenac, Cazoulès, Cénac-et-Saint-Julien, Coux et Bigaroque-Mouzens, Couze-et-Saint-Front, Domme, Lalinde, Limeuil, Mauzac-et-Grand-Castang, Orliaguet, Paunat, Peyrillac-et-Millac, Pezuls, Pontours, Prats-de-Carlux, Roque-Gageac, Saint-Capraise-de-Lalinde, Saint-Chamassy, Saint-Vincent-de-Cosse, Trémolat, Vézac, Vitrac
Date de validation du DOCOB	04/11/2013	20/11/2013	05/11/2013	2006
Date de l’arrêté préfectoral d’approbation du DOCOB	14/05/2014	14/05/2014	14/05/2014	31/12/2015
Date de l’arrêté ministériel de désignation du site (Zone Spéciale de Conservation)	23/10/2019 modifiant l’arrêté du 22/08/2019	29/12/2016	21/06/2019 modifiant l’arrêté du 22/08/2016	13/08/2018 modifiant l’arrêté du 31/12/2015

En 2014, suite à l’élaboration du Document d’Objectifs (DOCOB) de trois des quatre sites Natura 2000 (FR7200676, FR7200665 et FR7200672), les services de l’Etat, déjà maître d’ouvrage de la réalisation des 3 DOCOB concernés, ont décidé d’en maîtriser également la mise en œuvre.

Pour mener à bien cette mission d’animation, les services de l’État se sont attachés les services du Conservatoire d’espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (antenne Dordogne) et de la Chambre d’Agriculture de la Dordogne (à travers son antenne du Périgord Noir).

La première phase d’animation s’est déroulée sur une période de 12 mois allant de juin 2014 à juin 2015, ensuite les services de l’État ont lancé un appel d’offre pour une seconde phase d’animation de 12 mois allant de décembre 2015 à décembre 2016.

Enfin une troisième phase d’animation s’est déroulée de décembre 2017 à octobre 2021.

Pour le site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne (FR7200664), les services de l’État se sont également attachés les services du Conservatoire d’espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (antenne Dordogne) et de la Chambre d’Agriculture de la Dordogne (à travers son antenne du Périgord Noir).

En 2021, les services de l'État ont lancé un appel d'offre pour l'animation conjointe des quatre sites pour une durée de 15 mois. L'animation a de nouveau été confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (antenne Dordogne) et à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (antenne du Périgord Noir).

Le présent bilan d'animation couvre ainsi la période d'animation des quatre sites Natura 2000 allant de décembre 2021 à mars 2023.

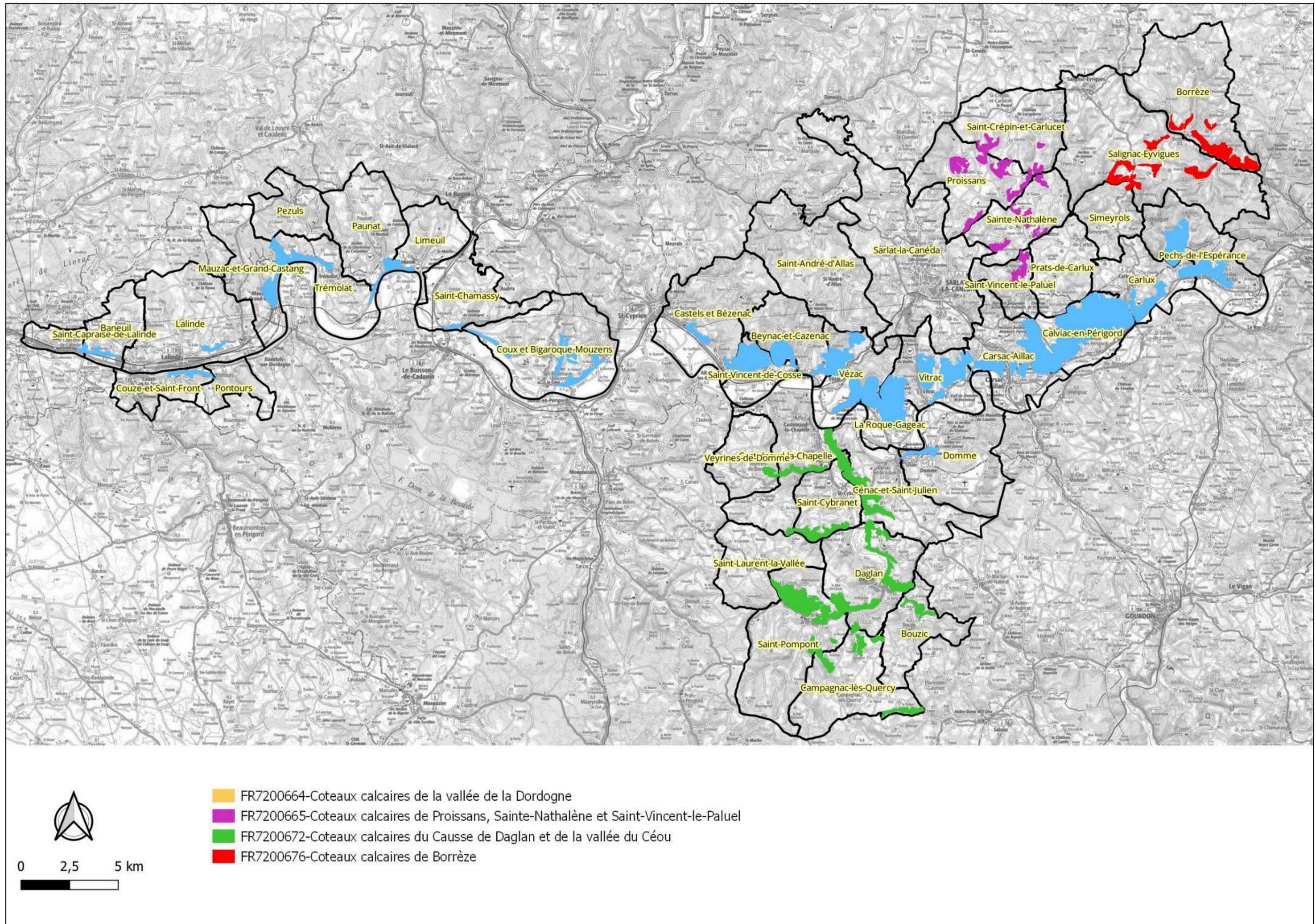


Figure 1 : Cartographie de localisation des quatre sites Natura 2000

RAPPEL DES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB

1. LES ENJEUX

1.1. Coteaux calcaires de Borrèze

1.1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2011 lors de l'élaboration fait état de la présence de 5 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*). Elles occupent environ 23 % du périmètre du site et représentent 66 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau II : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires de Borrèze »

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.	6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles
		6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
		6210-13 Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques
		Habitat élémentaire non précisé
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.	5130-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun
5110 - Formations stables xéro-thermophile à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	Ces formations sont relativement rares et peu étendues à l'échelle du site ce qui renforce leur intérêt patrimonial et paysager. L'association de ces habitats avec des formations de pelouses forment des paysages pastoraux très originaux.	5110-3 Buxaies supra-méditerranéennes
8130 – Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Cet habitat est l'un des plus remarquables du site en raison de la présence des espèces remarquables qui le constituent, de sa grande rareté départementale et du fait qu'il correspond à une combinaison floristique qui ne semble pas avoir été décrite ailleurs en Dordogne et qui pourrait donc être propre à la zone.	Habitat élémentaire non précisé
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Présence ponctuelle de cet habitat sur le site, participant à la diversité des milieux secs des coteaux. Habitat relictuel remarquable en Aquitaine, d'un très grand intérêt biologique.	Habitat élémentaire non précisé

1.1.2. Espèces floristiques et faunistiques

1.1.2.1. Flore

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme par exemple :

- La Spirée à feuilles de Millepertuis (*Spiraea hypericifolia* subsp. *obovata*)
- La Renoncule à feuilles de Cerfeuil (*Ranunculus paludosus*)
- La Crapaudine de Guillon (*Sideritis hyssopifolia* subsp. *guillonii*)

1.1.2.2. Faune

Concernant les lépidoptères (papillons), un cortège très intéressant en termes de patrimonialité fréquente les coteaux calcaires du site. 1 espèce d'intérêt communautaire fréquente le site : l'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF).

En termes de reptiles, le Lézard ocellé a été identifié sur le site. Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu de conservation protégée au niveau national.

1.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel

1.2.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2011 lors de l'élaboration fait état de la présence de 3 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des forêts de chênes verts. Elles occupent environ 31 % du périmètre du site et représentent 80 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les forêts de chênes verts représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle.

Tableau III : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel »

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Sur le site, il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie. Les pelouses sèches abritent une flore et une faune originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées.	6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles Habitat élémentaire non précisé
8130 – Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Représenté de façon marginale sur le site, cet habitat est néanmoins remarquable en raison de la présence des espèces remarquables qui le constituent, de sa grande rareté départementale et	Habitat élémentaire non précisé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Il s'agit de l'habitat le plus représenté sur le site qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Ces milieux offrent des zones de refuge, de nourrissage et de repos pour un grand nombre d'espèces. Les forêts jouent un rôle essentiel de stabilité des versants soumis à l'érosion	9340-10 Yeuseraies aquitaines Habitat élémentaire non précisé

1.2.2. Espèces floristiques et faunistiques

1.2.2.1. Flore

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

1.2.2.2. Faune

Aucune espèce faunistique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

1.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

1.3.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2011 lors de l'élaboration fait état de la présence de 6 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) souvent en mosaïque avec des formations à *Juniperus communis* (Genévrier commun). Les pelouses sèches occupent environ 19 % du périmètre du site quand les formations à *Juniperus communis* en occupent 17 %. Ces 2 formations représentent 95 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau IV : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou »

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.	6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles
		6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
		6210-13 Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques
		6210-8 Pelouses calcicoles sur calcaires tendres des mésos climats froids
		Habitat élémentaire non précisé
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il peut être utilisé par les rapaces en tant que territoire de chasse.	Habitat élémentaire non précisé
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaies à montagnardes à Genévrier commun
5110 - Formations stables xéro-thermophile à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	Ces formations sont relativement rares et peu étendues à l'échelle du site ce qui renforce leur intérêt patrimonial et paysager. L'association de ces habitats avec des formations de pelouses forment des paysages pastoraux très originaux.	5110-3 Buxaies supra-méditerranéennes
8130 – Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Représenté de façon marginale sur le site, cet habitat est néanmoins remarquable en raison de la présence des espèces remarquables qui le constituent, de sa grande rareté départementale	Habitat élémentaire non précisé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie et qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Il a également un grand intérêt dans les forêts, fruticées, pelouses, ... des zones de coteaux.	Habitat élémentaire non précisé

1.3.2. Espèces floristiques et faunistiques

1.3.2.1. Flore

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme par exemple :

- La Leuzée en cône (*Rhaponticum coniferum*)
- La Laitue vivace (*Lactuca perennis*)
- L'Orpin sédiforme (*Sedum sediforme*)

1.3.2.2. Faune

Concernant les lépidoptères (papillons), un cortège très intéressant en termes de patrimonialité fréquente les coteaux calcaires du site. 3 espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site : le Damier de la succise (annexe II de la DHFF), le Cuivré des marais (annexe II de la DHFF) et l'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF).

Les différentes phases de prospection menées lors de la réalisation du DOCOB au sein de la zone d'étude ont permis de recenser 2 espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la DHFF :

- le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échanquées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue donc un **site d'intérêt national** selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Nouvelle-Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

En termes de reptiles, le Lézard ocellé a été identifié sur le site. Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu de conservation, protégée au niveau national.

1.4. Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

1.4.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2006 lors de l'élaboration du DOCOB fait état de la présence de 5 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des forêts de chênes verts. Elles occupent environ 19 % du périmètre du site et représentent 80 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les forêts de chênes verts représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale comme les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*), souvent en mosaïque avec des formations à *Juniperus communis* (Genévrier commun) et qui comptent pour 20 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Installées sur les versants pentus des coteaux, en exposition sud à sud-ouest, on les retrouve essentiellement sur la moitié Est du site.	9340-10 Yeuseraies aquitaines
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Issues de déforestations anciennes, elles sont menacées de fermeture du fait de l'abandon de pratiques agricoles traditionnelles (notamment le pastoralisme).	6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables
		6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Elles sont généralement développées en taches, au sein des pelouses sèches calcicoles.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun
8210 – Pentes rocheuses calcaires, avec végétation chasmophytique	Ce sont des falaises abruptes, qui emprisonnent une végétation pionnière qui colonise les anfractuosités.	Habitat élémentaire non précisé
8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	Elles servent souvent de gites pour des espèces protégées, notamment des chauves-souris.	Habitat élémentaire non précisé

1.4.2. Espèces floristiques et faunistiques

1.4.2.1. Flore

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme par exemple :

- La Laitue vivace (*Lactuca perennis*)
- L'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*)

1.4.2.2. Faune

Si aucune espèce, n'était mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (FSD), l'élaboration du DOCOB a mis en évidence l'utilisation régulière du site Natura 2000 par **2 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (Petit rhinolophe et Grand rhinolophe)**.

De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échanquées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue donc un **site d'intérêt national** selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

Concernant les oiseaux, 8 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » sont présentes sur le site, parmi lesquels le Faucon pèlerin et le Hibou Grand-duc qui se reproduisent chaque année sur les falaises, ou l'Engoulevent d'Europe.

D'autres espèces animales patrimoniales sont présentes sur le site, comme la Genette (protection nationale) et l'Alyte accoucheur (annexe IV de la DHFF, protection nationale). L'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF) est probablement présent dans le périmètre et à rechercher.

2. LES OBJECTIFS

Pour répondre aux enjeux des sites, plusieurs objectifs à long termes ont été définis lors de l'élaboration des Docob. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels à travers quatre programmes d'actions synthétisés ci-après.

Compte tenu des caractéristiques des 4 sites, les programmes d'action proposés sont très proches, voire identiques pour les sites des Coteaux calcaires de Borrèze et les Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel.

2.1. Coteaux calcaires de Borrèze

O₁	Conserver les habitats d'intérêt communautaire
O ₁₁	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts
O ₁₂	Conserver les boisements d'intérêt communautaire
O₂	Améliorer les connaissances, mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces à enjeux
O ₂₁	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces
O ₂₂	Organiser le suivi du site et évaluer l'efficacité des actions de gestion mise en œuvre
O₃	Communiquer et animer le DOCOB
O ₃₁	Valoriser, communiquer, sensibiliser
O ₃₂	Animer l'application du Document d'Objectifs

2.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel

O₁	Conserver les habitats d'intérêt communautaire
O ₁₁	Conserver les boisements d'intérêt communautaire
O ₁₂	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts
O₂	Améliorer les connaissances, mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces à enjeux
O ₂₁	Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces
O ₂₂	Organiser le suivi du site et évaluer l'efficacité des actions de gestion mise en œuvre
O₃	Communiquer et animer le DOCOB
O ₃₁	Valoriser, communiquer, sensibiliser
O ₃₂	Animer l'application du Document d'Objectifs

2.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

O₁	Conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
O ₁₁	Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts ou semi-ouverts
O ₁₂	Conserver les boisements d'intérêt communautaire
O ₁₃	Conserver et favoriser les espèces d'intérêt communautaire
O₂	Mettre en place le suivi et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces à enjeux
O ₂₁	Améliorer les connaissances et organiser le suivi du site
O₃	Communiquer et animer le DOCOB
O ₃₁	Valoriser, communiquer, sensibiliser
O ₃₂	Animer l'application du Document d'Objectifs

2.4. Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Priorité	Objectifs de Conservation	
1	OC1	OC1 - Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles (6210, 6110, 6220, 5130) -->Opérations visant à améliorer la gestion des complexes de pelouses des coteaux
	OC2	OC2 - Maintenir voir restaurer la fonctionnalité des milieux pour les chiroptères et l'avifaune rupicole (chiroptères et rapaces rupicoles = sur les blocs et parois rocheux)
2	OC3	OC3 - Conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire (9340, 9150, 9180, 91E0)
	OC4	OC4 - Conserver les habitats aquatiques et rupicoles (rocheux) ponctuels (7220, 8210, 8310)
3	OC5	OC5 - Favoriser la gestion extensive et la préservation des prairies de fauche (6510)
	OC6	OC6 - Améliorer la conservation du Damier de la Succise

ANIMATION REALISEE SUR LE SITE

1. PHASE D'APPROPRIATION DU DOCOB

Sur les 4 sites concernés, les agents du CEN Nouvelle-Aquitaine et de Chambre d'agriculture ont mis en œuvre les précédentes phases d'animation et ont collaboré ensemble pour la réalisation des DOCOBs (pour 3 des 4 sites : FR7200676, FR7200665 et FR7200672) ; cette phase d'appropriation du DOCOB est donc sans objet.

2. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION

2.1. Site Internet

De nouveaux sites internet dédiés à chacun des quatre sites Natura 2000 ont été réalisés en 2022. Les informations présentées sur les sites ont été mises à jour afin de communiquer sur l'ensemble des éléments relatifs au site (informations sur la mise en œuvre des contrats forestiers et Ni-Ni, consultation de documents en ligne ...).

L'architecture des sites est construite de manière à pouvoir consulter les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEc, les Contrats N2000, la charte N2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL,...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Les sites sont accessibles aux adresses suivantes :

- <http://www.coteaux-calcaires-borreze.fr/>
- <http://www.coteaux-calcaires-proissans.fr/>
- <https://www.coteaux-calcaires-daglan-ceou.fr/>
- <http://www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr/>

2.2. Réalisation de documents d'information

Deux plaquettes ont été créées en 2022 pour chacun de trois des quatre sites. Ces plaquettes avaient déjà été créées en 2020 pour le site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne. Ces plaquettes seront régulièrement diffusées sur le territoire :

- Une plaquette « Présentation » sur laquelle on retrouve des éléments présentant le site, le dispositif Natura 2000, les enjeux en terme de patrimoine naturel, les problématiques de conservation des habitats et espèces ;
- Une plaquette « Outils de gestion » exposant les différents outils de contractualisation disponibles pour la mise en œuvre d'actions de gestion concrètes répondant aux objectifs du DOCOB.



Figure 2 : Ex de pages de garde des plaquettes "Présentation" et "Outils de communication"

Les visuels de la plaquette pour les 4 sites sont présentés en annexe 1, 2, 3 et 4.

2.3. Réunions d'information auprès des communes

Des **rencontres bilatérales** entre les communes (maires et secrétaires de mairie) et les animateurs de site ont été réalisées dans deux communes des quatre sites Natura. Plusieurs points ont été abordés au cours de ces entretiens :

- Présentation de la démarche et du dispositif Natura 2000 ;
- Présentation des enjeux biodiversité, des outils de gestion ;
- Échanges sur les projets de la commune pouvant être en lien avec Natura 2000 ;
- Échanges sur les potentialités de contractualisation (MAEC, Contrat Natura 2000) ;
- Échanges autour du foncier.

Ces échanges ont eu lieu :

- Le 27 juin 2022 pour la commune de Domme ;
- Le 19 juillet 2022 pour la commune de Campagnac-lès-Quercy ;

Il est ressorti de ces échanges que le PLUi de la Communauté de communes de Domme – Villefranche du Périgord était en cours d'élaboration. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé son accompagnement, afin de bien prendre en compte les enjeux liés au site Natura des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou qui se trouve sur le territoire de cette collectivité.

Par ailleurs, il se trouve que la commune de Domme est propriétaire d'une grotte touristique située sous le village. Cette grotte accueillerait une population de chauve-souris. La prospection réalisée à la suite de la rencontre avec la mairie n'a permis de trouver que 3 individus, mais il est prévu de retourner visiter la grotte au cours de l'hiver 2022-2023 pour voir si elle accueille une importante colonie d'hivernage, comme semblent le suggérer les témoignages des employés de la grotte. Cette éventuelle colonie pourrait être en lien avec la colonie de reproduction située à proximité, dans les anciens fours à chaux en contrebas du village, et qui est suivie depuis plusieurs années.

Il était prévu d'organiser une animation nature avec la commune de Saint-Cybranet. Celle-ci n'a cependant pas eu lieu, la commune n'ayant pas donné suite aux sollicitations du CEN Nouvelle-Aquitaine.

3. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

3.1. Projet agro-environnemental (PAE)

Dans le cadre de la programmation FEADER 2014-2020, chaque année la région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet pour des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques proposant des mesures agro-environnementales à mettre en œuvre sur des territoires à enjeu. Le PAEC, porté par un opérateur local, doit reposer sur un diagnostic des enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Il définit la liste des MAEC mobilisables (cahier des charges proposés sur le territoire), il liste les actions complémentaires aux MAEC à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), il précise des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Les 4 sites Natura 2000 de coteaux périgourdiens sont inclus dans la zone pastorale de Dordogne et dans le PAEC nommé « PAEC des Coteaux calcaires du Sud-Dordogne – PAEC_CCSD » mis en œuvre à partir 2015. L'opérateur est la Chambre d'agriculture 24 en partenariat avec le CEN Nouvelle Aquitaine. Les enjeux principaux découlent de la déprise agricole et de la baisse des effectifs pâturant ; ils sont les suivants :

- La fermeture des milieux qui banalise les paysages et renforce les risques d'incendie (enjeu lié à la zone pastorale)
- La perte de biodiversité, notamment sur les pelouses et landes calcicoles (enjeu lié aux sites Natura 2000)
- La présence d'un gîte à chauves-souris d'importance internationale sur la commune de Domme, dont l'aire d'alimentation recouvre une grande partie du site Natura 2000 des coteaux calcaires de Daglan et de la vallée du Céou.

Chaque année le PAEC est réajusté pour répondre aux objectifs définis par la région (devenue Nouvelle Aquitaine) tout en s'adaptant aux enjeux du territoire. Il intègre un bilan de l'année précédente et des prévisions de nouvelles contractualisations.

Pour la campagne 2022, le PAEC AQ_CCSD déposé en décembre 2021 par la Chambre d'agriculture a été validé par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) Nouvelle-Aquitaine le 18 janvier 2022. De plus la CRAEC a ouvert la possibilité aux exploitant ayant contractualisé des mesures en 2015, 2016 ou 2017 (terme échu) de reconduire un nouveau contrat sur les mêmes parcelles. Tous les engagements en 2022, que ce soit pour des nouvelles parcelles ou des reconductions de contrats à terme, ont été souscrits pour une durée de 1 an.

Tableau V : Liste des MAEC proposées dans le PAEC AQ_CCSD 2019 et 2021

Mesures PAEC 2021 = mesures 2015 - 2016 - 2019			
Code (RR_TTTT_MAEC)	Intitulé complet de la mesure	Opérations mobilisées	Montant (€/ha)
AQ_CCSD_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	MAEC SHP Ind.	58.29
AQ_CCSD_HE01	Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale	HERBE_09	75.44
AQ_CCSD_HE06	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	HERBE_06 (20 j.)	120,86
AQ_CCSD_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	HERBE_06 (20 j.) + HERBE_03	165,32
AQ_CCSD_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	COUVER06 + HERBE_03	399.69
AQ_CCSD_VE03	Absence de traitements phytosanitaires de synthèse en vergers	PHYTO_03 VE	368,50

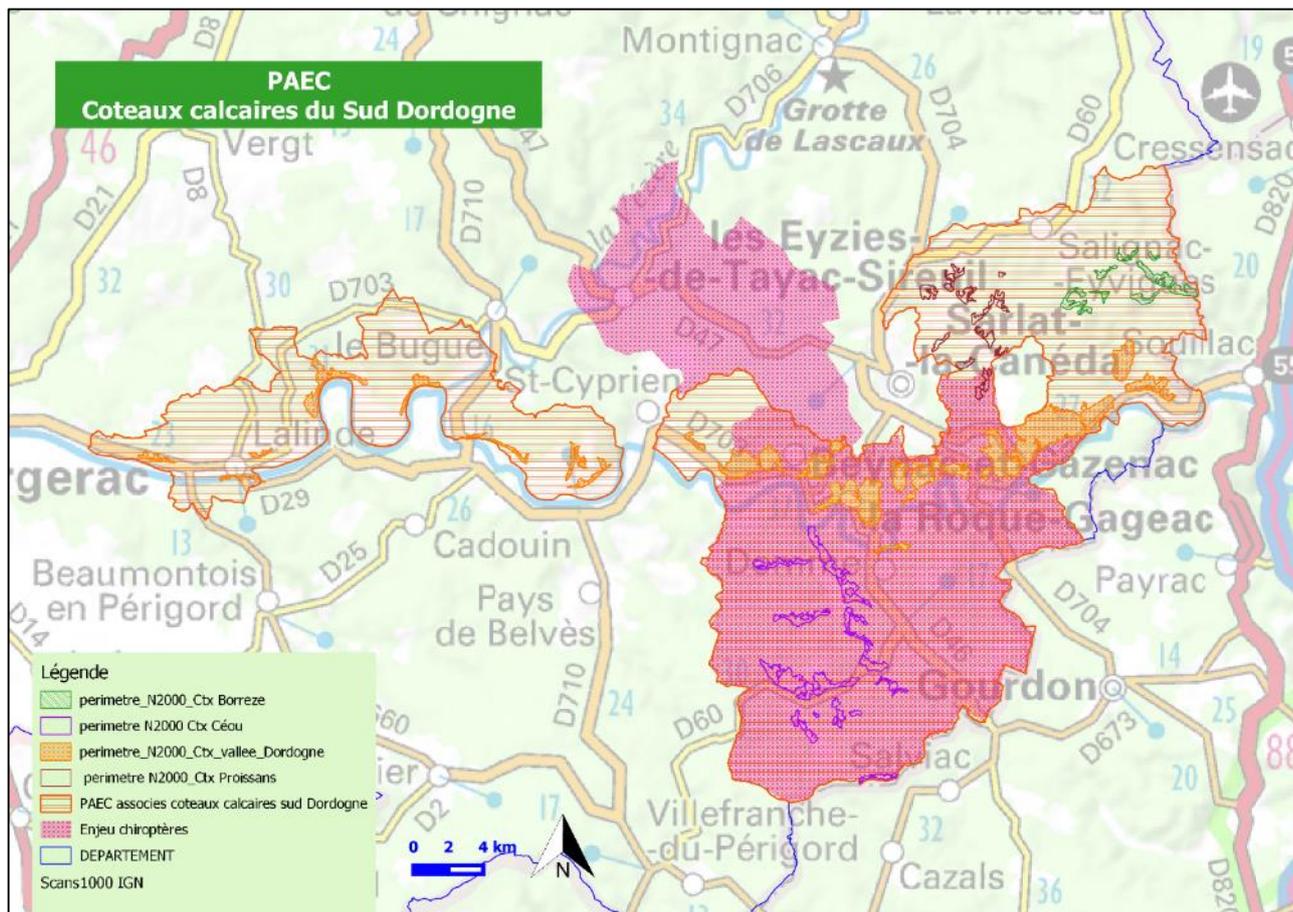


Figure 3 : Périmètre des sites Natura 2000 et du PAEC CCSD

3.2. Information Communication sur le PAEC

Pour la campagne 2022, la communication s'est déroulée comme suit :

- Information auprès de l'ensemble des agriculteurs adhérents au CrDA, via notre journal « l'Agriculteur du Périgord Noir »
- Une communication lors d'une réunion d'information PAC auprès des agriculteurs du Périgord Noir

3.3. Bilan des contrats MAEC engagés en 2022

Aucune nouvelle sollicitation n'a été enregistrée en 2022 dans le périmètre du PAEC AQ_CCSD, donc aucun nouveau diagnostic n'a été réalisé.

D'autre part les contrats engagés en 2015 et 2016 (terme échu) ont pu être reconduits pour une année supplémentaire. Pour ce faire, les diagnostics parcellaires pour les surfaces réengagées en retard de fauche ont dû être actualisés afin de satisfaire aux exigences des cahiers des charges de la mesure : 1 diagnostic a été actualisé.

3.4. Elaboration de plans de gestion Pastoraux

Pour satisfaire au cahier des charges de la mesure AQ_CCSD_HE01 (gestion pastorale) pour les bénéficiaires souhaitant reconduire leur contrat en 2022 (contrats engagés initialement en 2015 ou 2016), une actualisation des plans de gestion pastoraux était nécessaire. 10 plans de gestion pastoraux ont été actualisés pendant le début de l'été 2022 :

- 8 concernant le site Natura 2000 des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou
- 1 concernant le site des Coteaux calcaires de Borreze
- 1 concernant le site des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel.

3.5. Bilan des contractualisations MAEC sur 5 ans

3.5.1. Coteaux calcaires de Borrèze

Tableau VI : Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Diagnostiques réalisés	3	1	2	1	2	PAEC non ouvert	1	0	10
Nouveaux contrats MAEC engagés	3	1	2	1	1		0	0	8
surf correspondante estimée (ha)	50	7	55	17	39		0	0	168
Réengagement des contrats échus						3	4	6	
Durée engagement	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	1 an	1 an	1 an	
Volume financier estimé pour la durée d'engagement	18 460 €	2 163 €	23 611 €	6 299 €	13 752 €	3 692 €	4 124 €	8 847 €	80 948 €

3.5.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel

Tableau VII : Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Diagnostiques réalisés	1	3	2	0	1	PAEC Non ouvert	1	0	8
Nouveaux contrats MAEC engagés	0	3	2	0	1		1	0	7
surf correspondante estimée (ha)	0	105	36	0	50		20	0	234
Réengagement des contrats échus							3	5	
Durée engagement	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans		1 an	1 an	
Volume financier estimé pour la durée d'engagement	0 €	30 509 €	13 794 €	0 €	24 905 €	0 €	6 502 €	9 260 €	84 970 €

3.5.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Tableau VIII : Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Nbr de diagnostics réalisés	12	6	1	2	1	PAEC Non ouvert	1	0	23
Nouveaux contrats MAEC engagés	9	4	1	2	0		1	0	17
surf correspondante estimée (ha)	417	83	42	27	0		63	0	695
Réengagement des contrats échus						9	13	15	
Durée engagement	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	1 an	1 an	1 an	
Volume financier estimé pour la durée d'engagement	179 395 €	52 308 €	15 879 €	11 128 €	0 €	35 879 €	51 093 €	54 269 €	399 952 €

3.5.4. Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne

Tableau IX : Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Nbr de diagnostics réalisés	3	0	1	0	2	PAEC Non ouvert	2	0	8
Nouveaux contrats MAEC engagés	3	0	1	0	2		2	0	8
surf correspondante estimée (ha)	111	0	44	0	25		10	0	200
Réengagement des contrats échus						3	3	4	
Durée engagement	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	1 an	1 an	1 an	
Volume financier estimé pour la durée d'engagement	44 067 €	0 €	12 911 €	0 €	10 025 €	8 813 €	9 396 €	11 979 €	97 191 €

3.5.5. Synthèse pour les 4 sites Natura 2000

Au total, 49 diagnostics initiaux ont été réalisés au cours des 8 années (dont 1 année blanche) de mise en œuvre du Programme Agro-Environnemental et Climatique AQ_CCSD sur les communes des 4 sites Natura 2000 concernés ; 8 d'entre eux sont communs aux sites des Coteaux calcaires de Borrèze et des coteaux calcaires de Proissans géographiquement proches. **35 exploitations sont engagées en MAEC sur l'ensemble des 4 sites Natura 2000 et 2 avenants ont été réalisés.**

Tableau X : Intitulés des mesures souscrites et surfaces engagées par territoire

Objectifs de la mesure	Montant / ha / an	Surface engagées entre 2015 et 2022 - HA				
		Ctx Borrèze	Ctx Proissans	Ctx Céou	Coteaux Dordogne	TOTAL
Mesure systèmes herbagers et pastoraux individuelle	58,29 €	66	200	335	156	756
Milieus ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	75,44 €	120	60	365	65	610
Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	120,86 €			14		14
Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	165,32 €			10		10
Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	381,21 €			6		6
Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers	368,50 €			11		11
ENGAGÉE EN MAEC		168	222	631	204	1 225

41 ha sont engagés dans des mesures visant spécifiquement à préserver les Habitats d'Intérêt Communautaires de pelouses sèches ainsi que les habitats d'espèces (chiroptères), par des retards de fauche, la conversion de terres arables en prairies et la suppression des traitements phytosanitaires de synthèse en vergers.

D'autre part, 1184 ha sont engagés en mesure systèmes herbagers et pastoraux et/ou en gestion pastorale, visant à réinvestir des parcelles embroussaillées et/ou boisées par une gestion extensive, pour limiter la fermeture des milieux en zone de déprise agricole. Ces mesures ont une incidence forte sur les habitats d'intérêt communautaires des coteaux très menacés par la fermeture qui tend à banaliser les milieux et à réduire la biodiversité associée. De nombreuses surfaces sont engagées aux abords immédiats des 4 sites Natura 2000 et près de 5% sont localisées au sein des sites Natura 2000 :

- 25 ha dans le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de Borrèze
- 8 ha dans le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent Le Paluel
- 11 ha dans le site Natura 2000 Coteaux calcaires des causses de Daglan et de la vallée du Céou
- 15 ha dans le site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.

Ce bilan est réalisé sur la base des diagnostics, et ne tient pas compte des modifications qui ont pu intervenir après engagement PAC (retrait de certaines parcelles à la demande de l'agriculteur ou suite à l'instruction du dossier).

Le programme de MAEC a été très largement souscrit sur les communes des Coteaux calcaires du causse de Daglan et la vallée du Céou, avec un impact significatif pour le territoire en termes de gestion des milieux et de dynamique locale.

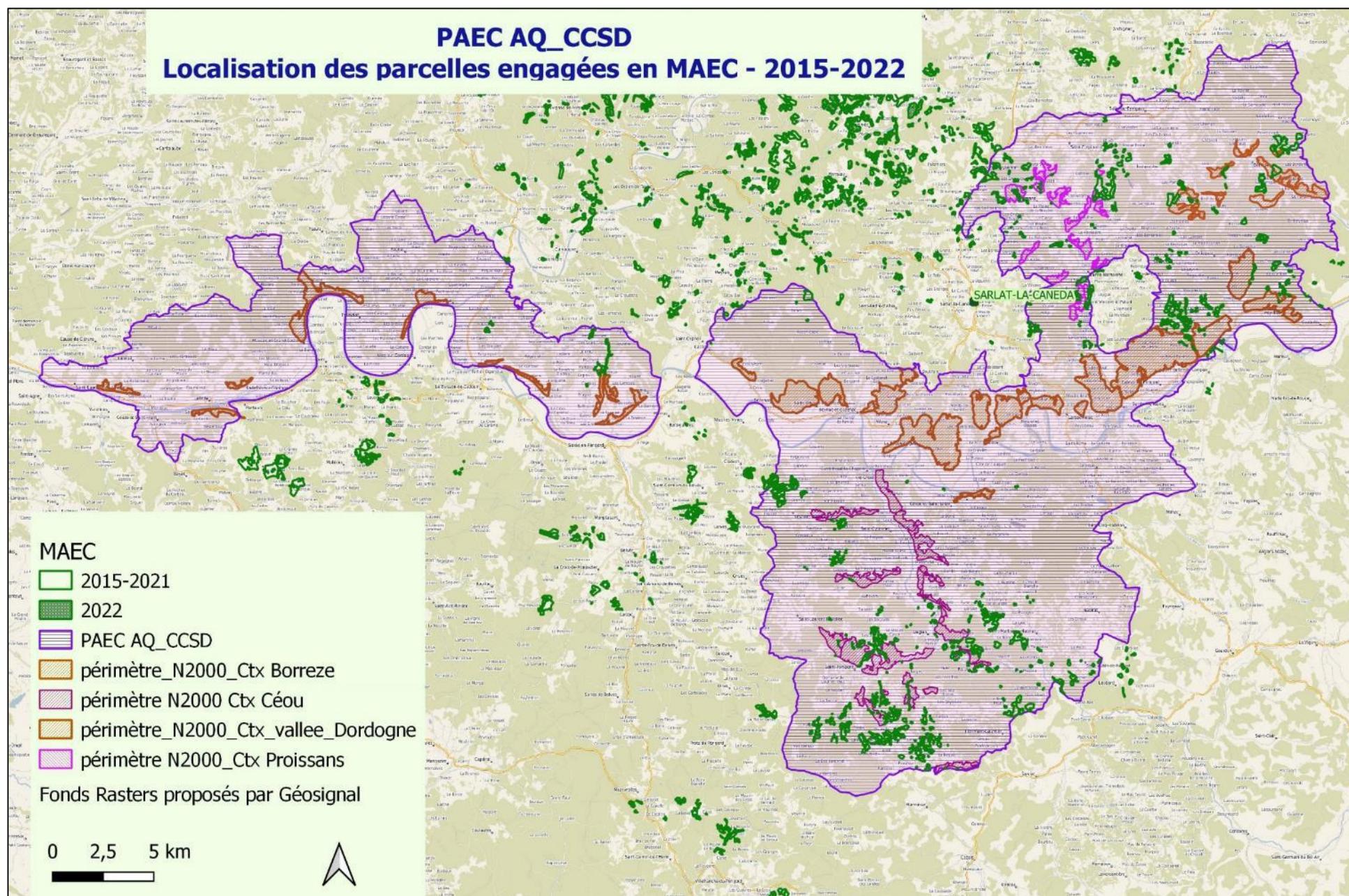


Figure 4 : Localisation des MAEC engagées sur les communes des sites Natura 2000 et du PAEC CCSD

3.6. Réponse à l'appel à projets PAEC pour la nouvelle programmation 2023-2027

Le Plan Stratégique National (PSN) approuvé le 31 août 2022 par la commission européenne constitue le cadre d'intervention du FEADER depuis le 1^{er} janvier 2023.

Sans attendre cette échéance, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022 :

1. Un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022 pour identifier les opérateurs de PAEC au titre de la campagne 2023 : Les futurs opérateurs PAEC étaient invités à déposer une fiche synthétique de leur projet pour permettre de pré-visualiser leur territoire, le contenu du projet, les mesures (MAEC) proposées et de connaître les besoins financiers prévisionnels qui s'y rattachent.
2. un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022 : les opérateurs ayant répondu à l'AMI étaient invités à déposer un dossier complet de leur PAEC, soumis à l'examen d'une Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) et à une notation.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne et le CEN Nouvelle Aquitaine, partenaires historiques pour l'animation de sites Natura 2000, ont souhaité poursuivre ce partenariat et déposer un projet de PAEC regroupant l'ensemble des sites Natura 2000 de Dordogne que nous co-animons, répondant ainsi à la volonté de l'Etat et de la Région de regrouper des territoires ayant des enjeux similaires et de créer des synergies.

Le PAEC NA_BD24, intitulé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », est constitué de plusieurs entités morcelées, situées pour une majeure partie dans le Sud-est du département de la Dordogne et pour une faible part dans le Pays Ribéracois. Il regroupe deux types de milieux qui se côtoient :

- des coteaux calcaires qui abritent une mosaïque de milieux plus ou moins ouverts allant des végétations de dalles aux fourrés, en passant par les pelouses sèches
- des petites vallées humides qui accueillent des zones humides formant une mosaïque de milieux plus ou moins ouverts ou boisés.

L'agriculture y est très diversifiée et souvent valorisée par le tourisme à la ferme (vente directe et hébergement). Les vallées comme les coteaux qui les dominent sont marqués par la déprise agricole, qui entraîne la fermeture des milieux et une perte de biodiversité, aussi bien dans les coteaux secs ou en milieu humide. A l'échelle du PAEC, on recense également plusieurs gîtes d'hibernation et/ou de reproduction de chiroptères : Il s'agit notamment de fournir aux populations de chauves-souris des territoires de chasse productifs en insectes par le maintien et l'entretien de milieux prairiaux.

La richesse biologique liée à ces territoires a été préservée depuis des longtemps grâce à l'activité humaine qui maintenait une pression adaptée. Aujourd'hui, la déprise agricole sur les fortes pentes, suivi par les petites clairières et les petites vallées étroites a un effet banalisateur et représente une perte pour la biodiversité et un risque incendie accru sur les coteaux.

Les 4 sites Natura 2000 des coteaux périgourdins sont très représentatifs de ce PAEC ; l'intégralité des communes qui accueillent les périmètres Natura 2000 concernés est comprise dans le PAEC NA_BD24.

Le PAEC NA_DB24 dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité se superpose avec deux autres PAEC dont les enjeux sont complémentaires :

- Le PAEC NA-ZP 24 dont l'enjeu est le développement du pastoralisme
- Le PAEC NA_EL24 dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

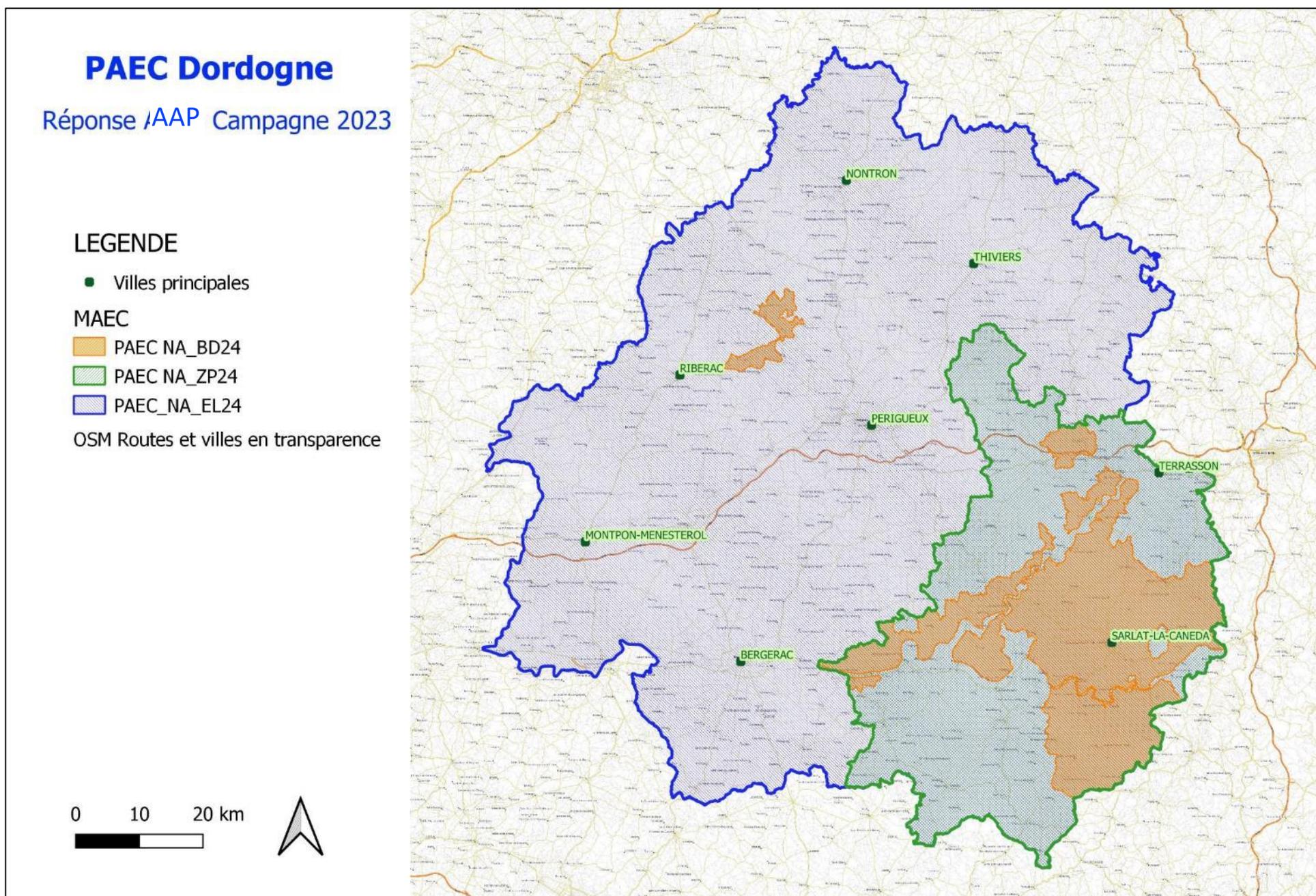


Figure 5 : Cartographie du PAEC NA_BD24 qui se superpose aux PAEC NA_ZP24 et NA_EL24

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique du PAEC NA_BD24 répond aux enjeux biodiversité de la stratégie régionale d'intervention du PSN. Il ambitionne :

- Pour les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires, de limiter les effets de la déprise agricole par le maintien ou la restauration de milieux ouverts
- Pour les milieux humides, de maintenir une gestion extensive des prairies, de conserver les habitats d'intérêt communautaire par des pratiques agricoles extensives (fauche tardive et limitation des intrants) et de maintenir et entretenir les végétations rivulaire tout en préservant la richesse floristique et faunistique
- Pour les habitats d'espèces et les territoires de chasse des chiroptères, de préserver et renforcer la diversité des assolements (conversion de terres en prairies, couverts adaptés...) et de permettre aux espèces végétales et animales d'accomplir leurs cycles biologiques par une fauche tardive et la réduction des intrants.

4. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS « FORESTIERS » ET « NI AGRICOLES NI FORESTIERS »

4.1. Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit

Pendant la première phase d'animation 2014-2015 des sites des Coteaux calcaires de Borrèze, des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent Le Paluel et des Coteaux calcaires des causses de Daglan et de la vallée du Céou, une base de données SIG (Système d'Information Géographique) a été formalisée (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires) pour l'ensemble des parcelles incluses en totalité ou en partie dans les périmètres de site Natura 2000.

Pour le site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, une analyse du foncier et des secteurs à enjeux (uniquement ciblés sur les habitats de pelouses calcaires sèches et / ou landes à genévriers pour l'instant) a été réalisée en 2018.

Cette phase est donc **sans objet**.

4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

Au cours de l'animation, les animateurs du site ont été informés par les services de l'Etat du calendrier (étapes et échéances) des contrats Natura 2000 pour l'année 2022 :

- Envoi projet de contrat N2000 à la DREAL NA / DDT24 : avant le 28/02/2022
- Réponse du comité de priorisation : fin 03/2022
- Dépôt des dossiers complets en DDT : avant le 31/05/2022
- Engagement des contrats avant le 31/12/2022
- Dernières demandes de paiement le 31/01/2025

4.2.1. Coteaux calcaires de Borrèze

Pas de nouvelles prises de contact avec des propriétaires.

4.2.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel

Pas de nouvelles prises de contact avec des propriétaires.

4.2.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Pas de nouvelles prises de contact avec des propriétaires.

4.2.4. Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Pas de nouvelles prises de contact avec des propriétaires.

4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers

4.3.1. Coteaux calcaires de Borrèze

4.3.1.1. Contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze

Le contrat Natura 2000 porté par l'AFPL de Borrèze arrivait à échéance en fin d'année 2021. Le porteur de projet souhaitant poursuivre son action d'entretien d'espace naturel sur le site, un travail a été engagé de manière à reconduire ce contrat. **En janvier 2022**, un projet de contrat Natura 2000, a donc été déposé auprès des services de l'Etat (DREAL et DDT).

Fin mars 2020, le comité de priorisation a retenu le projet de contrat. L'animateur du site a donc réalisé le diagnostic des parcelles concernées (cf. annexe 5) ainsi que le recherche de prestataire potentiel. Concomitamment, plusieurs réunions/échanges ont eu lieu entre l'AFPL et l'animateur du site afin de monter, et finaliser le contrat Natura 2000.

L'envoi du dossier final (CERFA de demande de subvention + l'ensemble des pièces justificatives) auprès des services de l'Etat a été fait en mai 2022.

20 parcelles sont concernées par le contrat Natura 2000 (cf. Tableau et carte ci-après). Elles appartiennent à plusieurs propriétaires privés (dont le CEN NA) qui sont adhérent à l'Association foncière pastorale Libre e Borrèze. L'AFPL de Borrèze est la structure unique porteuse du contrat Natura 2000.

Tableau XI : Liste des parcelles concernées par le contrat N2000 – AFPL de Borrèze

ILOT	COMMUNE	SECTION	NUMERO	PARCELLE	SURFACE (ha)
Ilot 1 (S1)	Borrèze	AP	3	AP3	1,03
	Borrèze	AP	5	AP5	0,81
	Borrèze	AP	6	AP6	0,60
	Borrèze	AP	7	AP7	1,33
	Borrèze	AP	11	AP11	5,15
Ilot 2 (S2)	Borrèze	AP	219	AP219	2,35
	Borrèze	AP	220	AP220	2,25
	Borrèze	AR	8	AR8	0,94
	Borrèze	AR	9	AR9	3,74
	Borrèze	AR	11	AR11	0,39
	Borrèze	AR	18	AR18	0,59
	Borrèze	AR	20	AR20	2,35
	Borrèze	AR	147	AR147	0,23
	Borrèze	AR	151	AR151	6,87
	Borrèze	AR	152	AR152	2,95
Ilot 3 (S3)	Borrèze	AR	109	AR109	5,36
	Borrèze	AR	113	AR113	1,77
	Borrèze	AR	121	AR121	6,42
	Borrèze	AR	126	AR126	1,20
	Borrèze	AR	169	AR169	0,38
Superficie totale					46,71

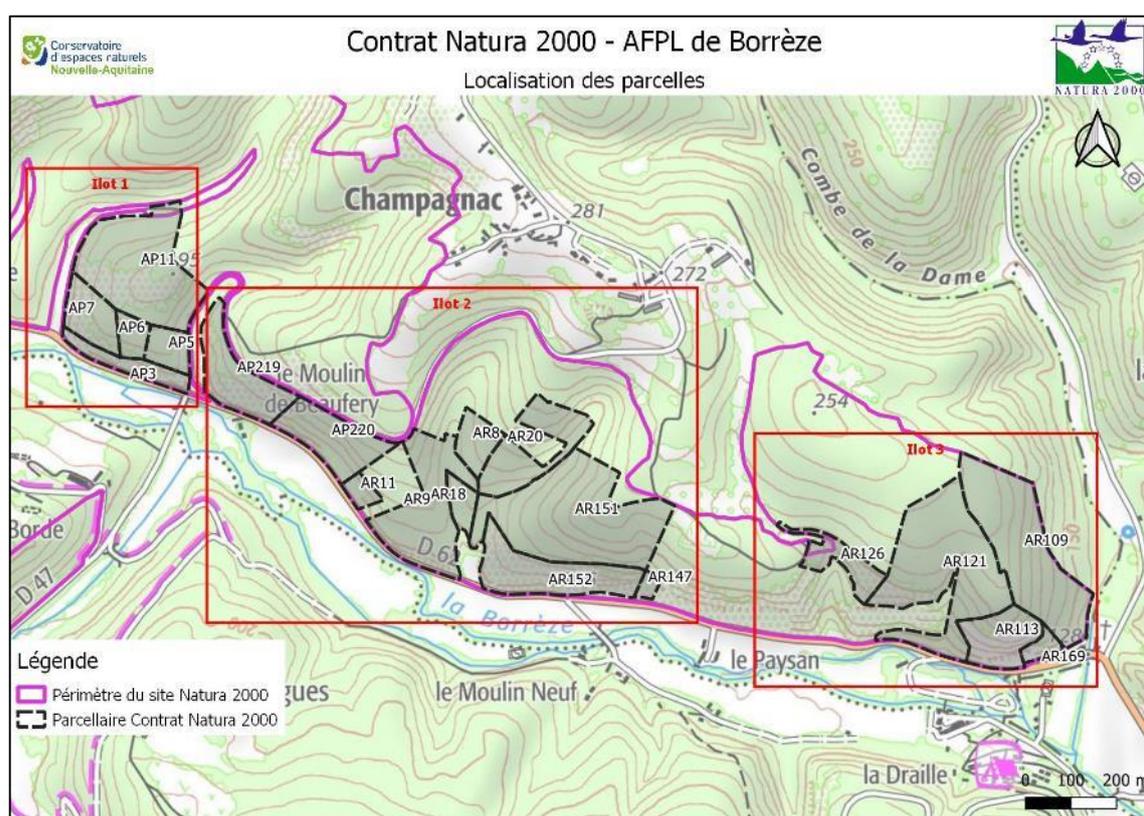


Figure 6 : Secteurs concernés par le contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze

Ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts et semi-ouverts. Conformément aux directives des services de l'état données en 2022, le contrat est donc déposé pour 3 ans (contre 5 généralement) avec des interventions de pâturage prévues en 2022, 2023 ; 2024.

A noter que ce second contrat porté par l'AFPL, n'est pas qu'une simple reconduction du premier, puisqu'il prend en compte dorénavant de nouvelles surfaces (lilot 3) qui n'étaient pas historiquement incluses.

Pendant la phase d'instruction du dossier, les missions ont été conduites conformément au cahier des charges : échanges réguliers avec les services de l'État.

4.3.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel

Sans objet.

4.3.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Sans objet.

4.3.4. Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a acquis en 2021 une parcelle de 7,05 ha de coteau sur la commune du Coux-et-Bigaroque-Mouzens. Un pré-contrat a été déposé le 25 février 2022 pour une surface d'environ 2 hectares. Le projet a été retenu par le Comité de hiérarchisation le 17 mars 2022. Un diagnostic de la parcelle a été réalisé et est présenté en annexe 6.

Le diagnostic de la parcelle du CEN Nouvelle-Aquitaine au Coux-et-Bigaroque a été rédigé. Une consultation d'entreprises a été réalisée entre le 01/06/2022 et le 06/07/2022 pour sélectionner les entreprises qui pourraient mettre en œuvre le contrat. Le contrat, porté par le CEN, a été déposé en août 2022 pour une surface de 1,72 ha, pour la restauration mécanique et l'entretien par pâturage de pelouses calcaires. Le coût des opérations de débroussaillage est très supérieur à celui qui avait été estimé dans le pré-contrat en raison de la forte pente du terrain qui impose un travail manuel et dans des conditions de sécurité particulières (encordement, port de casque...).

Il s'agit du premier contrat déposé sur ce site, ce qui pourrait amener un effet d'entraînement et la signature d'autres contrats.

Pendant la phase d'instruction du dossier, les missions ont été conduites conformément au cahier des charges : échanges réguliers avec les services de l'État.

La convention d'attribution a été notifiée en décembre 2022.

4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et suivi technique, administratif et financier

4.4.1. Coteaux calcaires de Borrèze

4.4.1.1. Contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze

L'année 2022 constitue la première année de mise en œuvre de ce nouveau contrat N2000.

La première année de pâturage a été effectuée. Les opérations de pâturage ont eu lieu entre 17/09/2022 et le 10/11/2022, soit 54 jours par un troupeau ovins de 40 brebis.

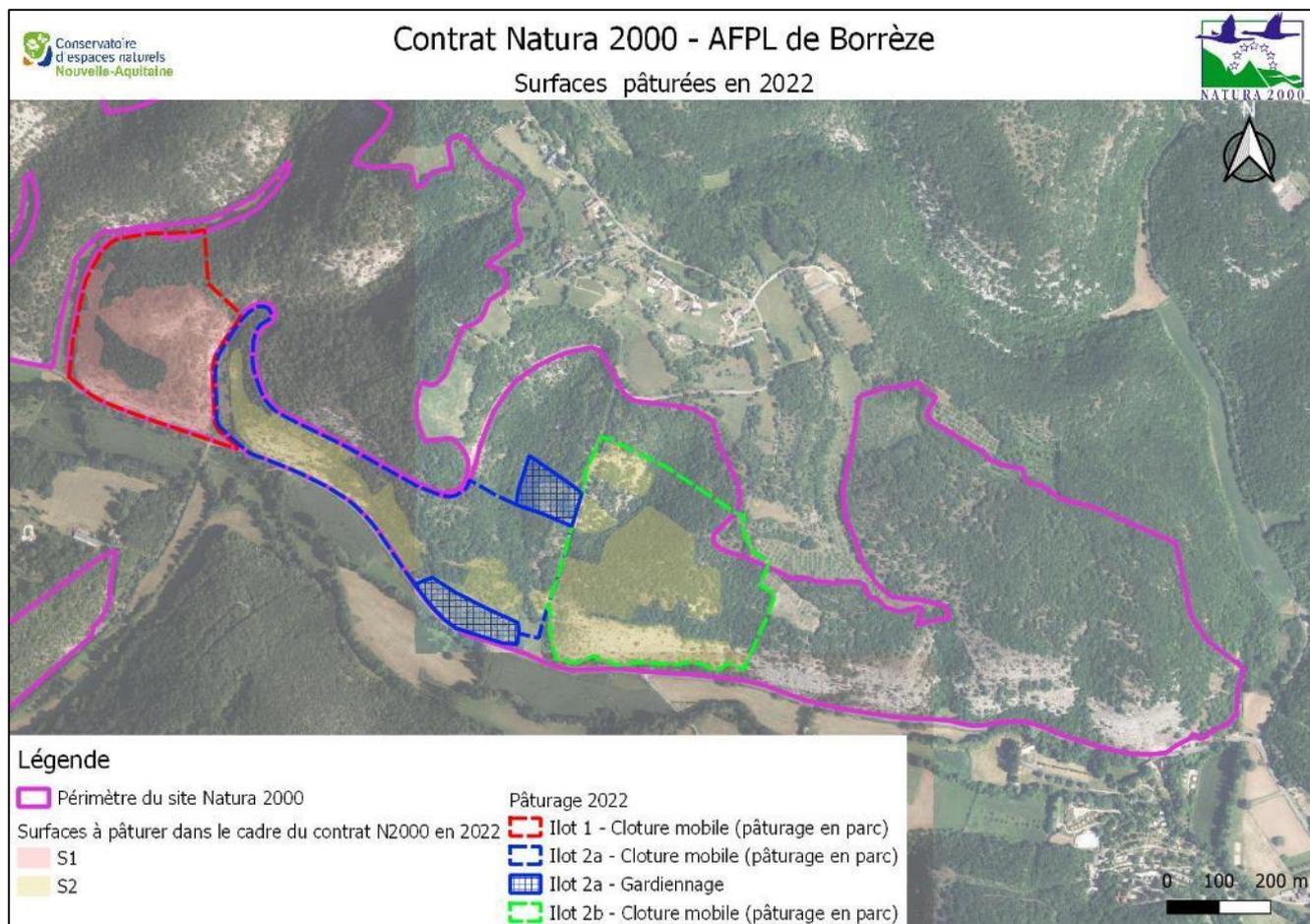


Figure 7 : Surfaces pâturées en 2022 dans le cadre du contrat Natura 2000 - AFPL de Borrèze

Des échanges préalables à la mise en œuvre du pâturage ont eu lieu avec l'AFPL de Borrèze et l'éleveur ovins intervenants sous forme de prestation sur le site. Les modalités de gestion par pâturage ont été discutées (périodes, parcs, localisation, chargement...). Des échanges réguliers avec l'éleveur et l'AFPL sont maintenus tout au long de l'opération.

A la fin des opérations d'entretien par pâturage, un bilan des interventions est réalisé avec l'AFPL et l'éleveur.

Les animateurs apportent également un appui technique et administratif dans le choix des prestataires, sur le suivi des facturations et le suivi budgétaires. Ils complètent également les CERFA de demande de paiement. Les missions ont été conduites conformément au cahier des charges.

4.4.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel

Sans objet

4.4.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Deux contrats sont en cours sur le site. Ils concernent des actions de restauration et d'entretien de pelouses calcicoles et habitats associés par entretien mécanique ou mise en place de pâturage ovin.

Les bénéficiaires de ces contrats sont :

- Un propriétaire privé : sur 2 parcelles représentant près de 14 hectares d'un seul tenant ;
- La commune de Saint Pompon (contrat porté par le CEN NA) : sur 5 parcelles représentant environ 3,4 hectares répartis en deux îlots.

4.4.3.1. Contrat Natura 2000 - CEN NA (parcelles communales de Saint Pompon)

La carte ci-dessous présente la localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000. Il s'agit d'un contrat Natura 2000 de restauration et d'entretien de pelouses calcicoles par des opérations mécaniques.

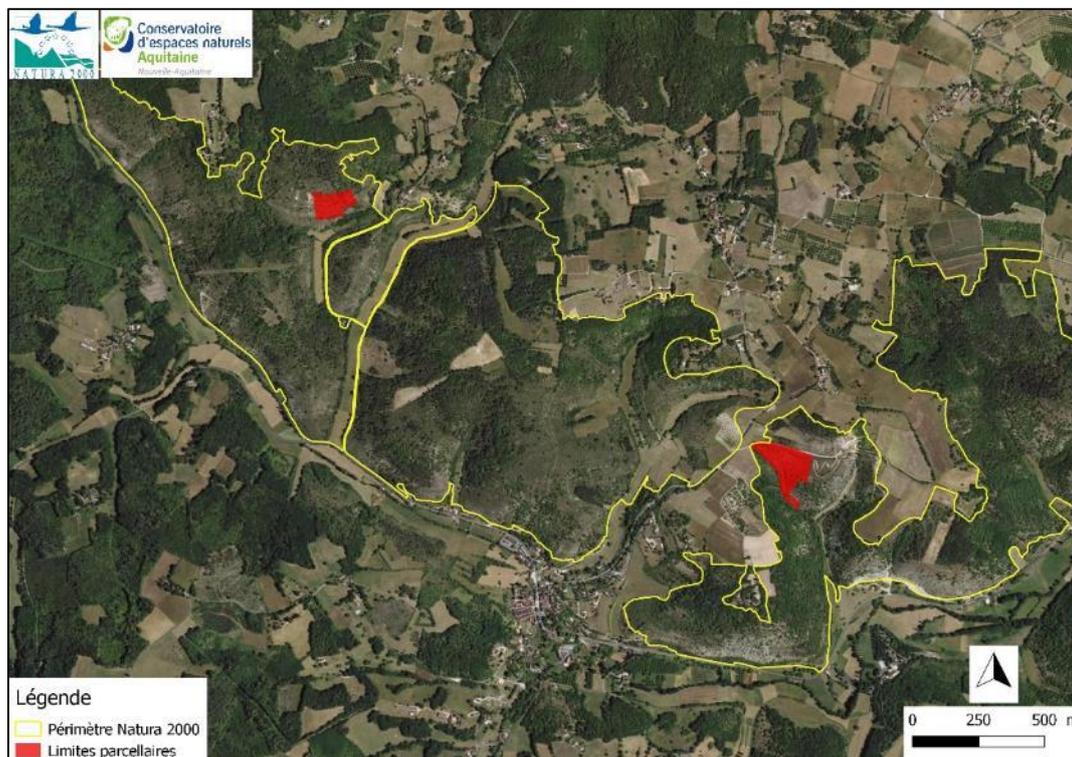


Figure 8: Localisation des entités concernées par le contrat Natura 2000 "Commune de Saint Pompon"

La première phase des travaux (N03Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage) a été réalisée en 2019 par l'association de réinsertion La Main forte. Les travaux d'entretien (N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger) ont été réalisés en 2021.

De nouveaux travaux d'entretien (N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger) ont été réalisés en 2023 pour la dernière année du contrat.

Le chantier a eu lieu en janvier et février 2023.

Plusieurs visites de chantiers ont été réalisées :

- Le 17 octobre, avant le lancement des travaux
- Le 01 février pour faire un point d'étape

En raison de l'impossibilité d'accéder aux parcelles à l'ouest, les travaux ont été fortement réduits cette année.

Les animateurs apportent également un appui technique et administratif dans le choix des prestataires, sur le suivi des facturations et le suivi budgétaires. Ils complètent également les CERFA de demande de paiement. Les missions ont été conduites conformément au cahier des charges.

4.4.3.2. Contrat - Propriétaire privé

La carte ci-dessous présente la localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000. Il s'agit d'un contrat d'entretien de pelouses calcicoles par une gestion ovine.

La propriété dans laquelle se situent les parcelles concernées par le contrat Natura 2000 a été vendue au début de l'année 2022. Un avenant a été rédigé et signé pour que la nouvelle propriétaire bénéficie des aides accordées par le FEADER et l'État et continue la mise en œuvre du contrat Natura 2000.

Une réunion a été organisée sur place le 12 mai 2022 entre la nouvelle propriétaire, l'éleveur chargé de la prestation de pâturage, et l'animateur du site. Les échanges ont permis d'expliquer à la nouvelle propriétaire le fonctionnement du contrat Natura 2000 et les enjeux écologiques auxquels il répond. Une visite des parcelles avec l'éleveur a été faite à la suite de cette réunion pour constater la dégradation de certaines clôtures et préparer la prochaine période de pâturage.

Les animateurs apportent également un appui technique et administratif dans le choix des prestataires, sur le suivi des facturations et le suivi budgétaires. Ils complètent également les CERFA de demande de paiement. Les missions ont été conduites conformément au cahier des charges.

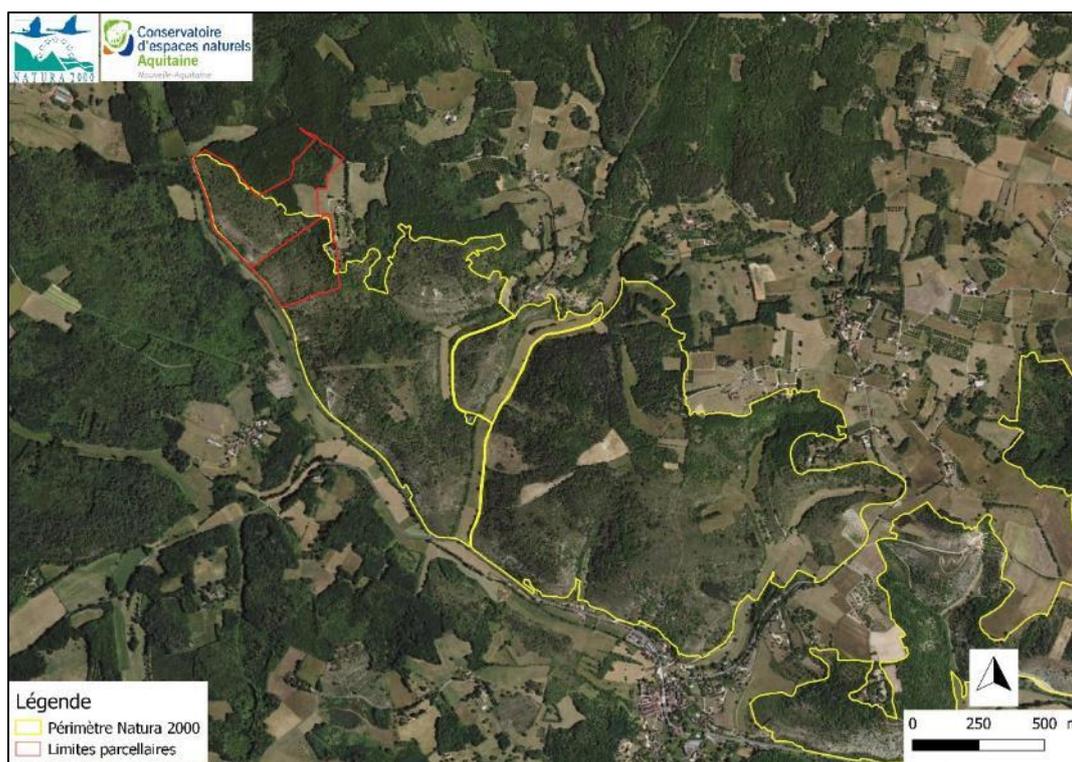


Figure 9: Localisation des entités concernées par le contrat Natura 2000 "Propriétaire privé"



Figure 10: Troupeau sur le coteau de la Lécune

Le site a été pâturé à différentes périodes :

- Du 28 novembre 2021 au 28 février 2022
- Du 08 juillet 2022 au 20 septembre 2022

4.4.4. Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Contrat Natura 2000 – Parcelles CEN NA Coux-et-Bigaroque

Les travaux ont eu lieu du 20 février au 03 mars 2023, une équipe de cinq personnes a été mobilisée.



Figure 11: Débroussaillage de la pelouse méso-xérophile

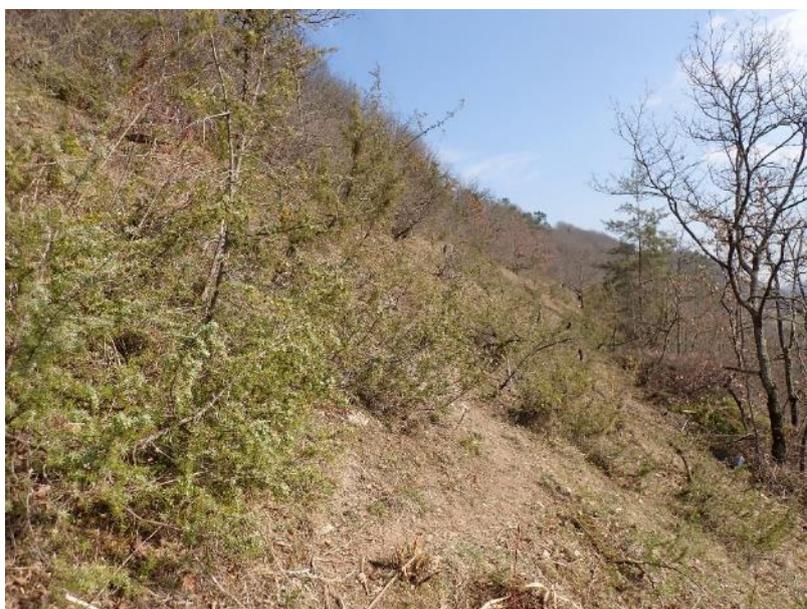


Figure 12: Débroussaillage sélectif du fourré à genévriers



Figure 13: Stockage des rémanents en lisière

5. ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

5.1. Coteaux calcaires de Borrèze

Un accompagnement dont l'objectif est de mettre en œuvre plus rapidement des actions de pâturage sur le site a été réalisé auprès de l'AFPL de Borrèze, à travers :

- la participation à l'AG ;
- un appui dans la recherche de solutions de pâturage alternatives à celle existantes aujourd'hui.

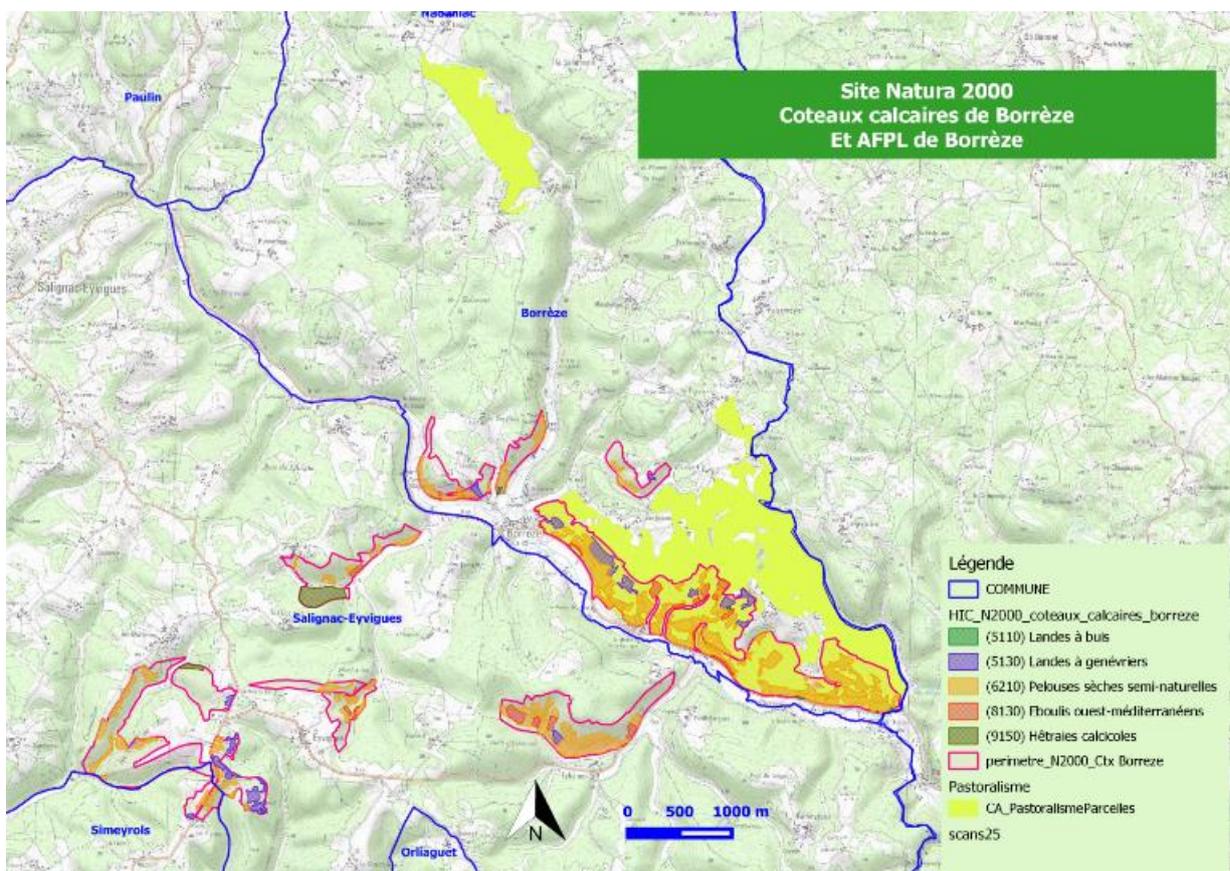


Figure 14 : Périmètre de l'AFPL de Borrèze

5.2. Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel

L'AFPL a été créée en juillet 2018 sur les communes de Proissans, Saint-Crépin-Et-Carlucet, et Marcillac-Saint-Quentin l'AFPL « Des Coteaux du Sarladais » - en partie sur le site Natura 2000.

Un éleveur ovin met en œuvre du pâturage extensif en gardiennage dans le massif boisé de Pech Lafon qui accueille des habitats de Chêne Vert. Cette pratique occasionnelle est encadrée par une convention pluriannuelle de pâturage entre l'éleveur et l'AFPL, mais elle ne fait pas l'objet d'un contrat Natura 2000 ou MAEC. L'éleveur n'est pas certain de pouvoir s'engager sur plusieurs années.

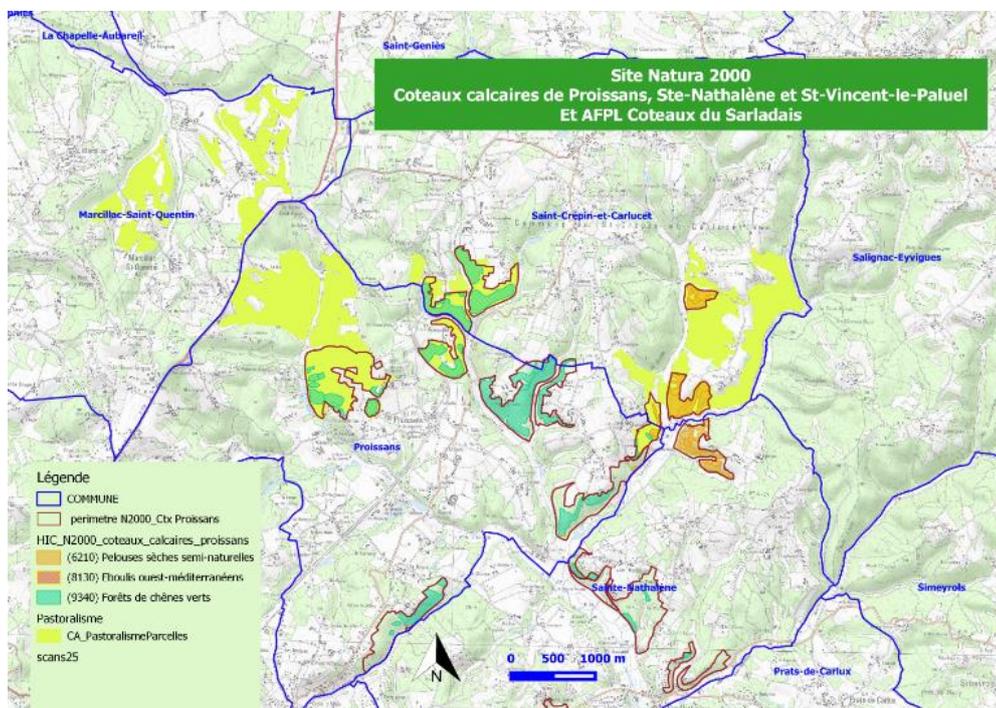


Figure 15 : Périmètre de l'AFPL des coteaux Sarladais

5.3. Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Les animateurs du site (Chambre d'agriculture) ont participé aux réunions de l'AFPL, située en partie sur le site Natura 2000.

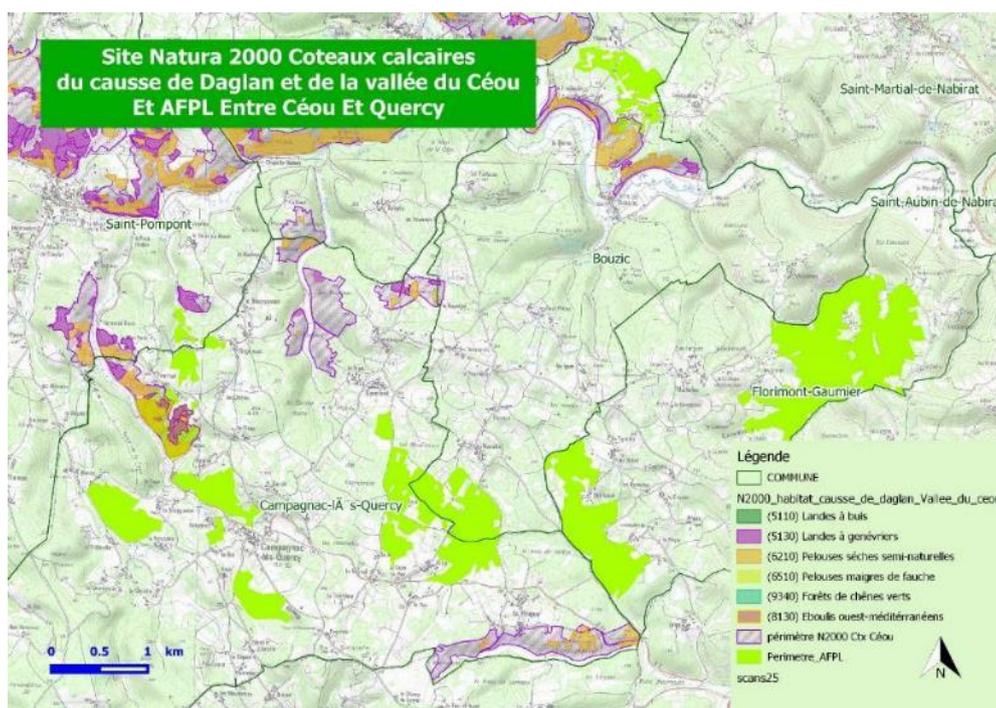


Figure 16 : Périmètre de l'AFPL Entre Céou Et Quercy

6. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCE

Les animateurs du site ont été sollicités à plusieurs reprises sur les items relevant de demande de permis de construire.

Au titre de l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences, ils ont fournis les éléments nécessaires aux porteurs de projets dans la complétion du formulaire simplifié d'évaluation des incidences.

7. SYNTHÈSE, BILAN ET MISE A JOUR DU DOCOB

Le présent document constitue le bilan de l'animation du site Natura 2000 pour la période 2022. Il s'attache à faire la synthèse du travail d'animation réalisé.

8. ORGANISATION DES REUNIONS DE COMITE DE PILOTAGE

Le transfert de la compétence Natura 2000 aux régions au 01 janvier 2023 n'a pas permis la tenue des COPIL de fin d'animation avant le 08 mars 2023.

9. ANIMATION TERRITORIALE

9.1. Action en faveur du Lézard Ocellé

Le CEN NA a répondu à l'appel à candidature « France Relance – Plan de relance verte en faveur du Lézard ocellé en Nouvelle-Aquitaine » relayé par la Société Herpétologique de France. Plusieurs opérations en faveur de l'espèce sont proposées en contexte de pelouses calcaires et milieux associés : restauration mécanique, travaux préalable à la mise en pâturage, pastoralisme itinérant.

Deux sites Natura 2000 sont concernés parmi lesquels les sites des « Coteaux calcaires de Borrèze » et des « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ».

Pour ce premier, les travaux de restauration mécanique sur la commune de Borrèze ont débutés le 28 février 2023 sur des parcelles en maîtrise foncière CEN NA pour se terminer au 09 mars.

Egalement, des travaux de restauration de pelouses calcaires doivent être engagés en 2023 sur une parcelle appartenant au CEN NA depuis 2021, située sur la commune de Trémolat.

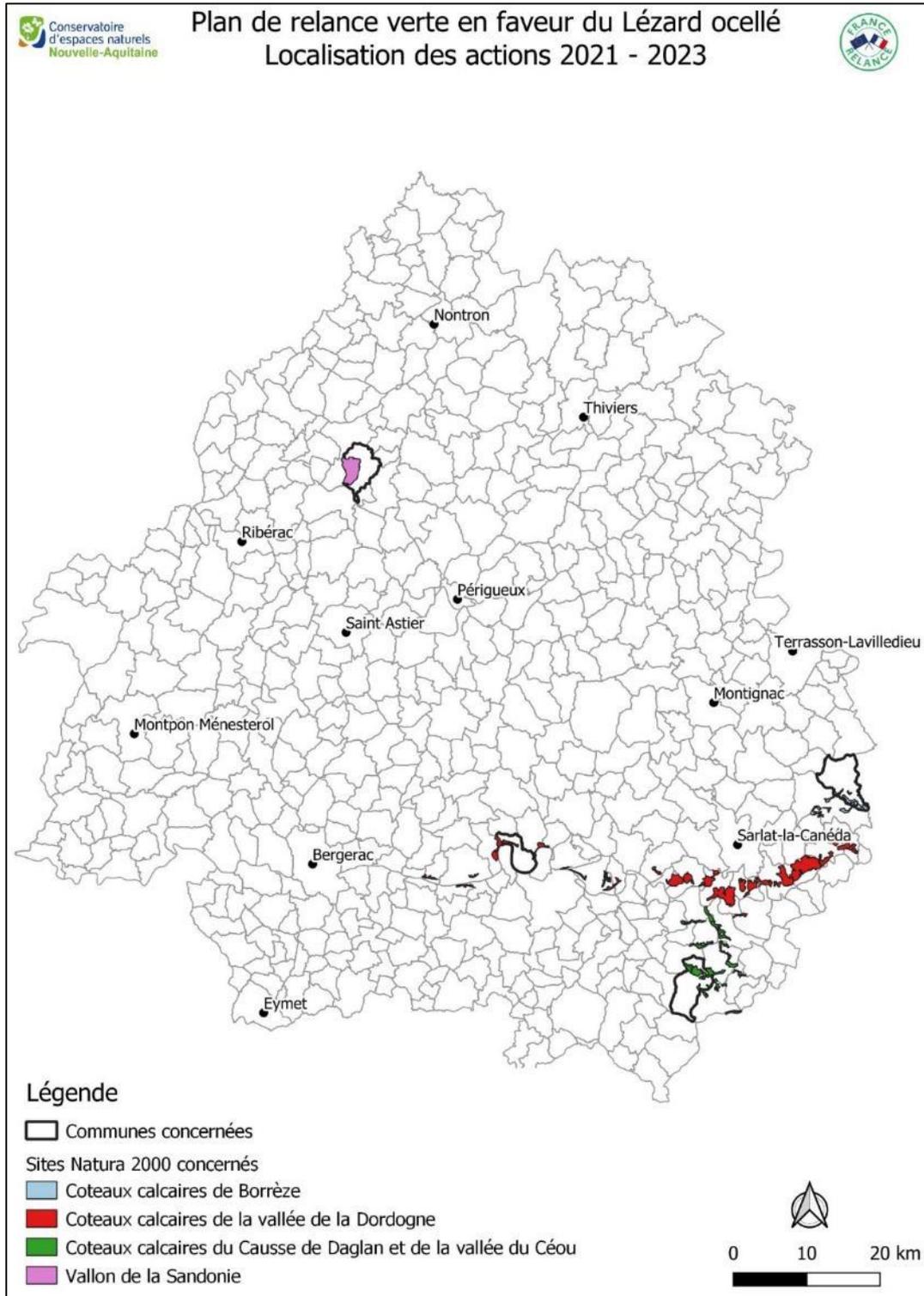


Figure 17 : Sites concernés par le plan de relance verte en faveur du Lézard ocellé.

9.2. Acquisition de parcelles sur le site Natura 2000 coteaux calcaires de Borrèze

Dans le cadre de la politique NéoTerra de la région Nouvelle-Aquitaine, le CEN NA poursuit un objectif d'acquisition foncière de milieux naturels sur des aires foncières prioritaires en termes de patrimoine naturel dont font partie les coteaux calcaires de Borrèze.

A la faveur des contacts de propriétaires réalisés pour la contractualisation Natura 2000 en 2020, 2 propriétaires ont souhaité vendre leurs parcelles au CEN NA.

Ces acquisitions ont concernés 9 parcelles représentant environ 26 ha (dont 7 parcelles, soit 22 ha inclus dans le site N2000). En avril 2022, le CEN NA a adhéré à l'AFPL de Borrèze pour les 7 parcelles situées sur le site Natura 2000, permettant ainsi d'agrandir les surfaces pâturées dans le cadre du Contrat Natura 2000 porté par l'AFPL.

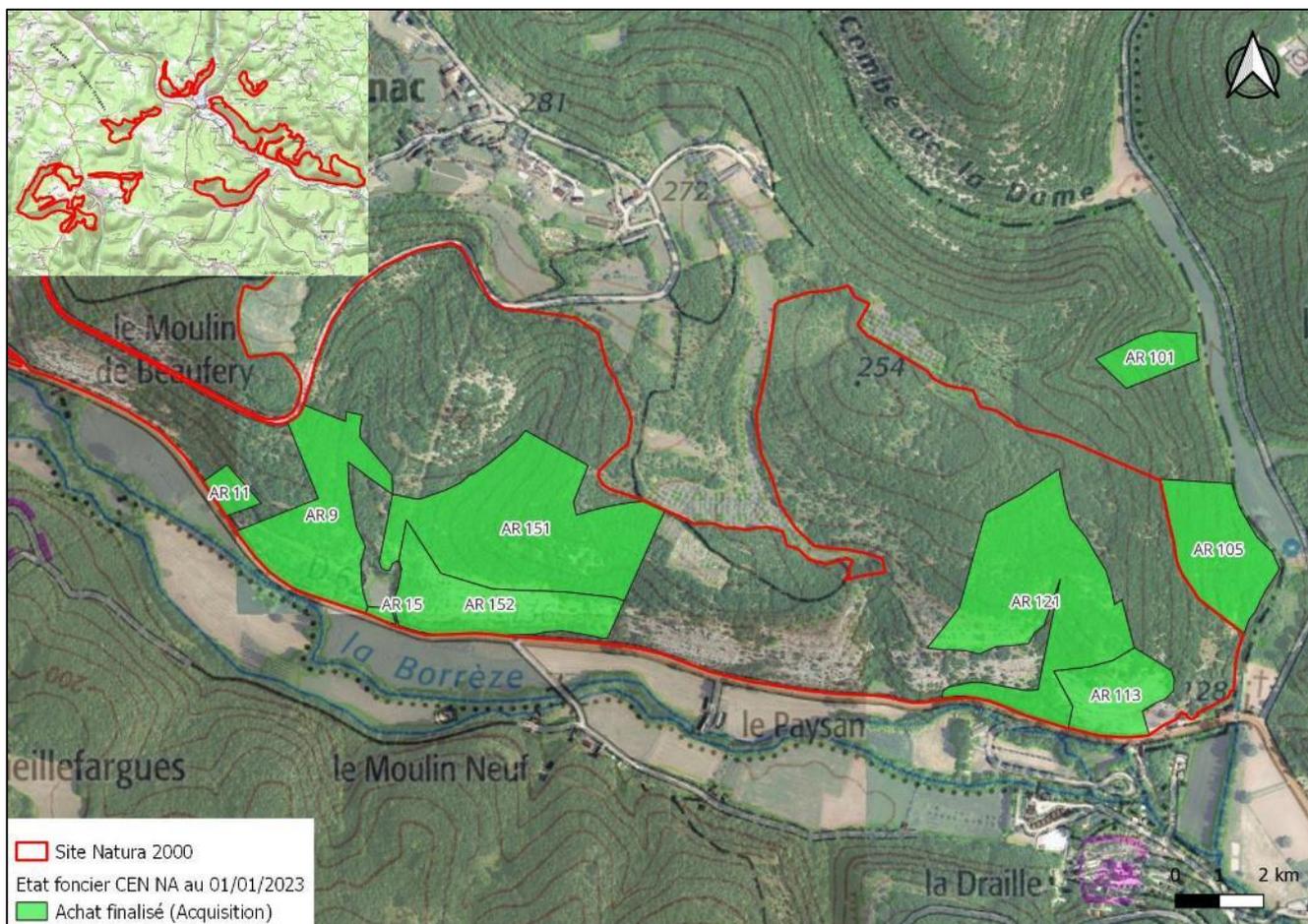


Figure 18 : Acquisition de parcelles CEN NA

9.3. Acquisitions foncières à proximité et sur le site Natura 2000 des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a procédé à l'acquisition de parcelles situées sur le site Natura 2000 ou à proximité de celui-ci, dans le cadre de la politique NéoTerra de la région Nouvelle-Aquitaine.

La première acquisition, signée le 16 juin 2022, concerne 24 parcelles représentant 9,11 hectares, sur la commune de Daglan. La plupart de ces parcelles sont situées sur des coteaux plus ou moins boisés, où subsistent parfois des zones ouvertes. Cinq d'entre elles sont par ailleurs situées au sein du périmètre du site Natura 2000. D'autres parcelles sont situées en zone humide dans la vallée de la Lousse. Elles ont fait l'objet d'une cartographie des habitats naturels, ainsi que d'inventaires de la faune et de la flore. Le CEN Nouvelle-Aquitaine est actuellement à la recherche d'un exploitant pour faucher ces parcelles de prairie humide.

La deuxième acquisition concerne 5 parcelles représentant 2,36 hectares, sur la commune de Saint Laurent la vallée, situées dans la vallée de la Lousse. Elles ont été acquises le 06 avril 2022. Là encore, une cartographie des habitats naturels ainsi que des inventaires de la faune et de la flore ont été réalisés. Un bail rural à clauses environnementales a été conclu pour la fauche de ces parcelles entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et un éleveur

local, qui intervient déjà dans le contrat Natura 2000 des parcelles de coteaux calcaires situées à proximité directe.

Une notice de gestion a été rédigée pour ces deux sites pour la période 2023-2032.

Enfin, une dernière acquisition, signée le 24 août 2022, concerne 4 parcelles représentant 1,13 ha sur la commune de Saint Cybranet. Une cartographie des habitats naturels et un inventaire de la faune et de la flore ont aussi été réalisés, tandis qu'une notice de gestion est en cours de rédaction. Un travail d'animation territoriale a été réalisé afin de trouver un exploitant pour ces parcelles, alors qu'il n'y a plus aucun éleveur sur le territoire de la commune. Des contacts ont ainsi été pris avec plusieurs municipalités, certains propriétaires de parcelles situées à proximité, la Chambre d'agriculture de Dordogne, ainsi qu'un éleveur d'une commune voisine. En 2023, la parcelle devrait être pâturée par l'association des bergers itinérants du Périgord.

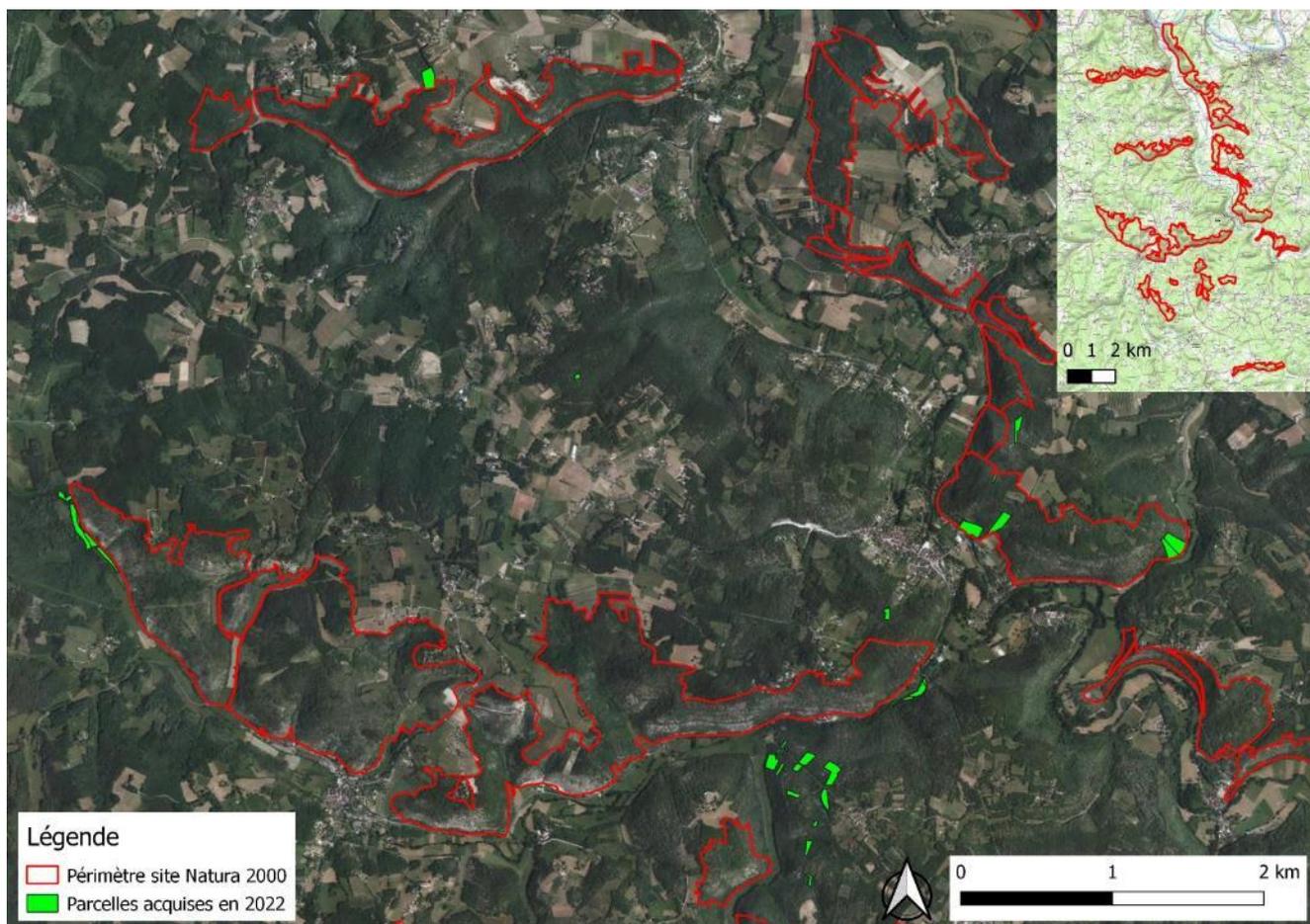


Figure 19: Parcelles acquises en 2022 au sein et à proximité du site Natura 2000 des Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou.

9.4. Acquisition foncière à proximité et sur le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a procédé en 2021 à l'acquisition de 2 parcelles représentant 7,79 hectares, sur la commune de Trémolat, à proximité directe du site Natura 2000. Le CEN essaie également d'acquérir des parcelles attenantes. La cartographie des habitats naturels ainsi qu'un inventaire de la flore ont été réalisés sur l'ensemble des parcelles concernées et ont mis en évidence la présence d'habitats d'intérêt communautaire de pelouses calcaires, de tontures, et de prairie de fauche, ainsi que plusieurs espèces floristiques patrimoniales, parmi lesquelles la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*).

10. SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

L'action concerne le site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne » uniquement.

Le site des anciens silos de Domme est composé de plusieurs gîtes abritant des chiroptères à plusieurs périodes de l'année (hibernation et mise bas). Deux suivis sont réalisés par an : suivi des populations reproductrices en période estivale (colonies essentiellement présentes dans un silo) et suivi de la colonie d'hibernation en période hivernale (colonies présentes dans une cheminée de l'ancienne usine et dans une galerie souterraine située sous l'usine).

10.1. Précisions concernant les suivis hivernaux :

Le CEN Aquitaine participe au programme Chiroptères Cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine initié en Poitou Charentes en 2016 et qui vise à mieux appréhender le réseau de sites de plusieurs espèces à l'échelle du Sud-Ouest.

Des individus ont été marqués individuellement par transpondage sur des colonies de mise bas sur plusieurs départements de la Nouvelle Aquitaine.

Comme l'hiver précédent, le site a été intégré au programme et le protocole de relecture des Grands Rhinolophes léthargiques du site a été déployé afin de déterminer s'ils avaient fait l'objet de marquage sur des sites de parturition.

Malheureusement, beaucoup d'individus étaient actifs ou inaccessibles (colonie située dans la cheminée de l'ancienne usine) et pour limiter le dérangement, aucun n'a pu être scanné.

10.2. Précisions concernant les suivis estivaux

Pour la deuxième année consécutive, un comptage crépusculaire a été réalisé avec l'utilisation d'une caméra infra-rouge.

Le comptage a eu lieu le 27 juin 2022 à partir de 21h45 (heure de sortie des premiers individus). Malheureusement, malgré les bonnes conditions météorologiques et le matériel à disposition, la configuration du site et surtout l'utilisation simultanée de plusieurs des gîtes (la cheminée du tunnel et le silo) avec des aller-retour de l'un à l'autre ont compliqué grandement le comptage. Les résultats sont à prendre avec précaution.

10.3. Résultats des suivis biologiques

Les résultats des suivis biologiques sont présentés ci-après.

Tableau XII : Résultats des suivis biologiques

	27/06/22	03/02/23
<i>Rhinolophus euryale</i>	434 ad. 200 juv.	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	55	169
<i>Rhinolophus hipposideros</i>		5
<i>Myotis emarginatus</i>	6	
<i>Chiroptera sp.</i>	72	

En raison d'un manque de disponibilité de personnel, le suivi hivernal 2022 n'a pu être réalisé.

PERSPECTIVES ET POURSUITE DE L'ANIMATION

Le marché d'animation Natura 2000 arrive à échéance le 08 mars 2023.

Un nouveau marché public d'animation a été publié par la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023/2026.

ANNEXES

Annexe 1 :

Coteaux calcaires de Borrèze - Outils de communication : Plaquettes

Annexe 2 :

Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel - Outils de communication : Plaquettes

Annexe 3 :

Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou - Outils de communication : Plaquettes

Annexe 4 :

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne- Outils de communication : Plaquettes

Annexe 5 :

Coteaux calcaires de Borrèze – Contrat Natura 2000 AFPL de Borrèze : Diagnostic parcellaire

Annexe 6 :

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne – Contrat Natura 2000 CEN NA : Diagnostic parcellaire

Annexe 1 :

Coteaux calcaires de Borrèze - Outils de communication : Plaquettes

Natura 2000 Une démarche volontaire

En ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle basée sur le volontariat.

Tous les acteurs locaux (résidents, porteurs de projets, collectivités...) peuvent contribuer à la préservation de ce site remarquable.

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au sein du périmètre ? Gestionnaire ou exploitant ? Les outils suivants sont à votre disposition :

- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les Contrats Natura 2000
- les Chartes Natura 2000

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Matthieu DUFFAU
m.duffau@cen-na.org
Tél : 05.53.81.39.57

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000 Coteaux calcaires de Borrèze

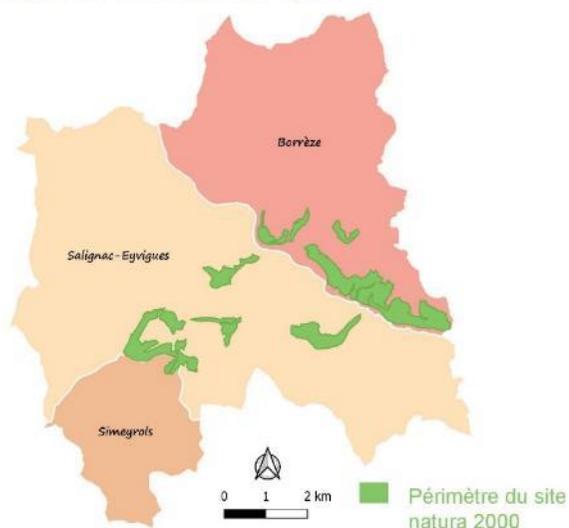


Présentation



Site Natura 2000 Coteaux calcaires de Borrèze

415 hectares
3 communes concernées
5 habitats d'intérêt européen
2 espèces d'intérêt européen



Criquet bariolé © Benoît Duhazé

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent. Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.



Damier de la Succise © Pierre-Yves Gourvil

Le patrimoine naturel

Les coteaux calcaires du secteur sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels parmi lesquels on retrouve des pelouses sèches, des landes à genévriers, des éboulis calcaires,...

Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme le Lézard ocellé, l'Azuré du Serpolet, la Spirée à feuilles de Millepertuis, la Mercuriale de Huet,...

Favoriser l'ouverture des milieux

Les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole entraînant un embroussaillage progressif des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

Un des enjeux majeurs du site Natura 2000 est de préserver ces habitats naturels en mettant en place des actions de gestion favorisant la réouverture des milieux, puis leur entretien.

Pastoralisme et gestion d'espaces naturels

Le pastoralisme est un atout pour la gestion des milieux sensibles tels que les pelouses sèches. Les animaux pâturent et entretiennent un milieu où il est difficile de faire un entretien mécanique.

Ainsi un pâturage par des ovins lorsqu'il est adapté permet d'éviter l'enrichissement et de conserver les milieux ouverts où les enjeux de préservation de la biodiversité sont importants.



Azuré du Serpolet © Matthieu Duffau

La charte Natura 2000

Il est aussi possible de s'engager en faveur de la biodiversité par des actions simples et peu coûteuses. La charte Natura 2000 présente sous forme de recommandation et d'engagement les actions ou pratiques favorables aux espèces et habitats naturels présents localement. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité.

Pour qui ? : Collectivités / Particuliers /
Agriculteurs / Sylviculteurs / Associations
Durée d'engagement : 5 ans

L'animation du site Natura 2000

Les missions des animateurs du site Natura 2000 sont notamment de :

- informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000
- faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux naturels et accompagner leur réalisation
- assister les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Matthieu DUFFAU
m.duffau@cen-na.org
Tél : 05.53.81.39.57

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000 Coteaux calcaires de Borrèze



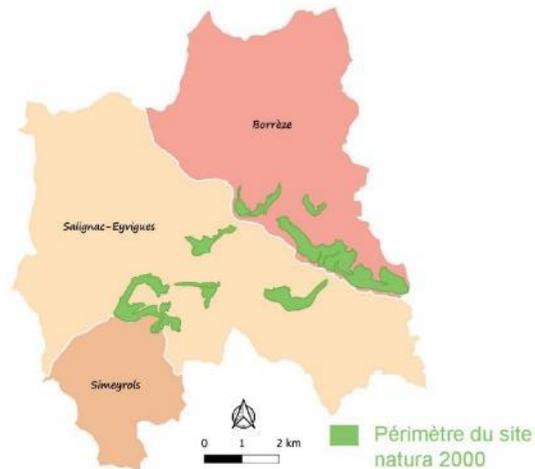
Outils de gestion

Illustration/conception graphique - CEN Nouvelle-Aquitaine 2022. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



Le site en Bref

Coteaux calcaires de la vallée de Borrèze



Opérateurs de l'animation
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Superficie
415 hectares

La présence des milieux ouverts et semi-ouverts de pelouses sèches, landes à genévriers,... est dépendante de l'existence d'usages et d'activités agricoles extensives traditionnelles. Depuis plusieurs décennies, la déprise agricole sur ces milieux provoque un enrichissement des habitats, une homogénéisation des paysages et une perte de biodiversité associée.

Natura 2000 apporte les outils nécessaires aux acteurs du territoire pour conserver au mieux ces espaces patrimoniaux.

Natura 2000, comment ça marche ?

Les outils développés en France ont pour objectifs de préserver les milieux naturels et les espèces les plus rares à l'échelle européenne. Ils sont mis en place sur la base du volontariat. En fonction du statut du propriétaire et de la nature du foncier engagé, les outils diffèrent.

Les mesures agro-environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des contrats agricoles qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût / manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

Pour qui ? : Agriculteurs
Durée d'engagement : 5 ans
Nature du foncier : surface inscrite à la PAC (SAU)

Exemple de MAEC

- Retard de fauche sur prairies
- Conversion de terres arables en prairies
- Maintien de l'ouverture par gestion pastorale
- ...

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 ont pour objectif de restaurer ou entretenir les milieux naturels reconnus d'intérêt communautaire. Ils sont passés entre l'Etat (Préfet) et le propriétaire volontaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000. Le signataire s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une subvention de l'État et de l'Europe.

Pour qui ? : Propriétaire ou ayant droit, public ou privé
Durée d'engagement : 5 ans
Nature du foncier : toute surface, hors SAU

Exemples de contrats Natura 2000

Ces contrats permettent de réaliser des travaux de restauration ou de gestion écologique dans une logique non productive.

- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts
- Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents
- ...

Annexe 2 :

Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-Le-Paluel

Natura 2000 Une démarche volontaire

En ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle basée sur le volontariat.

Tous les acteurs locaux (résidents, porteurs de projets, collectivités...) peuvent contribuer à la préservation de ce site remarquable.

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au sein du périmètre ? Gestionnaire ou exploitant ? Les outils suivants sont à votre disposition :

- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les Contrats Natura 2000
- les Chartes Natura 2000

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Matthieu DUFFAU
m.duffau@cen-na.org
Tél : 05.53.81.39.57

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000
Coteaux calcaires de
Proissans,
Sainte-Nathalène et
Saint-Vincent-le-Paluel



Présentation

Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2022. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

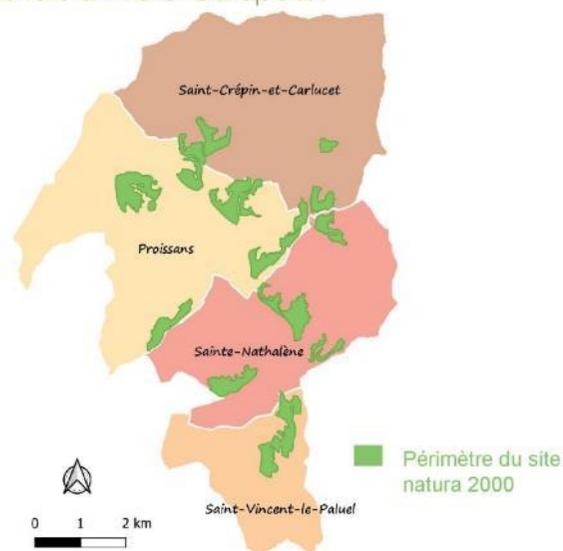


Site Natura 2000 Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel

427 hectares

4 communes concernées

3 habitats d'intérêt européen



Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent. Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.

Iberis Amara © Matthieu Duffau



Favoriser l'ouverture des milieux

Les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole entraînant un embroussaillage progressif des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

Un des enjeux majeurs du site Natura 2000 est de préserver ces habitats naturels en mettant en place des actions de gestion favorisant la réouverture des milieux, puis leur entretien.

Pastoralisme et gestion d'espaces naturels

Le pastoralisme est un atout pour la gestion des milieux sensibles tels que les pelouses sèches. Les animaux pâturent et entretiennent un milieu où il est difficile de faire un entretien mécanique.

Ainsi un pâturage par des ovins lorsqu'il est adapté permet d'éviter l'enrichissement et de conserver les milieux ouverts où les enjeux de préservation de la biodiversité sont importants.

Le patrimoine naturel

Les coteaux calcaires du secteur sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels parmi lesquels on retrouve des forêts de chênes verts, des pelouses sèches, ... Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme l'Aster amelle, la Leuzée à Cônes, l'Ibérís amer, ...



Aster amelle © Vincent Labourel



Azuré du Serpolet © Matthieu Duffau

La charte Natura 2000

Il est aussi possible de s'engager en faveur de la biodiversité par des actions simples et peu coûteuses. La charte Natura 2000 présente sous forme de recommandation et d'engagement les actions ou pratiques favorables aux espèces et habitats naturels présents localement. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité.

Pour qui ? : Collectivités / Particuliers /
Agriculteurs / Sylviculteurs / Associations
Durée d'engagement : 5 ans

L'animation du site Natura 2000

Les missions des animateurs du site Natura 2000 sont notamment de :

- informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000
- faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux naturels et accompagner leur réalisation
- assister les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Matthieu DUFFAU
m.duffau@cen-na.org
Tél : 05.53.81.39.57

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000
Coteaux calcaires de
Proissans,
Sainte-Nathalène et
Saint-Vincent-le-Paluel



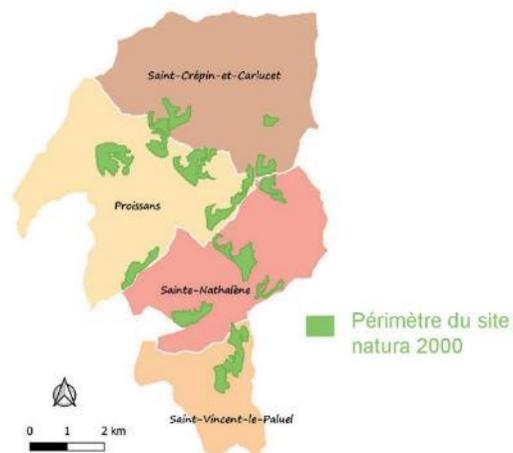
Outils de gestion

Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2022. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



Le site en Bref

Coteaux calcaires de Proissans,
Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel



Opérateurs de l'animation
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Superficie
427 hectares

La présence des milieux ouverts et semi-ouverts de pelouses sèches, landes à genévriers,... est dépendante de l'existence d'usages et d'activités agricoles extensives traditionnelles. Depuis plusieurs décennies, la déprise agricole sur ces milieux provoque un enrichissement des habitats, une homogénéisation des paysages et une perte de biodiversité associée.

Natura 2000 apporte les outils nécessaires aux acteurs du territoire pour conserver au mieux ces espaces patrimoniaux.

Natura 2000, comment ça marche ?

Les outils développés en France ont pour objectif de préserver les milieux naturels et les espèces les plus rares à l'échelle européenne. Ils sont mis en place sur la base du volontariat. En fonction du statut du propriétaire et la nature du foncier engagé, les outils diffèrent.

Les mesures agro- environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des contrats agricoles qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût / manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

Pour qui ? : Agriculteurs
Durée d'engagement : 5 ans
Nature du foncier : surface inscrite à la PAC (SAU)

Exemple de MAEC

- Retard de fauche sur prairies
- Conversion de terres arables en prairies
- Maintien de l'ouverture par gestion pastorale
- ...

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 ont pour objectif de restaurer ou entretenir les milieux naturels reconnus d'intérêt communautaire. Ils sont passés entre l'Etat (Préfet) et le propriétaire volontaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000. Le signataire s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une subvention de l'État et de l'Europe.

Pour qui ? : Propriétaire ou ayant droit, public ou privé
Durée d'engagement : 5 ans
Nature du foncier : toute surface, hors SAU

Exemples de contrats Natura 2000

Ces contrats permettent de réaliser des travaux de restauration ou de gestion écologique dans une logique non productive.

- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts
- Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents
- ...



Annexe 3 :
*Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou - Outils de
communication : Plaquettes*

Natura 2000 Une démarche volontaire

En ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle basée sur le volontariat.

Tous les acteurs locaux (résidents, porteurs de projets, collectivités...) peuvent contribuer à la préservation de ce site remarquable.

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au sein du périmètre ? Gestionnaire ou exploitant ? Les outils suivants sont à votre disposition :

- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les Contrats Natura 2000
- les Chartes Natura 2000

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Nolwenn QUÉRO
n. quero@cen-na.org
Tél : 05.53.80.93.98

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

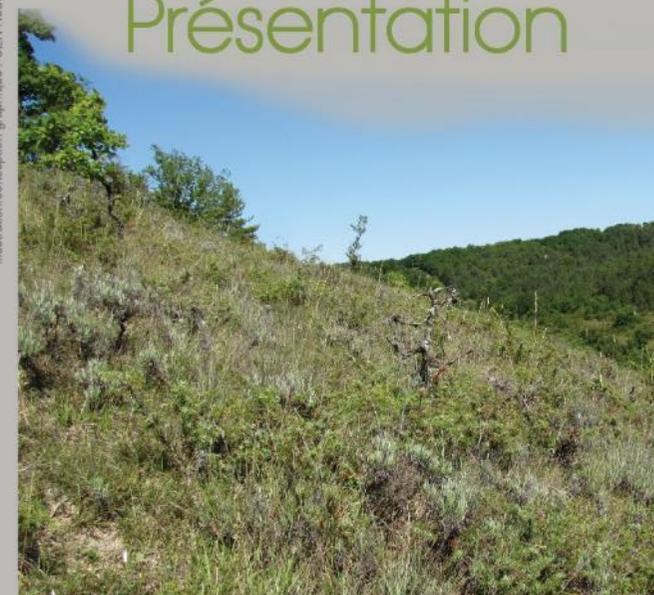


Natura 2000 Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou



Présentation

Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2022. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



Site Natura 2000 Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou

1195 hectares

8 communes concernées

6 habitats d'intérêt européen

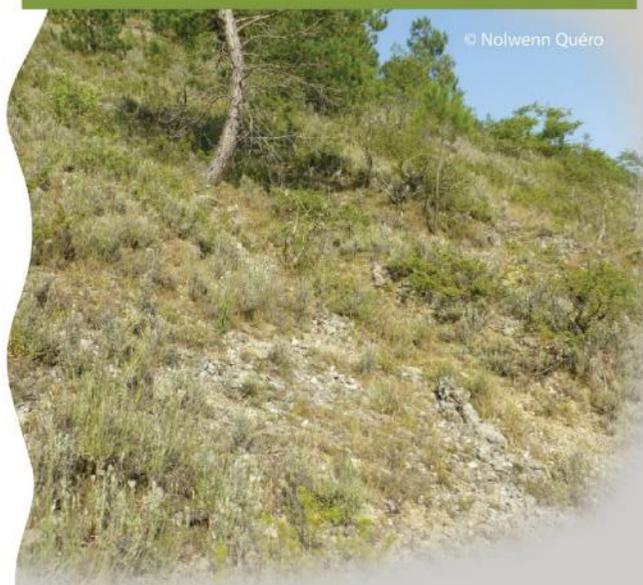
5 espèces d'intérêt européen



Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.

Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.



© Nolwenn Quéro

Favoriser l'ouverture des milieux

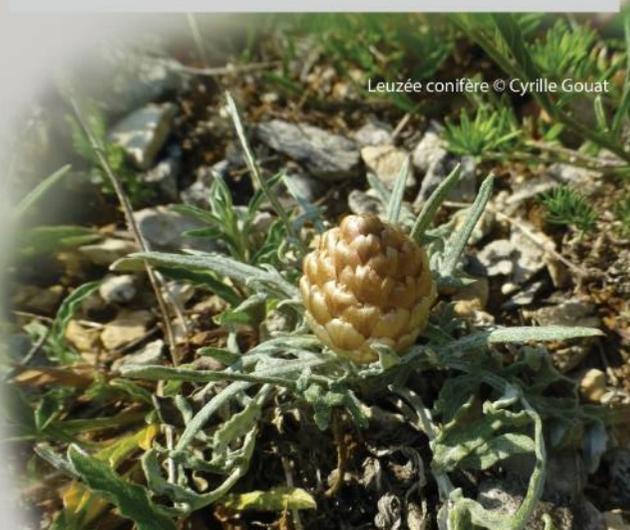
Les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole entraînant un embroussaillage progressif des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

Un des enjeux majeurs du site Natura 2000 est de préserver ces habitats naturels en mettant en place des actions de gestion favorisant la réouverture des milieux, puis leur entretien.

Pastoralisme et gestion d'espaces naturels

Le pastoralisme est un atout pour la gestion des milieux sensibles tels que les pelouses sèches. Les animaux pâturent et entretiennent un milieu où il est difficile de faire un entretien mécanique.

Ainsi un pâturage par des ovins lorsqu'il est adapté permet d'éviter l'enfrichement et de conserver les milieux ouverts où les enjeux de préservation de la biodiversité sont importants.



Leuzée confifère © Cyrille Gouat

Le patrimoine naturel

Les coteaux calcaires du secteur sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels parmi lesquels on retrouve des pelouses sèches, des landes à genévriers, des forêts de chênes verts,...

Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme le Lézard ocellé, le Criquet bariolé, la Leuzée confifère, le Pistachier térébinthe,...



Lézard ocellé © Matthieu Berroneau

La charte Natura 2000

Il est aussi possible de s'engager en faveur de la biodiversité par des actions simples et peu coûteuses. La charte Natura 2000 présente sous forme de recommandation et d'engagement les actions ou pratiques favorables aux espèces et habitats naturels présents localement. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité.

Pour qui ? : Collectivités / Particuliers /
Agriculteurs / Sylviculteurs / Associations
Durée d'engagement : 5 ans

L'animation du site Natura 2000

Les missions des animateurs du site Natura 2000 sont notamment de :

- informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000
- faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux naturels et accompagner leur réalisation
- assister les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Nolwenn QUÉRO
n.quero@cen-na.org
Tél : 05.53.80.93.98

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000
Coteaux calcaires
du causse de
Daglan et de la
vallée du Céou



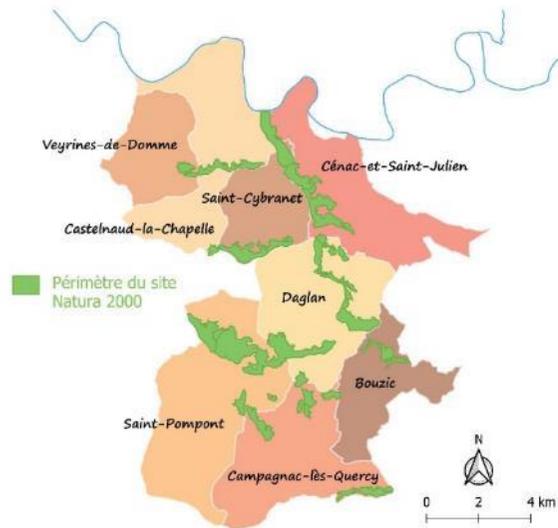
Outils de gestion

Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2022. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



Le site en Bref

Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou



Opérateurs de l'animation

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Superficie

1195 hectares

La présence des milieux ouverts et semi-ouverts de pelouses sèches, landes à genévriers, ... est dépendante de l'existence d'usages et d'activités agricoles extensives traditionnelles. Depuis plusieurs décennies, la déprise agricole sur ces milieux provoque un enrichissement des habitats, une homogénéisation des paysages et une perte de biodiversité associée.

Natura 2000 apporte les outils nécessaires aux acteurs du territoire pour conserver au mieux ces espaces patrimoniaux.

Natura 2000, comment ça marche ?

Les outils développés en France ont pour objectif de préserver les milieux naturels et les espèces les plus rares à l'échelle européenne. Ils sont mis en place sur la base du volontariat. En fonction du statut du propriétaire et de la nature du foncier engagé, les outils diffèrent.

Les mesures agro-environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des contrats agricoles qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût / manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

Pour qui ? : Agriculteurs

Durée d'engagement : 5 ans

Nature du foncier : surface inscrite à la PAC (SAU)

Exemple de MAEC

- Retard de fauche sur prairies
- Conversion de terres arables en prairies
- Maintien de l'ouverture par gestion pastorale
- ...

Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 ont pour objectif de restaurer ou entretenir les milieux naturels reconnus d'intérêt communautaire. Ils sont passés entre l'Etat (Préfet) et le propriétaire volontaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000. Le signataire s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une subvention de l'État et de l'Europe.

Pour qui ? : Propriétaire ou ayant droit, public ou privé

Durée d'engagement : 5 ans

Nature du foncier : toute surface, hors SAU

Exemples de contrats Natura 2000

Ces contrats permettent de réaliser des travaux de restauration ou de gestion écologique dans une logique non productive.

- Restauration des milieux ouverts par débroussaillage
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts
- Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents
- ...

Annexe 4 :

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne- Outils de communication : Plaquettes

Natura 2000 Une démarche volontaire

En ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle basée sur le volontariat.

Tous les acteurs locaux (résidents, porteurs de projets, collectivités...) peuvent contribuer à la préservation de ce site remarquable.

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au sein du périmètre ? Gestionnaire ou exploitant ? Les outils suivants sont à votre disposition :

- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les Contrats Natura 2000
- les Chartes Natura 2000

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Nolwenn QUERO
n.quero@cen-na.org
Tél : 05.53.80.93.98

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

<http://cen-aquitaine.fr/natura2000/coteaux-calcaires-vallee-Dordogne/>

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional

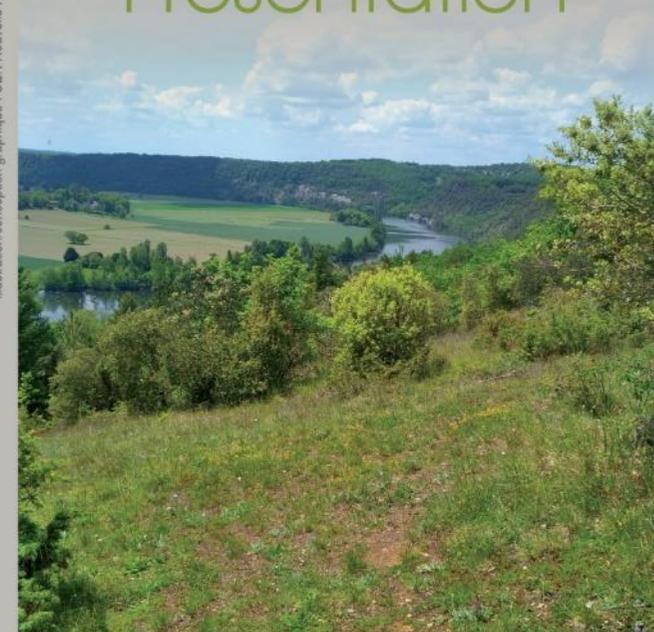


Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne



Présentation

Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2020. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.

Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.

Favoriser l'ouverture des milieux

Autrefois entretenus par les animaux, notamment des petits troupeaux de brebis, les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole entraînant un embroussaillage progressif des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

Un des enjeux majeurs du site Natura 2000 est de préserver ces habitats naturels en mettant en place des actions de gestion favorisant la réouverture des milieux.

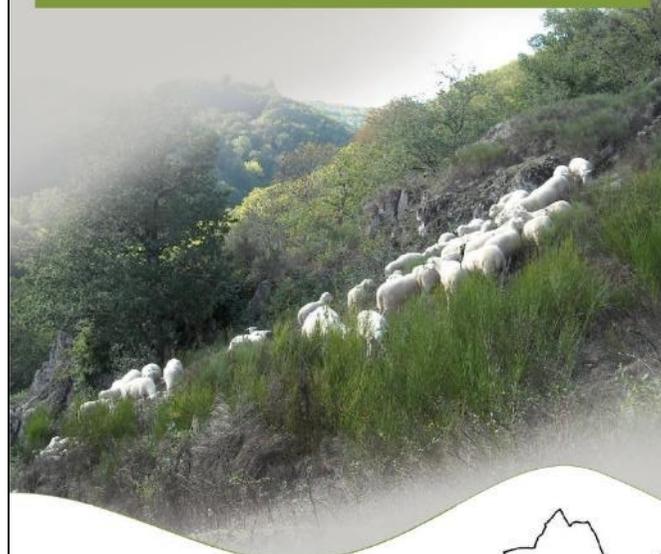
Le patrimoine naturel

Les coteaux calcaires qui bordent la vallée de la Dordogne sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels parmi lesquels on retrouve des pelouses sèches, des landes à genévriers, des forêts de chênes verts,... Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme l'Azuré du Serpolet, l'Euphorbe de Séguier ou encore le faucon pèlerin.

Au sein du périmètre Natura 2000 est également présent un site d'intérêt majeur pour la préservation de certaines espèces de chauves-souris, le Grand Rhinolophe et le Rhinolophe euryale notamment.

Zoom : Pastoralisme et gestion d'espaces naturels

Le pastoralisme est un atout pour la gestion des milieux sensibles tels que les pelouses calcaires. Les animaux pâturent et entretiennent un milieu où il est difficile de faire un entretien mécanique. Ainsi un pâturage par des moutons lorsqu'il est adapté permet d'éviter l'enrichissement et de conserver les milieux ouverts où les enjeux de préservation de la biodiversité sont importants.



La charte Natura 2000

Il est aussi possible de s'engager en faveur de la biodiversité par des actions simples et peu coûteuses. La charte Natura 2000 présente sous forme de recommandation et d'engagement les actions ou pratiques favorables aux espèces et habitats naturels présents localement. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité.

Pour qui ? : Collectivités / Particuliers /
Agriculteurs / Sylviculteurs / Associations
Durée d'engagement : 5 ans

L'animation du site Natura 2000

Les missions des animateurs du site Natura 2000 sont notamment de :

- informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000
- faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux naturels et accompagner leur réalisation
- assister les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Nolwenn QUERO
n.quero@cen-na.org
Tél : 05.53.80.93.98

La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05.53.28.60.80

<http://cen-aquitaine.fr/natura2000/coteaux-calcaires-vallee-Dordogne/>

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



Natura 2000
Coteaux calcaires
de la vallée de la
Dordogne



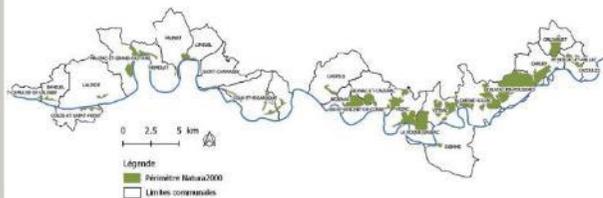
Outils de gestion

Illustration/conception graphique : CEN Nouvelle-Aquitaine 2020. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



Le site en Bref

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne



Opérateurs de l'animation

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Superficie
3686 hectares

La présence des milieux ouverts et semi-ouverts de pelouses sèches, landes à genévriers,... est dépendante de l'existence d'usages et d'activités agricoles extensives traditionnelles. Depuis plusieurs décennies, la déprise agricole sur ces milieux provoque un enrichissement des habitats, une homogénéisation des paysages et une perte de biodiversité associée. Natura 2000 apporte les outils nécessaires aux acteurs du territoire pour conserver au mieux ces espaces patrimoniaux.

Natura 2000, comment ça marche ?

Les outils développés en France ont pour objectifs de préserver les milieux naturels et les espèces les plus rares à l'échelle européenne. Ils sont mis en place sur la base du volontariat. En fonction du statut du propriétaire et la nature du foncier engagé, les outils diffèrent.

Les mesures agro-environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des contrats agricoles qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût / manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

Pour qui ? : Agriculteurs
Durée d'engagement : 5 ans
Nature du foncier : surface inscrite à la PAC (SAU)

Exemple de MAEC

- Retard de fauche sur prairies
- Conversion de terres arables en prairies
- Maintien de l'ouverture par gestion pastorale
- ...

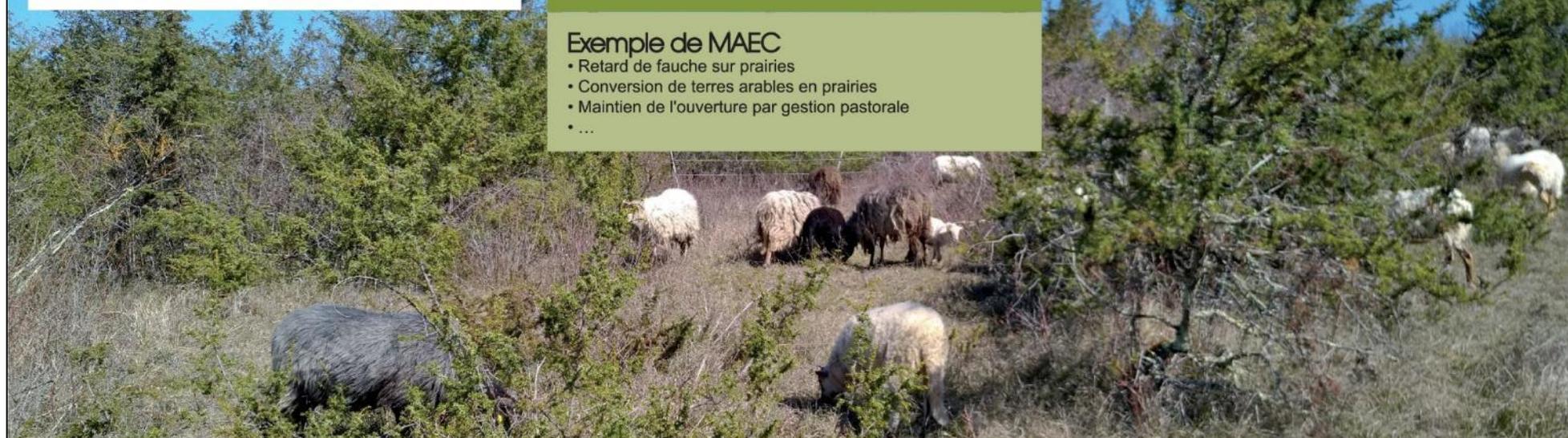
Les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 ont pour objectif de restaurer ou entretenir les milieux naturels reconnus d'intérêt communautaire. Ils sont passés entre l'Etat (Préfet) et le propriétaire volontaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000. Le signataire s'engage à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une subvention de l'État et de l'Europe.

Pour qui ? : Propriétaire ou ayant droit, public ou privé
Durée d'engagement : 5 ans
Nature du foncier : toute surface, hors SAU

Exemples de contrats Natura 2000

- Ces contrats permettent de réaliser des travaux de restauration ou de gestion écologique dans une logique non productive.
- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
 - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts
 - Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents
 - ...



Annexe 5 :

*Coteaux calcaires de Borrèze – Contrat Natura 2000 AFPL de Borrèze : Diagnostic
parcellaire*



Site Natura 2000 « Coteaux calcaires de Borrèze » (FR7200676)

Entretien d'Habitats d'Intérêt Communautaire par pâturage

Diagnostic parcellaire

Contrat Natura 2000



Table des matières

I. Présentation du site Natura 2000 et des enjeux	3
1. Le site Natura 2000	3
2. Les enjeux identifiés sur le site	3
II. Présentation générale du secteur concerné par le contrat N2000	4
1. Localisation et relevé parcellaire	4
2. Localisation des parcelles et occupation du sol	4
III. Diagnostic des parcelles	6
1. Habitats d'intérêt communautaire (HIC)	6
a. Liste et superficie des HIC identifiés	6
b. Description des HIC	6
c. Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire	7
2. Espèces patrimoniales et/ou protégées sur le secteur	9
a. Précisions concernant le Léopard ocellé	9
IV. Objectifs du contrat	10
1. Menaces identifiées	10
2. Objectifs de restauration et de conservation	10
3. Adéquation du projet avec les objectifs du DOCOB	10
V. Présentation des interventions prévues dans le cadre du contrat N2000	11
1. Entretien par pâturage	11
VI. Planification des interventions	13
VII. Coûts des interventions	13
VIII. Annexes	14

I. Présentation du site Natura 2000 et des enjeux

1. Le site Natura 2000

Le site Natura 2000 a été intégré au réseau Natura 2000 en raison de la présence de coteaux calcaires sur lesquels se répartissent une mosaïque de milieux naturels ouverts et semi-ouverts caractéristiques du secteur.

Parmi ces milieux naturels, on retrouve les pelouses sèches, les landes à genévriers, les boisements de chêne verts,...

Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme le Lézard ocellé, l'Azuré du Serpolet, la Crapaudine de Guillon et bien d'autres encore.

Autrefois entretenus par les animaux, notamment des petits troupeaux d'ovins et de caprins, les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole. La disparition des pratiques agricoles extensives sur ces espaces entraîne un embroussaillage et un boisement progressif (dynamique de fermeture) des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

2. Les enjeux identifiés sur le site

La réalisation du Documents d'Objectifs (DOCOB) a permis d'identifier plusieurs enjeux sur le site.

Enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire :

- Limiter/enrayer la fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts sur coteaux calcaires ;
- Maintenir les boisements d'intérêt communautaire.

Enjeux plus globaux liés à la présence de coteaux calcaires :

- Reconquérir les paysages ;
- Préserver la faune et la flore patrimoniales et/ou protégées caractéristiques de ces milieux.

Enjeux liés aux activités agricoles :

- Favoriser la gestion des milieux ouverts / semi-ouverts par pâturage ;
- Aider à la remise en place d'une activité pastorale extensive sur les coteaux calcaires ;
- Travailler à la création d'Associations Foncières Pastorales.

II. Présentation générale du secteur concerné par le contrat N2000

1. Localisation et relevé parcellaire

Situées sur la commune de Borrèze, les parcelles concernées par le contrat Natura 2000 sont réparties le long du coteau en rive gauche qui surplombe la rivière de la Borrèze entre le Moulin de la Garrigue et la Draille. Elles peuvent être regroupées en 3 ilots.

20 parcelles sont concernées par les contrats Natura 2000 (cf. Tableau ci-dessous). Elles appartiennent à plusieurs propriétaires privés qui sont adhérent à l'Association foncière pastorale Libre du Randal (AFPL de Borrèze). **L'AFPL de Borrèze est la structure unique porteuse du contrat Natura 2000.**

Tableau 1: Parcelles cadastrales concernées

ILOT	COMMUNE	SECTION	NUMERO	PARCELLE	SURFACE (ha)
Ilot 1 (S1)	Borrèze	AP	3	AP3	1,03
	Borrèze	AP	5	AP5	0,81
	Borrèze	AP	6	AP6	0,60
	Borrèze	AP	7	AP7	1,33
	Borrèze	AP	11	AP11	5,15
Ilot 2 (S2)	Borrèze	AP	219	AP219	2,35
	Borrèze	AP	220	AP220	2,25
	Borrèze	AR	8	AR8	0,94
	Borrèze	AR	9	AR9	3,74
	Borrèze	AR	11	AR11	0,39
	Borrèze	AR	18	AR18	0,59
	Borrèze	AR	20	AR20	2,35
	Borrèze	AR	147	AR147	0,23
	Borrèze	AR	151	AR151	6,87
	Borrèze	AR	152	AR152	2,95
Ilot 3 (S3)	Borrèze	AR	109	AR109	5,36
	Borrèze	AR	113	AR113	1,77
	Borrèze	AR	121	AR121	6,42
	Borrèze	AR	126	AR126	1,20
	Borrèze	AR	169	AR169	0,38
Superficie totale					46,71

2. Localisation des parcelles et occupation du sol

La cartographie des parcelles est présentée en page suivante.

En termes d'occupation du sol, on retrouve une mosaïque de milieux où alternent, en fonction de la topographie et de l'épaisseur du sol, de l'exposition et du stade d'évolution naturelle, de nombreuses formations végétales. Ainsi, ce site est constitué des milieux caractérisant les coteaux calcaires, alternant formations, de pelouses sèches, landes, fourrés et bois thermophiles. La richesse des cortèges floristiques et faunistiques reflète cette diversité d'habitats et révèle la présence de nombreuses espèces à caractère remarquable de par leur statut ou leur niveau de rareté.

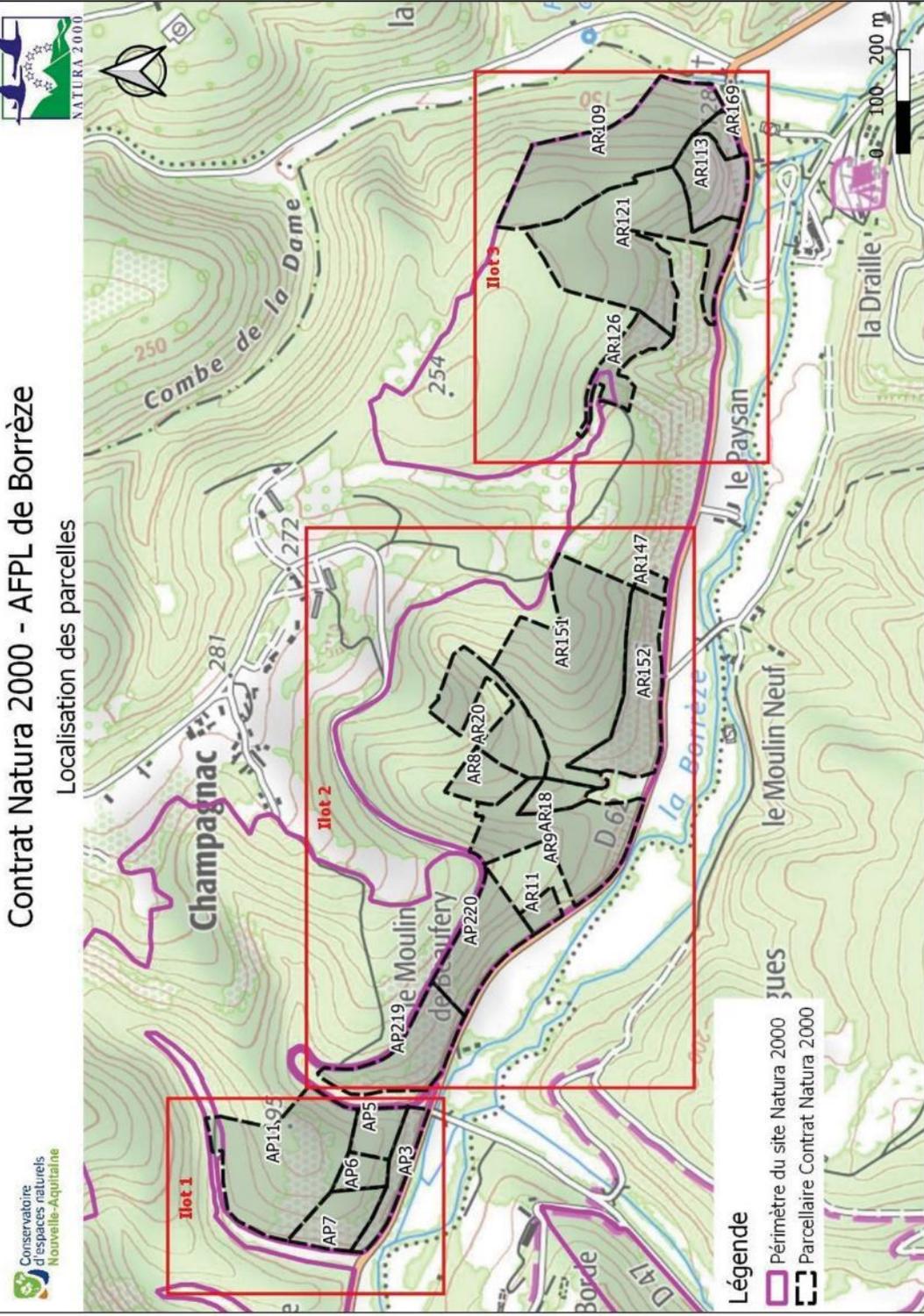


Figure 1: Localisation des parcelles concernées par le contrat Natura 2000
 Diagnostic parcelaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200567 « Coteaux calcaires Borrèze »
 Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, avril 2022

III. Diagnostic des parcelles

Les coteaux calcaires sur lesquels sont situées les parcelles du projet constituent une des entités les plus emblématiques du site Natura 2000 avec la présence :

- de mosaïques d'habitats naturels typiques de ces milieux ;
- d'une diversité d'habitat naturel d'intérêt communautaire (pelouses sèches, landes à genévriers, éboulis calcaires) ;
- d'une faune et d'une flore diversifiées dont de nombreuses espèces sont protégées et/ou patrimoniales ;
- d'un paysage typique du secteur.

1. Habitats d'intérêt communautaire (HIC)

a. Liste et superficie des HIC identifiés

Les habitats reconnus d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune ; Flore », sont des milieux naturels considérés comme étant « en danger de disparition de leur aire de répartition naturelle » ou ayant « une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte » ou encore constituant « un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques » (source : CEE, 1992).

3 habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés sur la zone. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Liste et superficie des HIC identifiés

Intitulé habitat EUR27	Déclinaison en habitat élémentaire	Superficie (ha)
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130-2 - Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à genévrier commun	2,9
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles	15,7
	6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles	
	Habitat élémentaire non précisé	
8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Habitat élémentaire non précisé	0,6
Total général		19,3

Ces habitats d'intérêt communautaires se retrouvent imbriqués en mosaïque avec d'autres végétations (fourrés, chênaies pubescentes) qui participent à la diversité du site mais qui ne sont pas considérées comme d'intérêt communautaire. Pour autant, ces végétations ne sont pas dissociables entre-elles d'un point de vue de la gestion par pâturage puisque interconnecté les unes des autres. En effet, l'action du pâturage par abrutissement des espèces de fourrés et des jeunes arbres colonisant les pelouses calcaires, aura un effet positif vis-à-vis de l'état de conservation d'un des HIC présents. **Ainsi les surfaces prises en compte pour le pâturage ne s'arrêtent pas stricto sensu aux surfaces de HIC et représentent 25 ha.**

b. Description des HIC

➤ Les formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Formations de fourrés à Genévrier commun (*Juniperus communis*) se développant, dans le cas présent, en situation secondaire, suite à l'abandon des pratiques pastorales d'entretien des pelouses. Elles correspondent à l'habitat élémentaire : 5131-2 Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun.

Suivant les secteurs, la strate arbustive colonisant les pelouses peut prendre différentes physionomie : du simple voile de Genévrier commun formant une strate arbustive basse et éparse au fourré assez dense où le Genévrier commun est accompagné d'autres espèces arbustives ou de jeunes arbres

D'après le DOCOB, l'enjeu local de conservation de cet habitat est défini comme « important ».

➤ *Les pelouses calcaires (6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires)*

Pelouses calcaires sèches et semi-sèches du *Festuco-Brometea* comprenant des formations très sèches du *Xerobromion* et des formations méso-xérophiles du *Mesobromion*.

Sur les parcelles concernées par le contrat Natura 2000, 2 associations du *Xerobromion* recensés :

- 6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles. Cette association se caractérise par la présence d'*Anthyllis vulneraria*, *Trinia glauca*, *Sideritis hyssopifolia* subsp. *guillonii* et *Ranunculus gramineus*. Elles sont accompagnées d'un cortège d'espèces issues du *Xerobromion* avec *Koeleria vallesiana*, *Inula montana*, *Helianthemum apenninum*, *Euphorbia seguieriana*, ...
- 6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles. Cette association se caractérise par sa richesse en espèces méditerranéennes et sa physionomie de pelouse à chaméphytes liée à la présence de *Stachys dubia*, *Helichrysum stoechas* et *Lavandula latifolia*

D'après le DOCOB, l'enjeu local de conservation de cet habitat est défini comme « majeur ».

➤ *Les éboulis calcaires (8130 – Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles)*

Cet habitat regroupe des communautés se développant sur des éboulis carbonatés à granulométrie variable (éléments fins et grossiers). La végétation de cet habitat est généralement faiblement à moyennement recouvrante et caractérisée par des espèces spécialisées, bien adaptées à la mobilité du substrat

D'après le DOCOB, l'enjeu local de conservation de cet habitat est défini comme « modéré ».

c. **Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire**

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire (HIC) est présentée en page suivante.

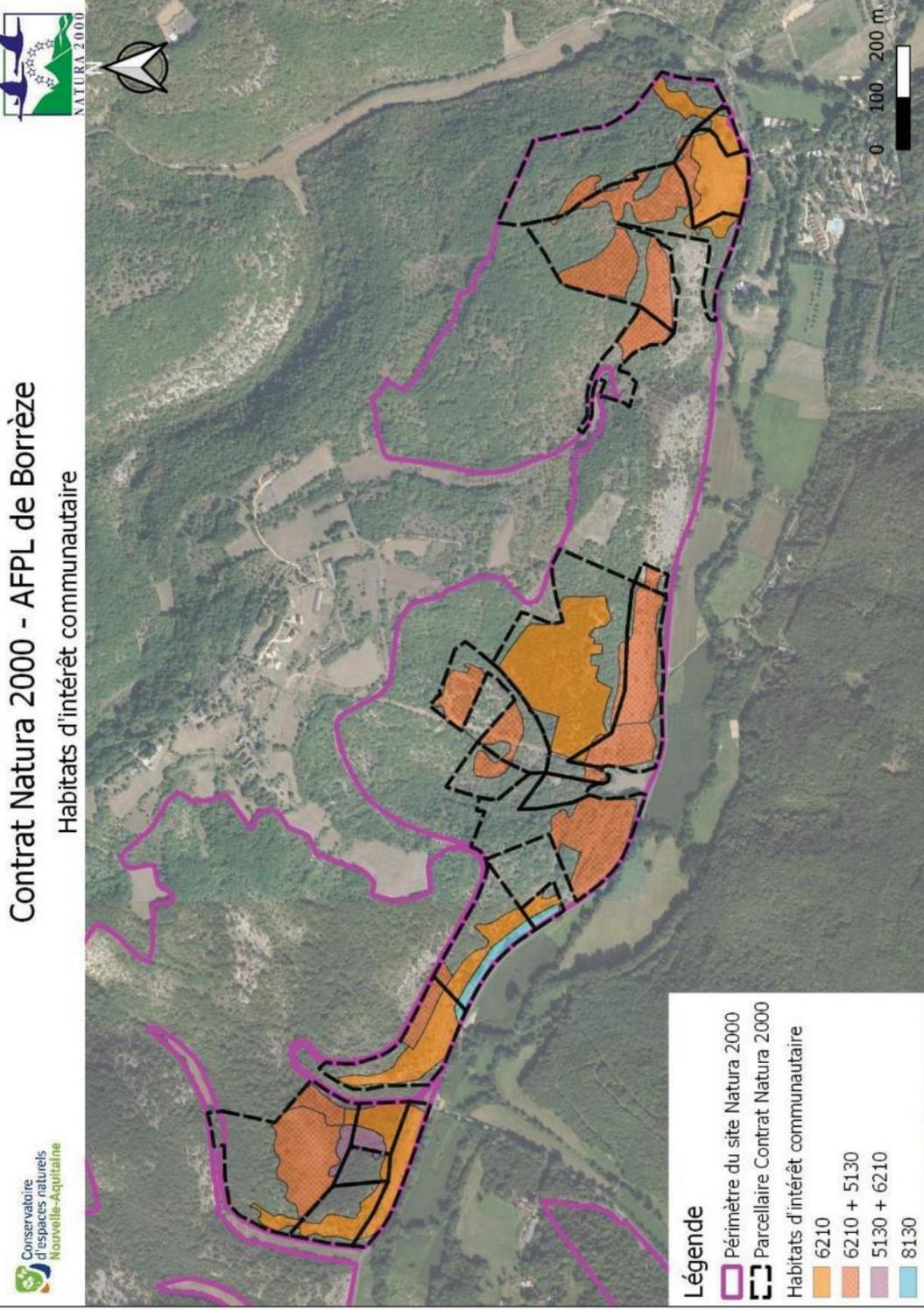


Figure 3 : Cartographie des HIC

Diagnostic parcelaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200667 « Coteaux calcaires Borrèze »
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, avril 2022

2. Espèces patrimoniales et/ou protégées sur le secteur

Bien que loin d'être exhaustif, le tableau ci-dessous met en évidence l'intérêt du site vis-à-vis de la présence d'espèces patrimoniales dont certaines sont protégées au niveau national, régional et départemental.

Tableau 3 : Liste et statut de quelques espèces faunistiques et floristiques protégées ou d'intérêt patrimonial sur le secteur

Nom scientifique	Outils réglementaires et Liste rouge régionale			
	PN	PR	PD24	LRR A
<i>Spiraea hypericifolia</i> subsp. <i>obovata</i> (Waldst. & Kit. ex Willd.) H. Huber, 1964		Article 1		NT
<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck., 1770		Article 1		LC
<i>Lactuca perennis</i> L., 1753		Article 1		LC
<i>Rhaponticum coniferum</i> (L.) Greuter, 2003		Article 1		LC
<i>Sideritis hyssopifolia</i> subsp. <i>guillonii</i> (Timb.-Lagr.) Nyman, 1890				NT
<i>Mercurialis huetii</i> Henry, 1864				EN
<i>Narcissus poeticus</i> L., 1753				NT
<i>Ranunculus gramineus</i> L., 1753				NT

Nom scientifique	Outils réglementaires et Liste rouge régionale			
	PN	DO	DH	LRR A
<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Article 2			EN
<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Article 2		Annexe IV	NT
<i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)				EN
<i>Chazara briseis</i> (Linnaeus, 1764)				CR

PN: Protection Nationale

PR: Protection Régionale

PD: Protection Départementale

DO: Directive oiseaux

DH: Directive Habitats

LRR A: Liste Rouge Régionale Aquitaine (EX: éteint, EW: éteint à l'état sauvage, CR : en danger critique, EN: en danger, Vu: vulnérable, NT: quasi menacée, LT: préoccupation mineure, NA : non applicable, NE: non évaluée)

a. Précisions concernant le Lézard ocellé

Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) est le plus grand lézard d'Europe. Il fait l'objet d'un Programme Aquitain de Conservation piloté par l'association Cistude-Nature.

Dans les terres, le Lézard ocellé occupe des milieux ouverts, de préférence avec une végétation rase ou nulle. Ces milieux sont donc les pelouses rases, les landes sèches, les bois clairs, les zones d'affleurement de roches ou de terres, que l'on retrouve généralement sur terrain calcaire et pentu. Le Lézard ocellé aime les structures complexes, avec arbres, cailloux, buissons, au contraire des zones cultivées. Comme pour le milieu dunaire, la présence du Lézard ocellé semble dépendante de la disponibilité en caches. Celles-ci peuvent être des buissons, des terriers de rongeurs, des souches, ou encore des tas de bois morts entreposés sur ces coteaux.

La mise en œuvre d'opérations de gestion sur les habitats d'intérêt communautaire devra prendre en compte la présence de l'espèce sur le site.

IV. Objectifs du contrat

1. Menaces identifiées

L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est menacé par la fermeture des habitats ouverts et semi-ouverts.

Du fait de l'évolution naturelle de la végétation, les habitats ouverts sont progressivement en train de se fermer, avec une colonisation du milieu par les espèces ligneuses, ce qui entraîne un changement dans les conditions d'ensoleillement, de température et de biodiversité présentes.

2. Objectifs de restauration et de conservation

Les objectifs de conservation sont les suivants :

- Limitation et maîtrise de la fermeture de site ;
- Entretien des espaces par redéploiement d'un pâturage ovins et réintroduction des pratiques pastorales extensives sur de longues périodes pour assurer la conservation.

3. Adéquation du projet avec les objectifs du DOCOB

Le contrat Natura 2000 répond à l'objectif de conservation « Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles » défini en « priorité 1 » dans le DOCOB (cf. tableau ci-dessous).

Tableau IV : Objectif de conservation et Objectifs de gestion

Priorité	Objectif à long terme		Objectif opérationnel	Action DOCOB	Mesures contractuelles retenue
1	O1	O1 - Conserver les habitats d'intérêt communautaire	O11 – Restaurer et/ou maintenir les habitats d'intérêt communautaire ouverts et semi-ouverts	PS2_N2000 Milieux ouverts – Maintien de l'ouverture des habitats - Entretien par gestion pastorale	N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

D'après le DOCOB, les parcelles retenues pour le contrat font partie des secteurs à cibler en priorité pour la mise en œuvre d'opération de gestion favorables aux HIC

Le cahier des charges de la mesure contractuelle retenue pour ce contrat est présenté en annexe 1.

V. Présentation des interventions prévues dans le cadre du contrat N2000

1. Entretien par pâturage

Code Actions Natura 2000 :

N03RI : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

Mise en œuvre :

Les opérations de gestion décrite ci-dessous sont à réaliser **en année 1, 2 et 3** du contrat.

Suivant l'évolution du milieu par rapport à l'objectif de préservation des habitats d'intérêt communautaire, l'animateur du site déterminera chaque année avec l'éleveur et l'AFPL : les périodes et la durée de pâturage.

Un modèle type de cahier d'enregistrement des pratiques de pâturage sera fourni aux éleveurs.

Secteurs et surfaces en HIC concernées :

Les surfaces concernées par une action de pâturage selon les années sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	Surfaces	Année de pâturage		
		2022	2023	2024
S1	5,1 ha	18,5 ha	25 ha	25 ha
S2	13,9 ha			
S3	6,5 ha			

Préconisations techniques de l'intervention :

- Pâturage ovin
- Gestion par parcs mobiles et/ou pâturage itinérant
- Périodes d'intervention : définies chaque année en amont de l'intervention
- Durée de pâturage : définies chaque année en amont de l'intervention
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :
 - période de pâturage
 - nombre d'animaux
 - lieux et date de déplacement des animaux
 - suivi sanitaire
 - complément alimentaire apporté (date, quantité) : seulement en cas de nécessité
 - nature et date des interventions sur les équipements pastoraux
- Pas de fertilisation, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement
- Entretien des équipements pastoraux

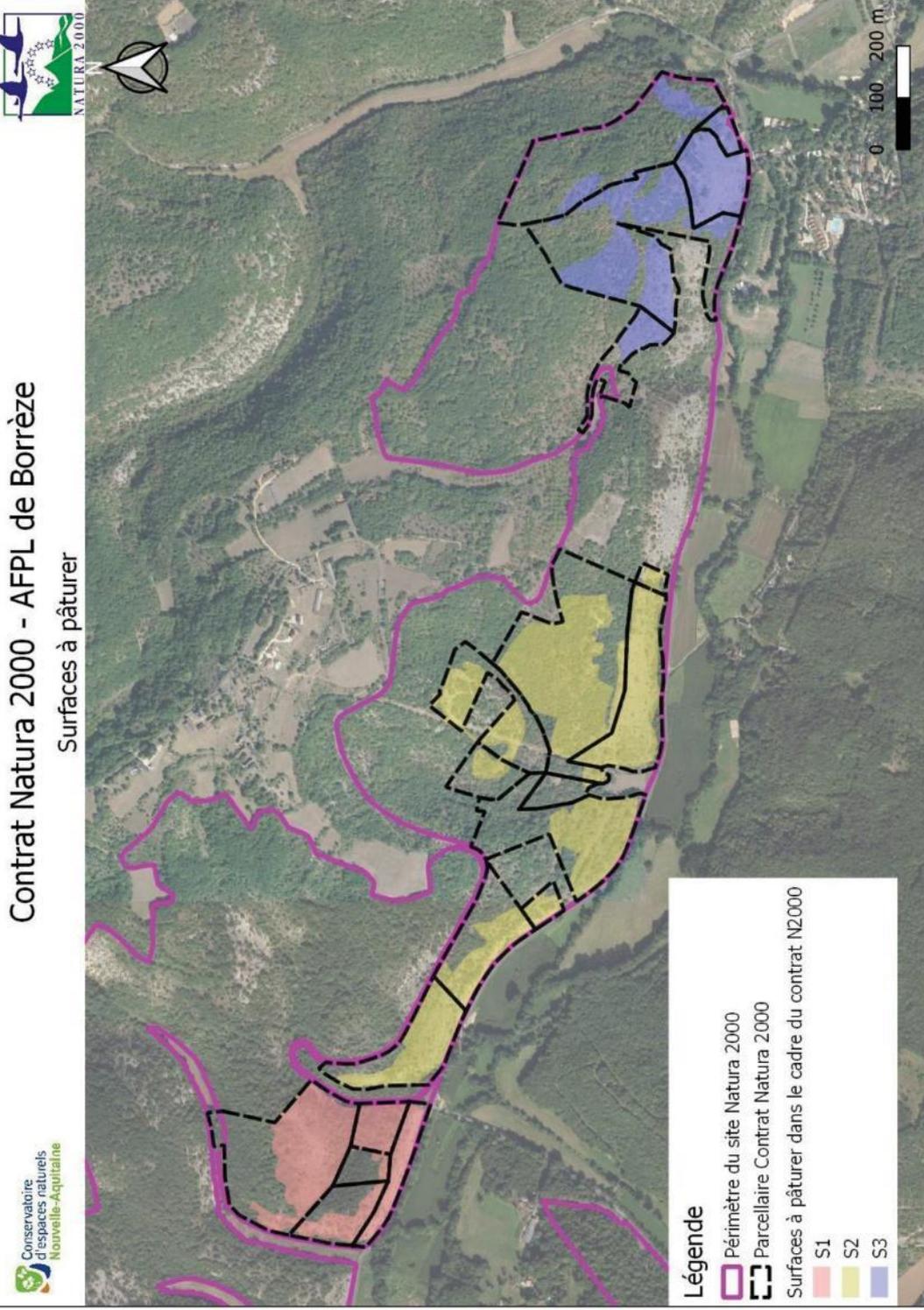


Figure 4: Secteurs à pâturer
Diagnostic parcellaire – Contrat Natura 2000 - Site FR7200567 « Coteaux calcaires Borrèze »
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, avril 2022

VI. Planification des interventions

Tableau 5 : Calendrier prévisionnel des travaux

Code action	Opérations	Description des opérations	Secteur	2022	2023	2024
N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, mise en place des parcs de pâturage, entretien des équipements pastoraux...	S1 S2 S3			

VII. Coûts des interventions

Tableau 6 : Coûts des travaux TTC par année et pour 3 ans

Code action	Opérations	Description des opérations	Secteur	2022	2023	2024
N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, mise en place des parcs, entretien des équipements pastoraux...	S1 S2 S3	6 216,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
Montant TTC annuel				6 216,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
Montant total du contrat				23 016,00 €		

VIII. Annexes

ANNEXE 1

Cahier des charges de la mesure contractuelle mobilisée



N03Ri – Gestion pastorale d’entretien des milieux ouverts dans le cadre d’un projet de génie écologique

Objectif de la mesure	PRIORITE 1
<p>Mise en place d’un pâturage d’entretien, lorsqu’ aucun agriculteur n’est présent sur le site, afin de maintenir l’ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s’agit aussi d’adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.</p>	
<p>Conditions particulières d’éligibilité</p>	
<p>Cette action peut être contractualisée à la suite d’une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture (mesures N01Pi dans le cas présent).</p> <p>Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant).</p> <p>L’achat d’animaux n’est pas éligible.</p>	
<p>Habitats et espèces d’intérêt communautaire visés</p>	
<p>5110 – Formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)</p> <p>5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires</p> <p>6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)</p> <p>8130 – Pelouses calcaires sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>)</p>	
<p>Localisation des secteurs concernés</p>	
<p>Toutes les pelouses sont concernées par des opérations de gestion pastorale d’entretien.</p> <p>Une priorité d’action devra être portée aux complexes pelousaires présentant des états de conservation excellents à moyens ou bénéficiant d’opérations de restauration.</p> <p>Les secteurs à cibler en priorité sont les suivants : coteau de sous-la-Roche, coteau de l’Escaleyrou, coteaux de la Valade, coteaux du Moustier, coteau de la Roque-Saint-Christophe, coteau de la Peyrière, falaise du Cingle, coteaux du Bugue, coteau de la Terrasse et coteau du Muscle.</p>	
<p>Engagements</p>	
<p>Non rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des périodes d’autorisation de pâturage. • Tenue d’un cahier d’enregistrement des pratiques pastorales avec à minima les informations suivantes : période de pâturage, race utilisée et nombre d’animaux, lieux et dates de déplacement des animaux, suivi sanitaire, compléments alimentaires apportés (dates et quantités), nature et date des interventions sur les équipements pastoraux. • Tenue d’un cahier d’enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire). • Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage ou de boisement.
<p>Rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau. • Entretien d’équipements pastoraux (clôtures, points d’eau, aménagements d’accès, abris temporaires, ...). • Suivi vétérinaire. • Fauche des refus (si nécessaire). • Etudes et frais d’expert. • Toute autre opération concourant à l’atteinte des objectifs de l’action est éligible sur avis du service instructeur.

Points de contrôle associés	
Diagnostic préalable, cahier d'enregistrement des pratiques pastorales, cahier d'enregistrement des opérations, factures détaillées, état des lieux avec plan de localisation et photographies avant et après justifiant de la réalisation effective des engagements du cahier des charges.	
Cadrage financier	
Devis subventionné ou barème réglementé en fonction des cadrages nationaux et régionaux.	
Exemple de barème (pour 1 à 5 interventions / 5 ans) :	
Entretien des équipements pastoraux	45 €/ha/an
Suivi des animaux	100 à 800 €/ha/an
Transport des animaux	30 €/km
Fauche des refus	135 €/ha/an
Exportation des produits	70 €/ha/an

Annexe 6 :

*Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne – Contrat Natura 2000 CEN NA :
Diagnostic parcellaire*



Site Natura 2000 FR7200664
« Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »

RESTAURATION MECANIQUE ET ENTRETIEN PAR PATURAGE DE PELOUSES CALCAIRES COUX ET BIGAROQUE



Contrat Natura 2000
Diagnostic parcellaire

Table des matières

Liste des figures.....	3
Liste des tableaux.....	3
I. Présentation du site Natura 2000 et des enjeux.....	4
1. Le site Natura 2000	4
2. Les enjeux identifiés sur le site.....	4
II. Présentation générale du secteur concerné par le projet de contrat.....	5
1. Relevé parcellaire et localisation.....	5
2. Situation des parcelles.....	5
3. Cartographie de localisation des parcelles.....	5
III. Diagnostic des parcelles	8
1. Habitats d'intérêt communautaire (HIC).....	8
2. Espèces patrimoniales et/ou protégées sur le secteur	14
IV. Objectifs du contrat.....	14
1. Menaces identifiées	14
2. Objectifs de restauration et de conservation.....	14
3. Adéquation du projet avec les objectifs du DOCOB.....	14
V. Présentation des interventions prévues dans le cadre du contrat Natura 2000	15
1. Secteurs d'intervention	15
2. Préconisations techniques issues du diagnostic	17
VI. Planification des interventions / Interventions planifiées	20
VII. Coût des interventions	20
Annexes	22

Liste des figures

Figure 1 : Localisation de la parcelle concernée par le contrat Natura 2000 – Orthophotographie IGN	6
Figure 2 : Localisation de la parcelle concernée par le contrat Natura 2000 – Scan 25 IGN	7
Figure 3 : Vue d'une partie de la parcelle concernée.....	8
Figure 4 : Lande à genévrier commun, fortement concurrencée par les espèces de fourré thermophile	10
Figure 5 : Pelouse calcicole méso-xérophile du Mesobromion sur le haut de la parcelle	11
Figure 6 : Pelouse calcicole xérophile à chaméphytes ligneux.....	12
Figure 7 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire	13
Figure 8 : Localisation des secteurs d'intervention	16

Liste des tableaux

Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées	5
Tableau 2 : Liste et surface estimée des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur la parcelle ..	9
Tableau 3 : Liste de quelques espèces floristiques et faunistique protégées ou d'intérêt patrimonial observées sur la parcelle.....	14
Tableau 4 : Description des deux secteurs et des objectifs associés	15
Tableau 5 : Calendrier prévisionnel des interventions.....	20
Tableau 6 : Coût TTC des interventions par année, pour les trois années du contrat Natura 2000	21

I. Présentation du site Natura 2000 et des enjeux

1. Le site Natura 2000

Le site des « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne » a été retenu pour intégrer le réseau Natura 2000, en raison de la présence d'une variété d'habitats naturels d'intérêt communautaire qui s'étalent sur les coteaux calcaires surplombant la Dordogne. Ces coteaux abritent une mosaïque de milieux allant des pelouses calcaires et landes à genévriers aux boisements de chênes verts.

Ces habitats présentent une faune et une flore caractéristiques et remarquables, avec des espèces comme la laitue vivace, l'euphorbe de Séguier, l'azuré du serpolet ou la pie-grièche écorcheur. Ces milieux marquent également l'identité du paysage de la vallée qui possède une forte vocation touristique avec la présence de nombreux châteaux et sites classés. Ces différents éléments concourent à faire de ce site Natura 2000 un territoire à forte valeur patrimoniale et paysagère où les enjeux de conservation sont primordiaux.

La problématique essentielle de ces habitats est liée à la dynamique de fermeture (embroussaillage, boisement) qui se met en place suite à la disparition des pratiques traditionnelles (élevage ovin et caprin, culture de la vigne, entretien des bois) qui maintenaient des paysages ouverts favorables à l'expression d'une biodiversité actuellement en déclin. Dans ce contexte de déprise agricole, c'est l'existence même de ces habitats sur le site et des espèces qui leurs sont associées qui est remise en cause.

2. Les enjeux identifiés sur le site

La réalisation du Document d'objectifs (DOCOB) a permis d'identifier plusieurs enjeux de conservation et socio-économiques sur le site :

- La conservation des pelouses sèches et landes à genévrier. Ces milieux constituent un enjeu fort pour le maintien du patrimoine naturel sur le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.
- Le maintien des boisements de Chêne vert. Cette formation constitue un enjeu pour le patrimoine naturel du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.
- Le maintien de l'équilibre entre la fréquentation du site Natura 2000 et la conservation du patrimoine naturel.

II. Présentation générale du secteur concerné par le projet de contrat

1. Relevé parcellaire et localisation

La parcelle concernée par le contrat Natura 2000 se situe sur la commune de Coux et Bigaroque-Mouzens. Elle est propriété du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) qui l'a acquise en 2021 (Tableau 1). Elle se situe sur un coteau en rive droite de la vallée de la Dordogne.

Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées

Commune	N° section	N° parcelle	Surface (ha)
Coux et Bigaroque-Mouzens	D	1520	7,05

Le calcul de la surface est réalisé à partir d'un outil SIG et ne tient pas compte de la pente très importante sur le secteur.

2. Situation des parcelles

La parcelle est localisée sur un coteau exposé au Sud et présentant une très forte pente. En termes d'occupation du sol, on retrouve une mosaïque de milieux où alternent, en fonction de la topographie et de l'épaisseur du sol, de l'exposition et du stade d'évolution naturelle, de nombreuses formations végétales. Ainsi, ce site est constitué des milieux caractérisant les coteaux calcaires, alternant formations de pelouses sèches, landes, fourrés et bosquets thermophiles. La richesse des cortèges floristiques et faunistiques reflète cette diversité d'habitats et révèle la présence de nombreuses espèces à caractère remarquable de par leur statut, leur niveau de rareté ou leur caractère méditerranéen.

3. Cartographie de localisation des parcelles

Les cartographies de localisation de la parcelle sont présentées en pages suivantes (Figures 1 et 2).

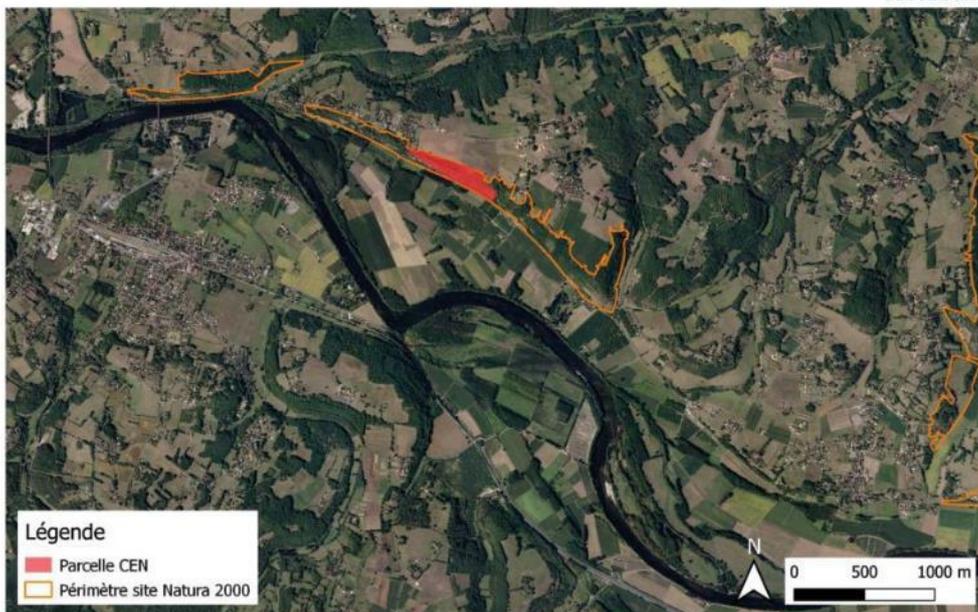


Figure 1 : Localisation de la parcelle concernée par le contrat Natura 2000 – Orthophotographie IGN

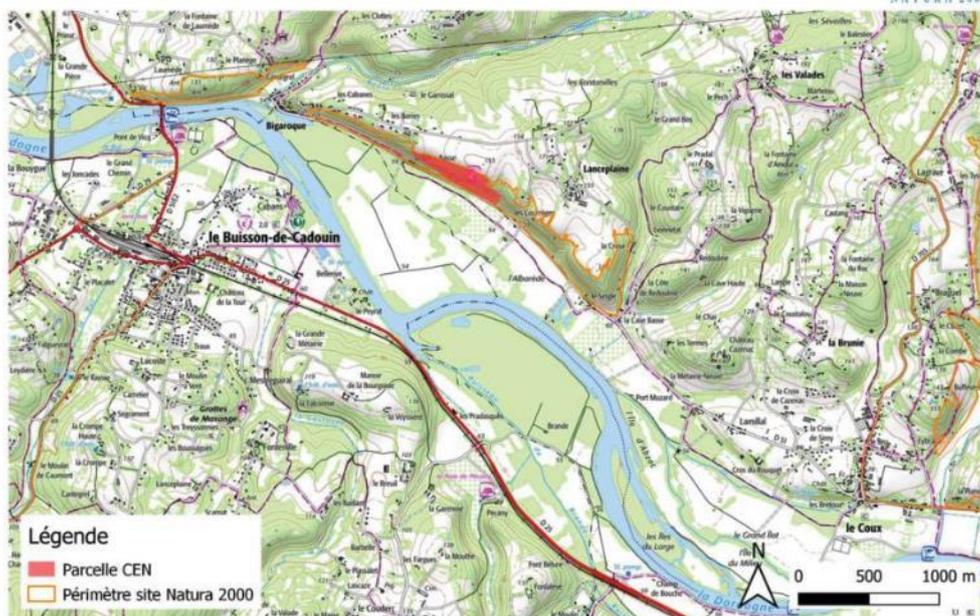


Figure 2 : Localisation de la parcelle concernée par le contrat Natura 2000 – Scan 25 IGN

III. Diagnostic des parcelles

Le présent diagnostic est réalisé à partir du document d'objectif du site (TARTARE J. & TOUZOT O., 2006, *Document d'objectifs Natura 2000 du site « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »*. FR 7200664, Tome 1 Rapport, BIOTOPE Agence Sud-Ouest, 148 pages + annexes) et de visites du site le 26/04/2022 et le 11/05/2022.

Les coteaux calcaires sur lesquels sont situées les parcelles du projet constituent parmi les entités les plus emblématiques du site Natura 2000 avec la présence (Figure 3) :

- ✓ de mosaïques d'habitats naturels typiques de ces milieux ;
- ✓ d'une diversité d'habitats naturel d'intérêt communautaire (pelouses sèches, landes à genévriers) ;
- ✓ d'une faune et d'une flore diversifiées dont de nombreuses espèces sont protégées et/ou patrimoniales ;
- ✓ d'un paysage typique du secteur.



Figure 3 : Vue d'une partie de la parcelle concernée

1. Habitats d'intérêt communautaire (HIC)

a. Liste et superficie des HIC identifiés

Les habitats reconnus d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune ; Flore », sont des milieux naturels considérés comme étant « en danger de disparition de leur aire de répartition naturelle » ou ayant « une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression

ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte » ou encore constituant « un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques » (source : CEE, 1992).

Sur la zone, ces habitats de pelouses, landes et fourrés thermophiles se retrouvent imbriqués en mosaïque les uns avec les autres. L'habitat dominant sur les milieux identifiés est fonction des conditions stationnelles et du stade d'évolution de la végétation.

Deux habitats d'intérêt communautaires ont été identifiés sur la parcelle. Ils sont présentés dans le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Liste et surface estimée des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur la parcelle

Intitulé habitat EUR27	Déclinaison en habitat élémentaire	Surface estimée (ha)
5130 : Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130-2 : Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun	0,85
6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210 - Sous-type 2 : Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques	0,78
	6210-26 : Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles	
	6210-27 : Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles	
Total		1,63

b. Description des HIC

- **Les landes à Genévrier (5130 – Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires)**

Les junipérais sont des formations ligneuses sempervirentes dominées par le Genévrier commun (*Juniperus communis*). Elles succèdent sur un plan dynamique aux pelouses maigres mésophiles ou xérophiles sur calcaire.

Sur le secteur, le genévrier présente surtout un port en flamme et est fortement concurrencé par les espèces de fourrés et manteaux (Figure 4). De nombreux sujets dépérissant ont par ailleurs été observés.

D'après le DOCOB, cet habitat nécessite une intervention urgente à court terme.



Figure 4 : Lande à genévrier commun, fortement concurrencée par les espèces de fourré thermophile

- Les pelouses calcaires (6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires)

Les pelouses sont des formations herbacées dominées par une végétation rase, se développant dans des conditions très strictes : sécheresse extrême, pente forte, sol peu épais et instable.

Les pelouses sont issues des pratiques pastorales extensives perpétuées au fil des générations. Ces pratiques ont permis l'installation d'une flore spécifique en bloquant la dynamique naturelle de la végétation qui tend vers la fermeture du milieu. Avec l'abandon des pratiques de pâturage extensif, la végétation herbacée et ligneuse n'étant plus contrôlée, ces milieux se ferment et tendent à disparaître.

Ainsi, sur les parcelles concernées par ce contrat, les pelouses sèches calcicoles semi-naturelles se rencontrent souvent en mosaïque avec des fourrés, des landes à genévriers voir des bosquets de chênaie pubescente. En fonction des zones, l'effet colonisateur de la strate arbustive et arborée se fait plus ou moins ressentir favorisant notamment le développement et l'expansion de patchs de graminées sociales (*Brachypodium rupestre*, *Bromopsis erecta*).

D'après le DOCOB, cet habitat nécessite également une intervention urgente à court terme.



Figure 5 : Pelouse calcicole méso-xérophile du *Mesobromion* sur le haut de la parcelle

Sur la parcelle, trois types de pelouses calcaires ont été identifiées :

- Sous-type 2 : Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques, alliance du *Mesobromion*. Pelouse à fort recouvrement de la strate herbacée, dominée par le Brome érigé. Elle présente une diversité intéressante d'orchidées avec 9 espèces recensées (Figure 5).
- Sous-type 3 : Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles, alliance du *Xerobromion*. Au sein de cette alliance, deux associations ont été identifiées :
 - 6210-26 : Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles. Pelouses rase à l'aspect parfois écorché et dominées par des espèces vivaces à rosette (hémicryptophytes), accompagnées de quelques chaméphytes. Elles sont plus ou moins fortement embroussaillées et présentent alors une mosaïque avec des landes à Genévrier commun (5310) et sont piquetées d'espèces de fourrés ou de Chênes pubescents.
 - 6210-27 : Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles. Pelouse très localisée sur le site, liée à des calcaires tendres marneux. Il s'agit d'une pelouse très rase et écorchée à faible recouvrement, caractérisée par la présence de chaméphytes ligneux comme la Stéhéline douteuse et l'Immortelle jaune (Figure 6). Elle est piquetée de Genévriers communs et d'espèces de fourrés.



Figure 6 : Pelouse calcicole xérophile à chaméphytes ligneux

c. Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire (HIC) est présentée en page suivante (Figure 7).



Figure 7 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

2. Espèces patrimoniales et/ou protégées sur le secteur

Bien que loin d'être exhaustif, le Tableau 3 ci-dessous met en évidence l'intérêt du site vis-à-vis de la présence d'espèces patrimoniales dont certaines sont protégées au niveau national, régional et départemental.

Tableau 3 : Liste de quelques espèces floristiques et faunistique protégées ou d'intérêt patrimonial observées sur la parcelle

	Nom latin	Nom vernaculaire
FLORE	<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck., 1770	Euphorbe de Séguier
	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	Immortelle des dunes, Immortelle jaune
	<i>Stachelina dubia</i> L., 1753	Stéhéline douteuse
FAUNE	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste
	<i>Empusa pennata</i> (Thunberg, 1815)	Empuse commune, Diablotin

IV. Objectifs du contrat

1. Menaces identifiées

L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire est menacé par l'embroussaillage des espaces ouverts et semi-ouverts de pelouses sèches et de landes à genévriers.

Du fait de l'évolution naturelle de la végétation, les habitats ouverts sont progressivement en train de se fermer, avec une colonisation du milieu par les espèces ligneuses, ce qui entraîne un changement dans les conditions d'ensoleillement et de température, ayant un impact sur le cortège d'espèces présent sur le site.

La majeure partie du site présente un fort niveau d'embroussaillage (supérieur à 70 %) qui tend à empêcher le cheminement entre les différentes zones ouvertes du site.

Le cortège d'espèces des pelouses sèches disparaît peu à peu au profit d'une strate arbustive composée de Cornouiller sanguin, d'Églantier, de Troène, de Prunellier, de Chêne pubescent, etc., tandis que de nombreux pieds de Genévrier commun dépérissent face à la compétition de ces espèces.

2. Objectifs de restauration et de conservation

Les objectifs de conservation sont les suivants :

- Restauration et ouverture des habitats d'intérêt communautaire ;
- Restauration de la connectivité écologique entre les zones ouvertes et de la continuité des cheminements sur le site ;
- Maîtrise et limitation de la colonisation par les ligneux bas et de haut-jet ;
- Test d'un pâturage extensif ovin et/ou caprin sur une année pour l'entretien des espaces, en vue de la réintroduction pérenne des pratiques pastorales extensives pour assurer la conservation des habitats.

3. Adéquation du projet avec les objectifs du DOCOB

Le DOCOB identifie les pelouses calcaires et les landes à genévrier comme des habitats pour lesquels il y a un besoin d'intervention urgente à court terme, en termes de priorité d'actions.

Le contrat Natura 2000 répond à la thématique 1 du programme d'action du DOCOB : « Préserver des habitats naturels et habitats d'espèces ».

Les mesures du DOCOB pouvant être mobilisées sont les suivantes :

- ✓ CN664 PE1 : Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée
- ✓ CN664 PE3 : Maintien de l'ouverture des parcelles (gestion courante) par débroussaillage
- ✓ CN664 PE4 : Maintien de l'ouverture des parcelles (gestion courante) par pâturage

Les cahiers des charges des mesures issues du DOCOB sont présentés en Annexe 1.

V. Présentation des interventions prévues dans le cadre du contrat Natura 2000

1. Secteurs d'intervention

Suite au diagnostic écologique réalisé au sein des parcelles concernées par le projet de contrat, des secteurs d'intervention ont été identifiés.

Au total ce sont 2 secteurs qui ont été définis, en fonction de leur degré d'embroussaillage. Les différents secteurs, ainsi que les objectifs et les résultats attendus au terme des travaux de restauration et d'entretien sont décrits dans le Tableau 4 ci-après et localisés dans la Figure 8.

Tableau 4 : Description des deux secteurs et des objectifs associés

Secteur	Surface estimée (ha)	Descriptif	Objectifs
S1	0,77	Landes à genévrier et fourrés thermophiles	Réouverture des zones de fourrés pour retrouver la continuité entre les différentes zones de pelouses Restauration des landes à genévrier
S2	0,95	Pelouses calcaires en mosaïque avec landes à genévrier et fourrés thermophiles	Réouverture des zones de fourrés Maintien de l'ouverture des pelouses

Étant donné la pente soutenue, parfois supérieure à 45° (avec les difficultés d'accès inhérentes), et le niveau d'embroussaillage très élevé par endroits, la réflexion quant au mode de gestion à appliquer sur le site a tenu compte de plusieurs critères :

- la faisabilité technique ;
- la pertinence écologique ;
- le rapport coût / bénéfice.

Ainsi, le choix a été fait de concentrer les interventions uniquement sur une partie du site, comprenant l'ensemble des zones ouvertes peu à moyennement embroussaillées, ainsi que les secteurs fortement embroussaillés situés entre ces zones, afin de rétablir une continuité entre les zones ouvertes.

N.B. : Les surfaces sont calculées à partir d'un logiciel SIG. L'effet de la pente n'est pas pris en compte dans le calcul de ces surfaces. Le prestataire veillera donc à prendre en considération cet aspect dans le chiffrage des travaux.



Figure 8 : Localisation des secteurs d'intervention

2. Préconisations techniques issues du diagnostic

a. Chantier lourd de restauration par débroussaillage

Code Action Natura 2000

N01Pi : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.

Mise en œuvre

Les opérations de restauration décrites ci-dessous sont à réaliser en **année 1 (N)** du contrat.

Période d'intervention : du 1^{er} septembre au 15 février.

Secteurs concernés

- Secteur 1 (S1) : 0,77 ha
- Secteur 2 (S2) : 0,95 ha

Préconisations techniques

Secteur 1 (fourrés très embroussaillés) :

- ✓ Bucheronnage lourd : élimination de la strate arborée selon les indications de l'animateur du site ;
- ✓ Débroussaillage de la strate arbustive et herbacée, à l'exception du **Genévrier commun**, dans la limite de 10 à 20 % d'embroussaillage ;
- ✓ Débitage des arbres en tronçon ;
- ✓ Arasement des souches au plus près du sol ;
- ✓ Stockage des rémanents sur le site, sur des places de dépôt préalablement définies avec l'animateur du site.

Secteur 2 (secteurs de pelouse peu à moyennement embroussaillés) :

- ✓ Bucheronnage lourd :
 - Elimination systématique des pins ;
 - Conservation des plus gros sujets de chênes pour ménager des zones d'ombre ;
- ✓ Débroussaillage sélectif et bucheronnage léger de la strate arbustive :
 - Elimination des espèces de fourrés (*Cornus sanguinea*, *Prunus spinosa*...) et des jeunes chênes qui piquettent la pelouse ;
 - Conservation des Genévriers commun, à l'exception des sujets dépérissant ;
- ✓ Débroussaillage sélectif de la strate herbacée, notamment les zones soumises à un envahissement par *Brachypodium rupestre* ou *Bromopsis erecta* ;
- ✓ Stockage des rémanents sur le site, sur des places de dépôt préalablement définies avec l'animateur du site.

b. Chantier d'entretien par débroussaillage ou gyrobroyage

Code Action Natura 2000

N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.

Mise en œuvre

Les opérations de restauration décrites ci-dessous sont à réaliser en **année 2 (N+1)** du contrat.
Période d'intervention : du 1^{er} septembre au 15 février.

Secteurs concernés

Tous les secteurs sont concernés (S1 et S2), soit 1,72 ha.

Préconisations techniques

- ✓ Traitement des rejets ;
- ✓ Débroussaillage sélectif de la strate herbacée notamment les zones soumises à un envahissement par *Brachypodium rupestre* et *Bromopsis erecta* ;
- ✓ Stockage des rémanents sur le site en réutilisant les places de dépôt de la phase de restauration.

c. Entretien par pâturage

Code Action Natura 2000

N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.

Mise en œuvre

Les opérations de restauration décrites ci-dessous sont à réaliser en **année 3 (N+2)** du contrat.

L'animateur du site déterminera avec l'éleveur la durée et la pression de pâturage suivant l'évolution du milieu par rapport à l'objectif de préservation des habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation.

Néanmoins, les animaux ne seront pas présents à l'année sur le site.

Il n'y aura pas d'affouragement permanent.

Un cahier d'enregistrement des pratiques de pâturage sera fourni à l'éleveur.

Un point d'eau situé sur une parcelle voisine pourra être mis à disposition pour l'abreuvement des animaux.

Secteurs concernés

Tous les secteurs sont concernés (S1 et S2), soit 1,72 ha.

Préconisations techniques

- ✓ Pâturage ovin et/ou caprin ;
- ✓ Gestion par parcs mobiles et/ou pâturage itinérant : le prestataire fournira et posera l'ensemble des équipements pastoraux nécessaire le cas échéant (clôtures mobiles, abreuvoir, etc.) ;
- ✓ Périodes d'intervention possibles : printemps et/ou automne. Périodes précises à définir en amont de l'intervention ;

- ✓ Durée de pâturage : définie en amont de l'intervention ;
- ✓ Chargement : à préciser ;
- ✓ Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :
 - Période de pâturage
 - Nombre d'animaux
 - Lieux et date de déplacement des animaux
 - Suivi sanitaire
 - Complément alimentaire apporté (date, quantité) : seulement en cas de nécessité
 - Nature et date des interventions sur les équipements pastoraux
- ✓ Pas de fertilisation, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement.

VI. Planification des interventions / Interventions planifiées

Tableau 5 : Calendrier prévisionnel des interventions

Code action	Libellé	Secteurs	Surface (ha)	Intervenants	Calendrier		
					2022	2023	2024
N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	S1, S2	1,72	Le Creuset			
N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	S1, S2	1,72	Le Creuset			
N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	S1, S2	1,72	EURL - Charme & Chêne			

VII. Coût des interventions

Afin de sélectionner les prestataires devant réaliser les interventions du contrat, une consultation d'entreprises a été faite du 01/06/2022 au 17/06/2022, puis relancée du 23/06/2022 au 06/07/2022 par défaut de candidatures. La consultation comportait deux lots :

- Lot 1 : Restauration et entretien mécaniques de pelouses calcaires (actions N01Pi et N05R) ;
- Lot 2 : Entretien par pâturage (action N3Ri).

Cinq entreprises ont été consultées pour lot 1 et deux pour le lot 2. Deux offres ont été reçues pour chacun des deux lots. Les devis sont présentés en annexes 3 et 4.

Les offres sélectionnées ont été retenues sur la base du prix de la prestation (60 %) et de l'offre technique (40 %).

Le coût total des interventions s'élève à 25 878,58 euros TTC pour les trois années du contrat Natura 2000. Le détail du coût des interventions et le nom des entreprises retenues apparaît dans le Tableau 6 en page suivante.

Tableau 6 : Coût TTC des interventions par année, pour les trois années du contrat Natura 2000

Code action	Libellé	Secteurs	Surface (ha)	Intervenants	Montant TTC		
					2022	2023	2024
N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	S1, S2	1,72	Le Creuset	16 178,00 €		
N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	S1, S2	1,72	Le Creuset		9 246,50 €	
N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	S1, S2	1,72	EURL - Charme & Chêne			454,08 €
Montant TTC annuel					16 178,00 €	9 246,50 €	454,08 €
Montant total du contrat					25 878,58 €		

Pour la partie débroussaillage (années N et N+1), le coût est très supérieur au coût estimé dans le pré-contrat. En effet, il est apparu lors des visites sur site avec les entreprises qu'en raison de la forte pente, de la nature du sol et de la configuration du site, il serait impossible d'utiliser des engins motorisés de broyage, et que seul un travail manuel au moyen de tronçonneuses et de débroussailleuses serait possible. D'autre part, la forte pente impose que les travailleurs évoluent sur le site en étant encordés pour leur sécurité. Ces éléments impliquent des moyens supplémentaires tant du point de vue matériel (cordes, baudriers, casques), que du point de vue humain (temps de travail et main d'œuvre supplémentaires), ce qui explique le coût important de ces opérations par rapport au coût qui avait été estimé.

Annexes

Annexe 1 : Cahiers des charges des mesures contractuelles mobilisées

Annexe 2 : Fiches actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement

Annexe 3 : Devis « Restauration et entretien mécaniques »

Annexe 4 : Devis « Entretien par pâturage »

Annexe 1 : Cahiers des charges des mesures contractuelles mobilisées

Code Action : A FH 004 Libellé action : Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée Contrat FGMIN : CN664 PE1		Priorité : 2	Montant retenu : Option A : 649 € HT/ha Option B : 2888 € HT/ha - Année 1 : Restauration
Code UE	FR7200664 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne		
Objectifs de la mesure	Restaurer les pelouses sèches et les landes à genévriers d'intérêt communautaire		
Périmètre d'application	Coteaux calcaires du site Natura 2000 dont prioritairement (cf. carte annexe) : Secteur Mauzac : 8,7 ha / secteur Trémolat : 13,5 ha / secteur Paunat-Limeuil : 13,8 ha / secteur Coux et Bigaroque : 16,4 ha / secteur Mouzens : 15,1 ha		
Surface totale de l'habitat/espèce concerné sur le site Natura	175 ha de pelouses sèches et de landes à genévriers		
Surfaces concernées à 5 ans	2 ha		
Habitats concernés dont d'intérêt communautaire	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)	6210	
	Fourré	31.8	
	Bois occidentaux de Chêne pubescent	41.71	
Acteurs concernés	Propriétaires privés et ayants droits		
Conditions d'éligibilité	Parcelles non déclarées en Surface Agricole Utile Recouvrement ligneux initial des parcelles doit être comprise entre 30 et 50% (si supérieur, à établir lors du diagnostic en fonction des caractéristiques de la parcelle) Agrément des parcelles proposées après visite préalable et diagnostic réalisé par la structure animatrice Contractualisation d'une mesure de gestion courante en parallèle (à déterminer lors du diagnostic initial)		
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<p>Les engagements non rémunérés suivants doivent être respectés sur les parcelles engagées: pas de retournement de parcelles, pas de boisement, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas d'écobuage</p> <p>Sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Débroussaillage d'ouverture la 1ère année par broyage mécanique au sol (option A) ou débroussaillage manuel (option B) (défini lors du diagnostic de la parcelle) avec évacuation en bordure ou élimination sur place des produits de 	<p>Classement principal : P, secondaire : S, complémentaire : C</p> <p style="text-align: center;">P</p>	

	<p>coupe (à définir lors du diagnostic)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Maintien d'un recouvrement entre 10 et 15 % de broussaille conformément au zonage défini dans le diagnostic initial ❑ Coupe et tronçonnage ponctuels d'arbres (diamètre inférieur à 20 cm) ❑ Les opérations de débroussaillage seront réalisées hors période de reproduction (privilégier entre début octobre à fin février) sous réserve de l'avis de la structure animatrice en fonction de la sensibilité de la parcelle et de son état (portance) ❑ Les rémanents de débroussaillage peuvent être éliminés par points de brûlage dont le nombre et l'emplacement seront définis par la structure animatrice lors du diagnostic de la parcelle. 	<p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p>
Documents et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des travaux réalisés sur cartographie (échelle comprise entre 1/5 000 et 1/10 000) • Autorisation de réalisation de la structure animatrice après diagnostic initial (déterminer la localisation des points de brûlage, les zones à conserver...) • Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise • Versement des indemnités sera effectué après réception d'une déclaration de réalisation des opérations prévues par le signataire auprès de la DDAF 	
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	Non cumulable avec le contrat FGMN : CN664 PE2	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges (taux d'embroussaillage final respecté, respect des points de brûlage, période des travaux, conservation d'îlots...) en référence au contrat Natura 2000 établi pour 5 ans</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale des parcelles engagées.</p>	
Point de contrôle	Réalisation des travaux conformes aux engagements et au diagnostic initial réalisé : taux d'embroussaillage final respecté (compris entre 10 et 15 % du recouvrement initial), respect des zonages réalisés (points de brûlage, conservation d'îlots arbustifs ...), période de réalisation des travaux.	

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<p>Nombre d'hectares contractualisés</p> <p>Description simplifiée des parcelles concernées en travaux et la dernière année du contrat (taux de recouvrement des ligneux, espèces dominantes)</p>						
Sanctions	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative pour plus de précisions).</p> <p>Le respect de la surface engagée est un engagement de rang principal.</p>						
Modalités de calcul du coût de l'action	<p>Deux types d'intervention peuvent être réalisés sur ce milieu. Il s'agit d'une intervention mécanique ou manuelle. Le choix dépend principalement de la topographie, de l'accessibilité de la parcelle et de sa sensibilité. En outre, plusieurs options peuvent être mises en place sur une même parcelle avec intervention unique ou mixte (mécanique/manuelle). Ainsi, le diagnostic de la parcelle déterminera les surfaces bénéficiant de l'option A ou B en fonction des caractéristiques de la parcelle.</p> <p>Option A : Intervention mécanique au broyeur forestier par tâche sans ramassage de la litière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Broyeur forestier : $90\text{€HT/H} \times 6.5 \text{ H/ha} = 585 \text{ €HT/ha}$ • Déplacement : forfait 40km (allé/retour) $\times 1.6 \text{ HT/km} = 64\text{€}$ <p><u>Coût de l'action</u> : 649 €HT/ha</p> <p>Option B : Intervention manuelle par tâche avec stockage de la matière en plusieurs points de brûlage à définir lors du diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débroussailluse manuelle : $23\text{€HT/H} \times 120 \text{ H/ha} = 2760 \text{ €HT/ha}$ • Déplacement : coût journalier forfait 40km (allé/retour) $\times 0.8 \text{ HT/km} \times 4 \text{ j de travail} = 128\text{€}$ <p><u>Coût de l'action</u> : 2888 €HT/ha</p> <p>Une modulation de ce montant pourra être acceptée par les services de l'Etat (DIREN / DDAF) dans le cadre d'une intervention par une entreprise. Cette modulation devra impérativement s'appuyer sur un devis détaillé mentionnant l'ensemble des coûts présentés et être validée par l'animateur. En fonction du niveau de coûts proposés, le devis pourra être refusé.</p>						
Financement prévisionnel	<p>Type :</p> <table> <tr> <td>FGMN</td> <td>50 %</td> </tr> <tr> <td>FEADER</td> <td>50 %</td> </tr> <tr> <td>Participation des collectivités territoriales</td> <td>A définir selon les opportunités</td> </tr> </table>	FGMN	50 %	FEADER	50 %	Participation des collectivités territoriales	A définir selon les opportunités
FGMN	50 %						
FEADER	50 %						
Participation des collectivités territoriales	A définir selon les opportunités						

Code Action : A FH 004 Libellé action : Maintien de l'ouverture des parcelles (gestion courante) par débroussaillage Contrat FGMN : CN664 PE3		Priorité : 1	Montant retenu : Cas 1 : gestion courante années 1, 3 et 5 : 728.4€HT/ha/an Cas 2 : gestion courante années 2 à 5 : 971.2€HT/ha/an Cas 3 : gestion courante années 2 et 4 : 485.6€HT/ha/an
Code UE	FR7200664 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne		
Objectifs de la mesure	Maintenir ouvert les pelouses et landes sèches par la pérennisation des actions de gestion (débroussaillage d'entretien)		
Périmètre d'application	Coteaux calcaires du site Natura 2000 dont prioritairement (cf. carte annexe) : Secteur Mauzac : 8,7 ha / secteur Trémolat : 13,5 ha / secteur Paunat-Limeuil : 13,8 ha / secteur Coux et Bigaroque : 16,4 ha / secteur Mouzens : 15,1 ha		
Surface totale de l'habitat/espèce concerné sur le site Natura	175 ha de pelouses sèches et de landes à genévriers		
Surfaces concernées à 5 ans	6 ha		
Habitats concernés dont d'intérêt communautaire	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)	6210	
	Fourré	31.8	
	Bois occidentaux de Chêne pubescent	41.71	
Acteurs concernés	Propriétaires privés et ayants droits		
Conditions d'éligibilité	Parcelles non déclarées en Surface Agricole Utile Les parcelles concernées pourront avoir fait l'objet de mesures de restauration et s'inscrire alors dans une phase de gestion courante (cas 2 et/ou 3). Elles pourront également ne faire l'objet que de ce contrat (cas 1). En outre, deux cas seront possibles, déterminées en fonction des caractéristiques de la parcelle (capacité de rejet après réouverture, zone à brachypode...) Agrément des parcelles proposées après visite préalable lors du diagnostic réalisé par la structure animatrice		

<p>Engagements</p> <p>Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.</p>	<p>Les engagements non rémunérés suivants doivent être respectés sur les parcelles engagées : pas de retournement de parcelles, pas de boisement, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas d'écobuage</p> <p>Sur les parcelles engagées :</p> <p>Mise en place d'un entretien sur les parcelles débroussaillées en maintenant entre 5 et 10 % de broussaille</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Entretien par débroussaillage manuel (ou mécanique si autorisation lors du diagnostic par broyage ou fauche) (conditionnement des produits en cas de fauche ou de débroussaillage manuel) ❑ Les opérations de débroussaillage seront réalisées hors période de reproduction (privilégier entre début octobre à fin février) sous réserve de l'avis de la structure animatrice en fonction de la sensibilité de la parcelle et de son état (portance) ❑ Les rémanents de débroussaillage peuvent être éliminés par points de brûlage dont le nombre et l'emplacement seront définis par la structure animatrice lors du diagnostic de la parcelle. 	<p>Classement principal : P, secondaire : S, complémentaire : C</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p>
<p>Documents et enregistrements obligatoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des travaux réalisés sur cartographie (échelle comprise entre 1/5 000 et 1/10 000) • Autorisation de réalisation de la structure animatrice après diagnostic initial (déterminer la localisation des points de brûlage, les zones à conserver...) • Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise • Versement des indemnités sera effectué après réception d'une déclaration de réalisation des opérations prévues par le signataire auprès de la DDAF 	
<p>Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions</p>	<p>Non cumulable avec les contrats FGMN : CN664 PE4 et CN664 PE5</p>	

Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges (taux d'embroussaillage final respecté, respect des points de brûlage, période des travaux, conservation d'îlots...) en référence au contrat Natura 2000 établi pour 5 ans</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale des parcelles engagées.</p>
Point de contrôle	Réalisation des travaux conformes aux engagements et au diagnostic initial réalisé : taux d'embroussaillage final respecté (compris entre 5 et 10% du recouvrement initial), respect des zonages réalisés (points de brûlage, conservation d'îlots arbustifs ...), période de réalisation des travaux.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<p>Nombre d'hectares contractualisés</p> <p>Description simplifiée des parcelles concernées en travaux et la dernière année du contrat (taux de recouvrement des ligneux, espèces dominantes)</p>
Sanctions	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative pour plus de précisions).</p> <p>Le respect de la surface engagée est un engagement de rang principal.</p>

<p>Modalités de calcul du coût de l'action</p>	<p>Trois cas de figures peuvent se présenter dans l'entretien de la parcelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cas 1 : intervention à partir de l'année 1 puis l'année 3 et enfin l'année 5 (soit 3 interventions au total) sur les parcelles dynamiques • Cas 2 : intervention chaque année (de l'année 2 à l'année 5, soit 4 interventions au total) sur les parcelles très dynamiques (rejet important) • Cas 3 : intervention tous les 2 ans (l'année 2 et 4, soit 2 interventions) sur les parcelles peu dynamiques <p>Cas 1 : Intervention manuelle par tâche avec stockage de la matière en plusieurs points de brûlage à définir lors du diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> • Débroussailleuse manuelle : 23€HT/H x 50 H/ha = 1150 €HT/ha • Déplacement : coût journalier forfait 40km (allé/retour) x 0.8 HT/km x 2 j de travail = 64€ <p><u>Coût de l'action</u> : 1214 €HT/ha/intervention x 3 interventions = 3642€HT/ha</p> <p>Cas 2 :</p> <p><u>Coût de l'action</u> : 1214 €HT/ha/intervention x 4 interventions = 4856€HT/ha</p> <p>Cas 3 :</p> <p><u>Coût de l'action</u> : 1214 €HT/ha/intervention x 2 interventions = 2428€HT/ha</p> <p>Il pourra être autorisé la mise en place de débroussaillage mécanique, selon les 3 cas, en fonction des caractéristiques de la parcelle. Dans ce cas, cette intervention devra être discutée lors du diagnostic. Le montant de la rémunération sera recalculé sur devis.</p> <p>Une modulation de ce montant pourra être acceptée par les services de l'Etat (DIREN / DDAF) dans le cadre d'une intervention par une entreprise. Cette modulation devra impérativement s'appuyer sur un devis détaillé mentionnant l'ensemble des coûts présentés et être validée par l'animateur. En fonction du niveau de coûts proposés, le devis pourra être refusé.</p>						
<p>Financement prévisionnel</p>	<p>Type :</p> <table border="0"> <tr> <td>FGMN</td> <td>50 %</td> </tr> <tr> <td>FEADER</td> <td>50 %</td> </tr> <tr> <td>Participation des collectivités territoriales</td> <td>A définir selon les opportunités</td> </tr> </table>	FGMN	50 %	FEADER	50 %	Participation des collectivités territoriales	A définir selon les opportunités
FGMN	50 %						
FEADER	50 %						
Participation des collectivités territoriales	A définir selon les opportunités						

Code Action : A FH 004 Libellé action : Maintien de l'ouverture des parcelles (gestion courante) par pâturage Contrat FGMIN : CN664 PE4	Priorité : 1	Montant retenu : 491.49 €HT/ha/an
Code UE	FR7200664 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne	
Objectifs de la mesure	Maintenir ouvert les pelouses et landes sèches par la pérennisation des actions de gestion (mise en place d'un pâturage raisonné à la parcelle)	
Périmètre d'application	Coteaux calcaires du site Natura 2000 dont prioritairement (cf. carte annexe) : Secteur Mauzac : 8,7 ha / secteur Trémolat : 13,5 ha / secteur Paunat-Limeuil : 13,8 ha / secteur Coux et Bigaroque : 16,4 ha / secteur Mouzens : 15,1 ha	
Surface totale de l'habitat/espèce concerné sur le site Natura	175 ha de pelouses sèches et de landes à genévriers	
Surfaces concernées à 5 ans	6 ha	
Habitats concernés dont d'intérêt communautaire	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>)	6210
	Fourré	31.8
	Bois occidentaux de Chêne pubescent	41.71
Acteurs concernés	Propriétaires privés et ayants droits	
Conditions d'éligibilité	Parcelles non déclarées en Surface Agricole Utile Les parcelles concernées pourront avoir fait l'objet de mesures de restauration et s'inscrire alors dans une phase de gestion courante. Agrément des parcelles proposées après visite préalable lors du diagnostic réalisé par la structure animatrice	
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements, la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	<p>Les engagements non rémunérés suivants doivent être respectés sur les parcelles engagées : pas de retournement de parcelles, pas de boisement, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas de fertilisation, pas d'écobuage</p> <p>Sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pâturage raisonné pour éviter le sous-pâturage et le surpâturage (défini lors du diagnostic de la parcelle) <input type="checkbox"/> Allotement - déplacement des animaux <input type="checkbox"/> Maîtrise des broussailles, des rejets ligneux et refus de pâturage par entretien mécanique ou manuel (selon les conditions de terrain) avec stockage et points de brûlage (à définir lors du diagnostic de la 	<p>Classement principal : P, secondaire : S, complémentaire : C</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p>

	<p>parcelle)</p> <p><input type="checkbox"/> Cahier de pâturage (date d'entrée et de sortie des animaux) par catégorie et par parcelle.</p>	P
Documents et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des travaux réalisés sur cartographie (échelle comprise entre 1/5 000 et 1/10 000) • Autorisation de réalisation de la structure animatrice après diagnostic initial (déterminer la localisation des points de brûlage, les zones à conserver...) • Factures détaillées si travaux réalisés par une entreprise • Versement des indemnités sera effectué après réception d'une déclaration de réalisation des opérations prévues par le signataire auprès de la DDAF 	
Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions	Non cumulable avec les contrats FGMN : CN664 PE3 et CN664 PE5	
Contrôles	<p>Tous les ans, un contrôle administratif effectué en DDAF porte sur la déclaration annuelle de respect des engagements inscrits au cahier des charges (taux d'embroussaillage final respecté, respect des points de brûlage, période des travaux, conservation d'îlots...) en référence au contrat Natura 2000 établi pour 5 ans</p> <p>En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements. Ce contrôle requiert la présence de l'exploitant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus. Il inclut une visite partielle ou totale des parcelles engagées.</p>	
Point de contrôle	Réalisation des opérations conformes aux engagements et au diagnostic initial réalisé : chargement, période de mise à l'herbe et de retrait des animaux, maîtrise des broussailles et des refus	
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action	<p>Nombre d'hectares contractualisés</p> <p>Description simplifiée des parcelles concernées en travaux et la dernière année du contrat (taux de recouvrement des ligneux, espèces dominantes)</p>	
Sanctions	<p>Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée (se référer à la notice explicative CAD pour plus de précisions).</p> <p>Le respect de la surface engagée est un engagement de rang principal.</p>	

Modalités de calcul du coût de l'action	<p>Afin de permettre la mise en place de pâturage à la parcelle hors SAU, il est nécessaire d'évaluer les différentes tâches pour en dresser une estimation financière.</p> <p>Base du calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps théorique de pâturage (4 semaines – 30 jours) • Temps théorique surveillance/ conditionnement (sur la base du SMIC horaire agricole : 11,43€/h), 1 h/j soit 30h au total : 30 h x 11.43 = 342.9 • Pose et dépose clôtures mobiles : 10h x 11,43€/h = 114.3€ • Elimination des refus : 3h x 11,43€/h = 34.29€ <p><u>Coût de l'action</u> : 491.49 €HT/ha/an</p>						
Financement prévisionnel	<p>Type :</p> <table border="0"> <tr> <td>FGMN</td> <td style="text-align: right;">50 %</td> </tr> <tr> <td>FEADER</td> <td style="text-align: right;">50 %</td> </tr> <tr> <td>Participation des collectivités territoriales</td> <td style="text-align: right;">A définir selon les opportunités</td> </tr> </table>	FGMN	50 %	FEADER	50 %	Participation des collectivités territoriales	A définir selon les opportunités
FGMN	50 %						
FEADER	50 %						
Participation des collectivités territoriales	A définir selon les opportunités						

Annexe 2 : Fiches actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement

N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

- Objectif de l'action :

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.

- Conditions particulières d'éligibilité :

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

- Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'entretien des milieux ouverts (N03Pi, N03Ri, N04Ri, N05R) et elle peut aussi être associée à l'action N26Pi « aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ».

Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Respect des périodes d'autorisation des travaux- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) <p><u>Pour les zones humides :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pas de retournement- Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux- Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le DOCOB
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux- Dévitalisation par annellation- Dessouchage- Rabotage des souches- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits- Arrasage des tourradons- Frais de mise en décharge- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* - 91D0, Tourbières boisées

Espèce (s) :

1074, *Eriogaster catax* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A021, *Botaurus stellaris* - A022, *Ixobrychus minutus* - A074, *Milvus milvus* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A120, *Porzana parva* - A122, *Crex crex* - A133, *Burhinus oedicephalus* - A151, *Philomachus pugnax* - A224, *Caprimulgus europaeus* - A243, *Calandrella brachydactyla* - A245, *Galerida theklae* - A246, *Lullula arborea* - A255, *Anthus campestris* - A272, *Luscinia svecica* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379, *Emberiza hortulana* - A409, *Tetrao tetrix tetrix* - A412, *Alectoris graeca saxatilis*

N03Ri - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

• Objectifs de l'action :

Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.

Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.

• Conditions particulières d'éligibilité :

- L'achat d'animaux n'est pas éligible
- Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant).

Actions complémentaires : Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (N01Pi et N02Pi) et elle peut aussi être associée à l'action N26Pi « aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ».

•

• Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de pâturage - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales* - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...) - Suivi vétérinaire - Affouragement, complément alimentaire - Fauche des refus - Location grange à foin - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

*Il sera demandé pour cette action, afin de justifier au mieux de sa mise en œuvre, de tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :

- période de pâturage
- race utilisée et nombre d'animaux
- lieux et date de déplacement des animaux
- suivi sanitaire
- complément alimentaire apporté (date, quantité)
- nature et date des interventions sur les équipements pastoraux

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Existence et tenue du cahier de pâturage
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 2330, Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 4040, Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans* - 4090, Landes or-méditerranéennes endémiques à genêts épineux - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6110, Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi* - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6170, Pelouses calcaires alpines et subalpines - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6240, Pelouses steppiques sub-pannoniques - 6310, Dehesas à *Quercus* spp. sempervirents - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

Espèce (s) :

1220, *Emys orbicularis* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - 1324, *Myotis myotis* - 1354, *Ursus arctos* - 1618, *Thorella verticillatundata* - A031, *Ciconia ciconia* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A140, *Pluvialis apricaria* - A151, *Philomachus pugnax* - A222, *Asio flammeus* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A407, *Lagopus mutus pyrenaicus* - A408, *Lagopus mutus helveticus* - A409, *Tetrao tetrix tetrix*

N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

- Objectifs de l'action :

Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).

- Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (N01Pi et N02Pi) et elle peut aussi être associée à l'action N26Pi « aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ».

Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Tronçonnage et bûcheronnage légers- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits- Arrasage des tourradons- Frais de mise en décharge- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 5330, Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinio caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)

Espèce(s) :

1052, *Euphydryas maturna* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A074, *Milvus milvus* - A080,

Circaetus gallicus - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A224,
Caprimulgus europaeus - A246, *Lullula arborea* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379,
Emberiza hortulana

Annexe 3 : Devis « Restauration et entretien mécaniques »



Marc-André BACA
Périgord Noir Elagage

Le Biard Bas
24440 Beaumont du Périgord
☎ 06 10 45 25 24
✉ marcaca@gmail.com
🌐 www.perigord-noir-elagage.fr

**CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS
NOUVELLE AQUITAINE**
21, rue de la Libération
24000 MUSSIDAN

Beaumontois en Périgord, le 20/06/2022

DEVIS	
N° 22-06-009	Natura 2000

1 - Restauration et Entretien Lot 1 - Année n (2022) - Natura 2000 ZSC FR7200664

Désignation	Qté	U	P.U. H.T.	Total H.T.
Débroussaillage sélectif de la parcelle, tel que défini au CCTP Evacuation sur place des déchets de coupe.	20 000.00 0	u	0.80	16 000.00
<i>Ce prix est valable sous réserve d'un prix de l'essence ne dépassant pas 2,00 € le litre</i>				
TOTAL Restauration et Entretien Lot 1 - Année n (2022) - Natura 2000 ZSC FR7200664				16 000.00

2 - Restauration et Lot 1 - Année n+1 - Natura 2000 ZSC FR7200664

Désignation	Qté	U	P.U. H.T.	Total H.T.
Débroussaillage manuel ou mécanique de la zone traitée année n	20 000.00 0	u	0.28	5 600.00
<i>Ce prix est valable sous réserve d'un prix de l'essence ne dépassant pas 2,00 € le litre</i>				
TOTAL Restauration et Lot 1 - Année n+1 - Natura 2000 ZSC FR7200664				5 600.00

Total H.T.	21 600.00 €
T.V.A. 20 %	4 320.00 €
Total T.T.C.	25 920.00 €

TVA d'après les encaissements

Devis valable jusqu'au 20/09/2022

Conditions de règlement : Acompte de 30 % à la commande, soit 7 776.00 €, solde à réception des travaux.

Si ce devis vous convient, nous vous remercions de nous le retourner signé ou de nous confirmer par retour de mail.
Bon pour accord, date & signature



Sujet : Matériel

De : Marc BACA <marcbaca@gmail.com>

Date : 06/07/2022, 10:24

Pour : c.gouat@cen-na.org

Bonjour,

Personnes présentes entre 2 et 3 sur le chantier.

Temps de réalisation entre 3 et 4 semaines.

Matériel utilisé :

Tronçonneuse Shtill ms194, MS193

Husqvarna 535ixp

Débroussailleuse écho forestière

Débroussailleuse Husqvarna a batterie

Protection des personnes, épi :

Vêtements anti coupures aux normes en vigueur, casques MSA, gants.

Harnais dragonfly Miller

Cordes de rappel.

Cordialement,



Association Solidaire
d'Utilité Sociale

Association Le Creuset

2828 Avenue de Cahors - 47 480 PONT DU CASSE

Tel : 05.53.47.50.65 @ :

creuset47.accueil@gmail.com

CEN N-A Dordogne

DEVIS		21 Rue de la liberation	
Numéro :	D2022-07-06-J1	24400	MUSSIDAN
Date :	06/07/2022		
Désignation	Qté	Prix Unitaire	Montant Total
Entretien site Natura 2000 Coux et Bigaroque 2022			
-1) Création d'un escalier pour accéder sur le sens de la hauteur avec per endroit mise en place de corde pour l'accès en toute sécurité. -2) débroussaillage de tout le site de la strate herbacées, avec évacuation des déchets sur les site de compostage défini. -3) coupe des ligneux, arbres morts et chênes dans les zones dégager tout en conservant les genièvres. Evacuation sur les zones de compostage défini. -4) réaliser une ouverture en tous les site dégager, évacuation des déchets sur les zones de compostage. -5) création d'un ouverture d'une quinzaines de mètres de large et sur une longueur de 170 mètres environ. Evacuation des déchets sur les cotés en zones de compostage. 6) Récupération des cordes mis en place pour la circulation en toute sécurité. Chantier prévue sur une dizaine de jours SUITE PAGE 2 Validité du devis 30 Jours , sous réserve d'augmentation tarifs des fourniture de matières premières, si acceptation veuillez retourner le devis signé avec la mention bon pour accord en deux exemplaires	1	#####	11 718,00 €
Non assujetti à la TVA		Montant total à payer	11 718,00 €
CONDITION DE REGLEMENT : 30% A LA COMMANDE PAIEMENT A RECEPTION			
<i>En accord avec le projet associatif du Creuset notamment par l'implication de travailleurs en insertion professionnelle et par la préférence de circuits courts pour la provenance des matières premières.</i>			
<i>Toute somme non réglé à sa date d'éligibilité produira de plein droit des pénalités de retard équivalent au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme de 40 euros due au titre des frais de recouvrement</i>			
Domiciliation bancaire : C A Agen Payrol IBAN : FR76 1330 6003 1313 0144 2801 118 Code BIC : AGRIFRPP833		Association LE CREUSET sous la gestion de «Association Le Creuset» loi 1901 2828 Avenue de Cahors - 47480 PONT DU CASSE Tel : 05.53.47.50.65 Mail : creuset47.accueil@gmail.com SIRET : 424 568 517 00017 APE : 8899B	



Association Solidaire
d'Utilité Sociale

Association Le Creuset

2828 Avenue de Cahors - 47 480 PONT DU CASSE

Tel : 05.53.47.50.65 @ :

creuset47.accueil@gmail.com

SNCF Gares et Connexions

DEVIS		TSA 40818	
Numéro : D2022-07-06-J2		69908	LYON Cédex 20
Date : 06/07/2022			
Désignation	Qté	Prix Unitaire	Montant Total
Solde page précédente			11 718,00 €
Ce chantier nécessite une importante mise en sécurité pour les salariés qui vont travailler, avec port de baudriller, cordage pour s'assurer, casque, ect...			
Le fort taux de pente (+ ou - 40%), qui va ralentir énormément le chantier.			
Matériels utilisés: débroussailleuses, tronçonneuses, râteaux, fourches et big bag			
Frais de déplacement	500	1,00 €	500,00 €
Participation aux frais, accessoires et carburant	1	460,00 €	460,00 €
Frais de logistique, couchage, 3 repas/jours	10	350,00 €	3 500 €
Validité du devis 30 Jours , sous réserve d'augmentation tarifs des fourniture de matières premières, si acceptation veuillez retourner le devis signé avec la mention bon pour accord en deux exemplaires			
Non assujetti à la TVA		Montant total à payer	16 178,00 €
CONDITION DE REGLEMENT : 30% A LA COMMANDE PAIEMENT A RECEPTION			
<i>En accord avec le projet associatif du Creuset notamment par l'implication de travailleurs en insertion professionnelle et par la préférence de circuits courts pour la provenance des matières premières.</i>			
<i>Toute somme non réglé à sa date d'éligibilité produira de plein droit des pénalités de retard équivalent au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme de 40 euros due au titre des frais de recouvrement</i>			
Domiciliation bancaire : C A Agen Payrol IBAN : FR76 1330 6003 1313 0144 2801 118 Code BIC : AGRIFRPP833		Association LE CREUSET sous la gestion de «Association Le Creuset» loi 1901 2828 Avenue de Cahors - 47480 PONT DU CASSE Tel : 05.53.47.50.65 Mail : creuset47.accueil@gmail.com SIRET : 424 568 517 00017 APE : 8899B	



Association Solidaire
d'Utilité Sociale

Association Le Creuset

2828 Avenue de Cahors - 47 480 PONT DU CASSE

Tel : 05.53.47.50.65 @ :

creuset47.accueil@gmail.com

CEN N-A Dordogne

DEVIS		21 Rue de la liberation	
Numéro : D2022-07-06-J3		24400 MUSSIDAN	
Date : 06/07/2022			
Désignation	Qté	Prix Unitaire	Montant Total
Entretien site Natura 2000 Coux Bigaroque 2023			
Deuxième passage			
-1) Reprise de l' escalier pour accéder sur le sens de la hauteur avec per endroit mise en place de corde pour l'accès en toute sécurité.	1	6 859,00 €	6 859,00 €
-2) débroussaillage de tout le site de la strate herbacées, avec évacuation des déchets sur les site de compostage défini.			
-3) coupe des ligneux, arbres morts et repousses dans les zones dégager tout en conservant les genièvres. Evacuation sur les zones de compostage défini.			
Chantier sur 5 jours en 2023			
Frais déplacement	250	1,05 €	263 €
participation aux frais, accessoires, carburant machines	1	275,00 €	275 €
Frais de logistique , couchage, 3 repas/jour	5	370,00 €	1 850 €
Validité du devis 30 Jours , sous réserve d'augmentation tarifs des fourniture de matières premières, si acceptation veuillez retourner le devis signé avec la mention bon pour accord en deux exemplaires			
Non assujetti à la TVA		Montant total à payer	
		9 246,50 €	
CONDITION DE REGLEMENT : 30% A LA COMMANDE PAIEMENT A RECEPTION			
<i>En accord avec le projet associatif du Creuset notamment par l'implication de travailleurs en insertion professionnelle et par la préférence de circuits courts pour la provenance des matières premières.</i>			
<i>Toute somme non réglé à sa date d'éligibilité produira de plein droit des pénalités de retard équivalent au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme de 40 euros due au titre des frais de recouvrement</i>			
Domiciliation bancaire : C A Agen Payrol IBAN : FR76 1330 6003 1313 0144 2801 118 Code BIC : AGRIFRPP833		Association LE CREUSET sous la gestion de «Association Le Creuset» loi 1901 2828 Avenue de Cahors - 47480 PONT DU CASSE Tel : 05.53.47.50.65 Mail : creuset47.accueil@gmail.com SIRET : 424 568 517 00017 APE : 8899B	

Sujet : Re: Consultation - Restauration et entretien de pelouses calcaires

De : SARL LUCANE <ghamonpro@gmail.com>

Date : 10/06/2022, 07:56

Pour : Cyrille GOUAT - CEN NA <c.gouat@cen-na.org>

Bonjour Cyrille,

Je suis désolé mais je ne pourrais malheureusement pas répondre à la consultation car j'ai eu la réponse du constructeur de mon robot télécommandé pour intervenir sur des pentes à plus de 55° : le robot se mettra en sécurité et il sera impossible de travailler.

Vu la difficulté de certains accès, la configuration du site et son sol peu stable je préfère ne pas répondre. Je n'ai malheureusement pas non plus la main d'oeuvre nécessaire pour effectuer le chantier manuellement.

En espérant pour vous qu'il ne soit pas infructueux,

Cordialement,



Guillaume Hamon
Gérant
34, rue de l'Hermitte
33520 BRUGES
Tel : 06 64 13 15 87
Site : www.lucane.pro

Le 1 juin 2022 à 10:21, Cyrille GOUAT - CEN NA <c.gouat@cen-na.org> a écrit :

Bonjour,

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine lance une consultation pour la Restauration mécanique et l'entretien par pâturage de pelouses calcaires situées sur la commune de Coux et Bigaroque-Mouzens (Dordogne), dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (site Natura 2000 "Coteaux calcaire de la vallée de la Dordogne"). Vous trouverez en pièces jointes les éléments du dossier de consultation :

- Avis d'appel à la concurrence (AAPC)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Règlement de consultation (RC)

La consultation comporte deux lots : les entreprises peuvent se porter candidates pour un ou deux lots.

La date limite de réception des offres est fixée au 17 juin 2022 à 17 heures.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

--



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



Cyrille GOUAT

Chargé de missions

05 53 80 93 98 / 07 66 54 87 00

21 rue de la Libération - 24400 Mussidan

www.cen-nouvelle-aquitaine.org

<0_AAPC.pdf><1_CCTP.pdf><2_RC.pdf>

Annexe 4 : Devis « Entretien par pâturage »

Nicolas Prestifilippo

Devis pâturage le Coux 7ha

Matériels:

Poste électrique secur solis : 247,33€

Filets moutons 20 pièces: 90€/p

Total: 2047,33€

Pâturage:

Chargement, déchargement, trajet: 300€

Montage parc: 150€

Visite journalière: eau, contrôle : 80€

TOTAL : 2577,33 €



Le 13-07-2022

EURL - Charme & Chêne
Le Montaud
24220 BERBIGUIERES
Mobile: 0637736818
Email:
charme-chene@orange.fr
Siret:821 773 751 00010
R.C.S.:Bergerac

Conservatoire d 'Espaces
Naturelles
21 Rue de la Liberation
24400 Mussidan

Devis

D-2022-0051

Code Client : 42

TVA Client :

Réf	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	PU TTC	Remise	Total HT	Total TTC	Taxe
	Entretien de Pelouses claciaires Coteaux de la Borie Basse *Parcelle D1520 24220 Coux et Bigaroque	U	1,72	220,00	264,00		378,40	454,08	TVA 20%
	Entretien de 1.72Hectare								
	Chargement et periode a définir Cahier de paturage, brebis rustiques (causses du lot) Brebis en entretien, non suitées, non gestantes								
	Tarif par passage avec chargement et délais en vision avec le technicien								

Mode de règlement : Virement

Devis valable jusqu'au: 13-07-2022

Total HT :			378,40€
TVA :	TVA 20%	378,40€	75,68€
Total TTC :			454,08€
Acomptes :			0,00€
Net à payer :			454,08€

Net à payer : quatre cent cinquante-quatre euros et huit centimes

Acompte de 30% lors de la signature du devis.



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère
Tél. 05 59 64 49 11
billere@cen-na.org

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers
Tél . 05 49 50 42 59
poitiers@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne 24
24 rue de la Libération - 24400 Mussidan
Tél : 05 53 81 39 57
antenne24@cen-na.org

avec le concours financier de



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



*Fonds Européen de
développement Régional*



*PREFET
DE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE*



*DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE
LA DORDOGNE*